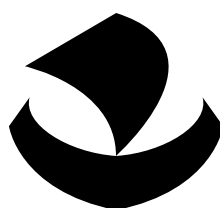


# Compte rendu public de mandat

# 2005

*par* **Bertrand Delanoë**  
*Maire de Paris*  
*et* **l'équipe municipale**





## Une ville plus solidaire

- 4 Faciliter la vie des familles : davantage de places en crèches et haltes-garderies
- 5 Les Seniors, des acteurs à part entière de la cité
- 7 Une action résolue pour les plus démunis
- 10 La politique du handicap : pour une société plus intelligente
- 11 Agir pour la santé des Parisiens
- 14 Une ville riche de sa diversité

## Des actes pour une meilleure « qualité de ville »

- 15 Priorité au logement
- 18 La politique des déplacements : un choix d'avenir
- 21 Education et périscolaire : donner à chaque enfant les moyens de réussir
- 23 Agir ensemble sans relâche pour un Paris plus propre
- 26 Bâtir avec vous le Paris de demain
- 30 Construire l'avenir avec les collectivités voisines
- 31 Prendre en compte toutes les facettes de la Jeunesse parisienne
- 32 Sécurité : une volonté et des actes concrets
- 34 Espaces verts : favoriser la respiration de la ville
- 36 Paris aime le sport

## Paris en mouvement, une ville ouverte sur le monde

- 38 La vitalité économique au service de l'emploi
- 40 Le commerce : une qualité de vie à préserver
- 41 Université et recherche : dynamiser le pôle d'excellence parisien
- 43 La culture pour tous
- 46 Paris, ouverte sur le monde

*Comme pour les 4 années précédentes, un document synthétique est proposé aux citoyens : il présente l'essentiel de l'action municipale accomplie au cours de ces 12 derniers mois.*

*Dans ce cadre, le maire a veillé à ce que chaque sensibilité représentée au Conseil de Paris puisse livrer son analyse sur l'année écoulée.*



## Le Paris des citoyens

49 La démocratie participative  
pour une action plus efficace

52 De l'usage des deniers  
publics : une politique  
d'achat dynamique

53 Le devoir de mémoire :  
connaître le passé pour  
préparer l'avenir

54 Tribunes pluralistes

Pour tout renseignement :

Paris Infos Mairie **39 75**

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) ou

[www.paris.fr](http://www.paris.fr)

## Faciliter la vie des familles : davantage de places en crèches et haltes-garderies

**L'engagement de créer 4.500 places d'accueil de jeunes enfants sur 6 ans se réalise conformément au programme : c'est ce qui a été confirmé en mai 2005 lors du premier comité de suivi composé d'élus de la majorité et de l'opposition.**

Depuis 2001, la Ville de Paris a consacré plus d'un milliard d'euros à l'accueil de la petite enfance, a investi plus de 70 M€ dans ses établissements et a créé 1 070 emplois municipaux. Pour autant, l'effort doit se poursuivre pour que les parents parisiens bénéficient d'un service conforme à leurs attentes.

### La qualité de vie du jeune enfant au cœur du projet municipal

Pour favoriser l'épanouissement des tout petits et mieux répondre aux attentes des parents, les **horaires et modalités d'accueil ont pu être aménagés**. Aujourd'hui, **835 places de crèche ou de halte garderie sont proposées à des horaires élargis**.

Parallèlement, un mode de garde relais est actuellement expérimenté dans les 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements : **les enfants dont les parents travaillent très tôt ou très tard sont gardés à leur domicile par un professionnel** qui fait le lien entre la crèche ou l'école et la famille.

De plus, depuis janvier 2005, la Ville de Paris propose aux familles qui emploient une **personne à domicile** pour garder leur enfant, sous certaines conditions, une **aide financière** « PAPADO », accessible dès le premier enfant.

La qualité de vie du jeune enfant passe également par le suivi de son développement et de sa santé : un **nouveau centre de protection maternelle et infantile a vu le jour dans le 13<sup>e</sup> arrondissement**, rue René Goscinny. Il vient compléter l'action des 69 centres de PMI existants.

### Faire que Paris soit plus accueillant pour les familles

Les travaux du Conseil Consultatif des familles à Paris, créé en 2002, ainsi que l'étude menée en 2003 sur la vie des

familles à Paris, ont permis de nourrir la réflexion de la Municipalité. Ainsi, 5 grands objectifs guident aujourd'hui la politique municipale en direction des familles :

- conforter leur place dans la cité ;
- simplifier leur vie quotidienne ;
- améliorer leur cadre de vie ;
- les accompagner dans toute la diversité de leur fonction parentale ;
- rendre plus lisibles les diverses actions menées par la Ville et qui bénéficient aux familles.

### Le Conseil Consultatif des Familles à Paris

Cette structure consultative mise en place en mars 2002, rassemble les principaux partenaires institutionnels de la Ville de Paris en matière de politique familiale, des associations représentatives des familles parisiennes, des associations gestionnaires

### Des aides plus justes

Parce que le logement et la garde des jeunes enfants sont au cœur des préoccupations des familles parisiennes, la Municipalité a souhaité répondre à leurs attentes, s'adapter aux évolutions de la sociologie parisienne et **renforcer l'accès des classes populaires et moyennes en créant de nouvelles allocations et en intégrant notamment des éléments de ressources. Ainsi,**

- **Paris logement familles est accessible dès le 2<sup>e</sup> enfant ;**
- **Paris Petit à Domicile est accessible dès le premier enfant.**

## L'ESSENTIEL

de services destinés aux familles et des experts relevant de différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Le CCFP a 3 missions essentielles : l'échange, la connaissance des familles parisiennes et la consultation.

- **Depuis 2001, la Ville de Paris a consacré plus d'un milliard d'euros à l'accueil de la petite enfance**
- **Aujourd'hui, 835 places de crèche ou de halte garderie sont proposées à des horaires élargis**

## Les Seniors, des acteurs à part entière dans la cité

**Les conditions de vie de nombreux seniors restent difficiles et certains cas d'isolement doivent interpeller toute la société. Pour qu'ils puissent occuper la place qui leur revient dans la vie de notre cité, chacun des acteurs doit s'impliquer durablement et fortement.**

### L'APA et le soutien à domicile : Paris solidaire de ses aînés

**L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, qui permet, avec un budget de 92 M€, de prendre en charge tout ou partie du coût des aides à domicile ou des frais de dépendance en établissement, bénéficie désormais à plus de 21 000 personnes âgées, dont 10 000 à domicile. Le montant moyen de l'aide à domicile est de 470 € par mois.

Dès 2002, la Municipalité a travaillé sur une convention avec les associations prestataires d'aides à domicile

pour améliorer la qualité du soutien à domicile et proposer des services complémentaires. En 2005, une démarche intergénérationnelle a été engagée avec trois associations de soutien à domicile et l'association Unis Cités, qui donne la possibilité de réaliser un service volontaire de solidarité à des jeunes âgés de 18 à 25 ans pendant 6 à 8 mois. Ces jeunes seront chargés de rendre visite régulièrement aux personnes âgées les plus isolées suivies par les associations de soutien à domicile.

Par ailleurs, la Municipalité a souhaité **développer des offres nouvelles d'accueil ou de séjour de courte durée** pour les personnes âgées en situation de fragilité ou présentant des pathologies de type Alzheimer. A la fin de l'année 2005, 5 nouveaux centres d'accueils de jour et un nouveau centre d'hébergement temporaire seront opérationnels.

**Avec 8 centres ouverts, contre un seul en 2001, le nombre de places en accueil de jour a ainsi quintuplé depuis**

**le début de la mandature.** Afin de faciliter le transport de ces personnes souvent désorientées qui se rendent de leur domicile aux centres d'accueil de jour, le PAM, service de transport destiné aux Parisiens en situation de handicap, a été élargi aux personnes âgées titulaires de l'APA et présentant une perte d'autonomie importante.

### L'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées accueillies en résidence

Dès l'automne 2001, la Municipalité a engagé un plan de modernisation et d'humanisation des résidences santé gérées par le CASVP, doté de 50 M€. **Ce plan a permis par exemple de porter à 330 en 2005 le nombre de places adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démence, contre 75 places en avril 2001.**

De plus, une consultation des personnels, des syndicats, des familles et des person-

nes âgées accueillies dans les résidences santé a été engagée. Ce projet social défini en commun a abouti à un plan d'action pour chaque résidence. Tous les contrats d'objectifs et de moyens ont été signés en 2005, avec des premiers résultats comme la **création de 18 postes supplémentaires** ou l'amélioration du service hôtelier. L'année 2005 a aussi été celle de l'installation des **Conseils de la Vie Sociale dans chaque établissement** : ces conseils, instances de démocratie participative, permettent aux résidents et aux personnels d'échanger sur les conditions de vie au sein de l'établissement et de proposer des améliorations de service.

En parallèle, la Municipalité a soutenu la création de **nouvelles maisons de retraite associatives dans Paris intra-muros**, en accordant des subventions importantes à leurs gestionnaires. En complément, la création d'établissements privés habilités à l'aide sociale permettant l'accueil de personnes à revenus modestes a été autorisée par le Département. **En tout, 9 maisons de retraite associatives et privées ont été créées** (dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup> arrondissements) et 4 autres résidences ont connu une extension de leur capacité d'accueil. **Depuis 2001, 1.110**

### Renforcer la sécurité des personnes âgées

Depuis le mois d'avril 2002, le service d'accompagnement de personnes âgées a doublé ses effectifs. Sur un simple appel téléphonique (01 42 76 77 77- 24h/24), toute personne âgée valide qui désire effectuer des opérations bancaires (retrait ou dépôt), peut être accompagnée par des inspecteurs de sécurité. 1 224 personnes âgées ont été ainsi accompagnées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**places nouvelles ont été créées dans des maisons de retraites parisiennes, dont 480 habilitées à l'aide sociale.**

### Paris à l'écoute des besoins des seniors et de leurs familles

Les **15 Points Paris Emeraude**, centres d'information et de coordination gérontologiques permettant d'informer, de conseiller, d'orienter et d'écouter les personnes âgées et leurs familles sur tous les thèmes liés à la vieillesse, ont été renforcés notamment grâce à l'arrivée de personnels supplémentaires pour les animer. En 2005, un programme de formation a été proposé aux agents et des actions de communication ont été menées pour mieux faire connaître ces structures au grand public.

La Municipalité continue également de conforter des **structures associatives de proximité** à l'écoute des personnes âgées. Un « café social » propose des actions de prévention et d'accompagnement à destination notamment des migrants âgés dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et « la Maison ouverte » offre des animations préventives aux personnes âgées et à leur famille dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Par ailleurs, afin de valoriser les actions participant à la qualité de vie des aînés et de leurs familles, la Municipalité a lancé un appel à projets annuel intitulé « **Les initiatives de la Bienveillance de la Ville de Paris** ». L'édition 2005 a permis de récompenser 6 actions innovantes, comme la constitution d'un réseau de bénévoles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement pour aller rendre visite aux personnes âgées isolées. Ce concours a également permis à la Ville d'aider de nouvelles associations pour des projets axés sur le mieux-être des seniors: par exemple l'association Paroles de Chiens qui propose des visites avec des chiens dans les résidences médicalisées, ou la troupe du Troisième Acte qui monte chaque année une pièce de théâtre avec une troupe de seniors.

### Faire vivre le lien social : une politique culturelle et intergénérationnelle à destination des personnes âgées

**20 jumelages entre des clubs pour personnes âgées et des écoles, des centres de loisirs et des centres d'animation**, ont permis en 2005 à de nombreux seniors et enfants de tisser des liens et de partager sur la durée de l'année scolaire des projets communs : autour de la peinture dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, autour du goût dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, autour de l'histoire du quartier dans le 20<sup>e</sup> arrondissement... Dans les résidences médicalisées, des activités avec de jeunes enfants sont systématiquement proposées.

De plus, les **horaires de 32 clubs pour personnes âgées gérés par le CASVP** ont été élargis afin de proposer des activités non plus seulement l'après-midi mais de 10h à 18h. Au sein de ces clubs, de nouvelles activités telles que la formation aux nouvelles technologies, la pratique du taï chi ou l'apprentissage des langues étrangères sont proposées afin de répondre aux attentes des jeunes retraités. Une plaquette de présentation des activités dans les 77 clubs de la capitale a été réalisée. Disponible fin septembre, elle sera distribuée dans les mairies d'arrondissement, les sections du CASVP et les établissements d'accueil pour personnes âgées.

Par ailleurs, le 24 septembre 2005 sont organisées pour la troisième année consécutive les **rencontres parisiennes de la retraite active** dans les salons de l'Hôtel de ville. Cette édition 2005 propose notamment des animations centrées sur la prévention (alimentation, activités physiques, mémoire, etc.), une orientation personnalisée des visiteurs pour les aider à préparer au mieux leur retraite et des séances d'initiation à Internet.

Enfin, la réflexion sur le **schéma départemental en faveur des personnes âgées** engagée en 2005 permettra de définir des orientations pour les 5 années à venir sur des thématiques aussi diverses que les besoins en équipements pour les personnes âgées, l'accessibilité, la citoyenneté des seniors ou encore la prévention.

## Un plan de prévention et de mobilisation en cas de fortes chaleurs

Dès l'été 2004, **des pièces rafraîchies ont été créées dans toutes les résidences médicalisées** gérées par le CASVP et des personnels supplémentaires ont renforcé les équipes pendant les mois d'été. En 2005, des équipements mobiles de rafraîchissement ont été installés dans les clubs.

De plus, une **plaquette de prévention**, rédigée par des professionnels et destinée aux Parisiennes et Parisiens âgés de plus de 75 ans a été distribuée dans des lieux d'accueil et auprès des partenaires de la Ville, à plus de

350.000 exemplaires. Les personnes de plus de 75 ans et les personnes handicapées ont été invitées à s'inscrire dès le 16 mai 2005 au 39 75 afin de pouvoir être contactées en cas de déclenchement d'une alerte canicule. Au 17 août 2005, ce sont 6.702 personnes qui avaient souhaité s'inscrire pour bénéficier de ce service.

Par ailleurs, les gardiens des immeubles gérés par les bailleurs sociaux ont fait l'objet d'une formation spécifique afin de délivrer des conseils et d'intervenir auprès des personnes âgées habitants dans leurs immeubles. Enfin, un dispositif d'intervention, en cas de crise, a été mis en œuvre au niveau de chaque arrondissement.

### L'ESSENTIEL

- **21 000 personnes âgées bénéficient de l'APA**
- **Depuis 2001, 1.110 places nouvelles ont été créées dans des maisons de retraites parisiennes, dont 480 habilitées à l'aide sociale**
- **Les horaires de 32 clubs pour personnes âgées gérés par le CASVP ont été élargis**

## Une action résolue pour les plus démunis

**La première des priorités de l'action municipale est bien sûr la solidarité en faveur de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui en ont besoin, dans un contexte économique et social difficile au plan national, et alors que le désengagement de l'Etat fait peser de nouvelles charges sur le budget parisien.**

Les budgets consacrés à la solidarité ont été augmentés de 50 % entre 2001 et 2005, atteignant 1,2 milliard d'euros en 2005 soit un quart du budget total de la collectivité parisienne. La Municipa-

lité reste cependant consciente que les difficultés que vivent de très nombreux Parisiens nécessitent une mobilisation de longue haleine et une solidarité réelle de tous les instants.

### Renforcer la prévention en direction des jeunes et des familles en difficulté et la protection de l'enfance en danger

**La Municipalité soutient les centres sociaux** qui interviennent auprès des jeunes et des familles en difficulté,

dans la proximité, en impliquant les habitants. En 2005, les subventions ont augmenté de 22 %, et plusieurs aides exceptionnelles ont été versées à des associations fragilisées par les désengagements de l'Etat.

**Le centre social Danube (19<sup>e</sup>) a été inauguré** et un premier soutien financier a été versé aux associations gestionnaires des futurs centres sociaux Saint-Blaise (20<sup>e</sup>) et Porte de Vanves (14<sup>e</sup>). Le travail est engagé pour les 3 dernières ouvertures : Olympiades (13<sup>e</sup>), Jaurès-Petit (19<sup>e</sup>) et Porte de

Montreuil (20<sup>e</sup>). Avec **4 ouvertures réalisées depuis 2001**, Paris compte aujourd'hui 24 centres sociaux associatifs.

Par ailleurs, **la contribution de la collectivité parisienne au Samu Social atteint 2,2 M€ en 2005 soit une augmentation de 37 % depuis 2000**. La Ville participe également au déménagement de la téléphonie sociale 115, avec l'objectif d'améliorer la réception des appels dès l'hiver 2005-2006. Elle soutient la mise en place de coordinations locales « grande précarité », pour améliorer la prise en charge des personnes sans abri. Enfin, la Municipalité souhaite améliorer la qualité de l'aide alimentaire, en privilégiant les restaurants sociaux (La Villette, 19<sup>e</sup>, en 2005, Santeuil, 5<sup>e</sup>, début 2006) plutôt que la distribution de rue.

**La Municipalité soutient en parallèle l'action de 14 associations de quartier** qui organisent des activités sportives, culturelles, de loisirs et d'accompagnement scolaire au bénéfice d'enfants et d'adolescents en difficulté. Les subventions ont augmenté de 9 % en 2005 avec notamment le versement d'aides exceptionnelles à des associations fragilisées par les désengagements de l'Etat.

L'intervention des **éducateurs de rue** a été considérablement renforcée depuis 2001 avec la **création de 65 postes d'éducateur spécialisé** correspondant à 13 nouvelles équipes de prévention, chargées d'aller au devant des jeunes les plus éloignés des dispositifs pour renouer avec eux une relation éducative. Plus de 17 M € de subventions sont affectés à ce programme chaque année. L'adoption d'une nouvelle Charte départementale de la prévention spécialisée en 2005 permettra d'améliorer l'efficacité des interventions dans les quartiers.

Par ailleurs, les programmes « **lutte contre l'échec scolaire** » (237 000 €),

## La réforme des aides sociales facultatives du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris : pour plus d'équité et de justice sociale

La Municipalité a décidé de rénover le dispositif des aides sociales facultatives délivrées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans un souci d'équité et de justice sociale, et **pour mieux répondre aux réalités sociologiques actuelles de Paris**. La réforme entre en vigueur de façon échelonnée au cours de l'année 2005.

Trois priorités ont guidé cette réforme au bénéfice des familles, des Parisiens démunis isolés et des jeunes en situation d'insertion :

- **favoriser la diversité sociale** en améliorant le soutien aux ménages à revenus modestes et moyens, afin notamment d'éviter qu'ils soient contraints de renoncer à habiter à Paris ;
- **recentrer certaines aides sur les publics les plus en difficulté** en introduisant des critères d'accès aux aides plus conformes à l'équité et à la justice sociale ;
- **optimiser la fonction préventive des aides**, c'est à dire leur capacité à agir sur les situations individuelles en amont, avant qu'elles ne se dégradent.

L'**aide au logement** est au coeur de la réforme. En 2002 avait déjà été créée l'aide au **logement des familles monoparentales**. La réforme se poursuit en octobre 2005 avec l'**élargissement de l'aide au logement des familles nombreuses (3 enfants), aux familles de deux enfants** ; elle prend ainsi le nom de « Paris Logement Familles ». Son octroi sera soumis à un plafond de ressources modulé selon le nombre d'enfants (5 000 € mensuels pour les familles de 3 enfants, par exemple) ;

pour plus de simplicité, l'aide devient forfaitaire ;

Dans le même esprit, le **crédit associé à la carte Paris Famille** devient forfaitaire et soumis à une condition de ressources (5 000 € mensuels) ;

Par ailleurs, une nouvelle **aide à la garde d'enfant à domicile** est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sous le nom de PAPADO. Cette aide, complémentaire à la nouvelle prestation de la Caisse d'allocations familiales (PAJE) et modulée selon les ressources et le nombre d'enfants, est **désormais accessible dès le 1<sup>er</sup> enfant**.

L'accès aux aides, pour les **Parisiens étrangers non communautaires**, soumis jusqu'ici à la détention d'un titre de séjour de 10 ans, leur est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005 sur présentation d'un titre de séjour d'au moins trois mois (sous réserve d'avoir résidé 3 ans à Paris, ce qui est la condition de droit commun).

Une nouvelle aide, gérée par le Département, a également été créée sous le nom de « Paris Jeunes Solidarité », pour aider les **jeunes en difficulté** à amorcer un parcours d'insertion ou à remédier aux ruptures de ressources qu'ils pourront y rencontrer.

Enfin, un « fonds d'initiatives » a été créé à l'intention d'un public jusqu'ici sous-représenté dans les dispositifs du CASVP, les **Parisiens isolés démunis**, allocataires du RMI ou sans domicile fixe, pour appuyer leurs démarches d'insertion.

« **Ville Vie Vacances** » (310 000 €) et « **Chantiers de solidarité internationale** » (140 000 €) permettent de soutenir de

nombreuses associations qui, tout au long de l'année et pendant les vacances, proposent des activités éducatives aux



jeunes des quartiers. Ces trois programmes touchent plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents.

Enfin, la collectivité parisienne poursuit l'effort engagé en faveur de **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes** avec le **quadruplement depuis 2001 des crédits départementaux affectés aux Fonds d'Aide aux jeunes** (1000 bénéficiaires) et la création d'une **nouvelle allocation Paris Jeunes Solidarité qui permet de délivrer des aides financières à des jeunes engagés dans des parcours d'insertion** qui ne peuvent solliciter le soutien de leurs familles : ils reçoivent ainsi 300 € par mois pendant au maximum 15 mois. Cette opération Paris Jeunes Solidarité a débuté en juillet 2005.

### Des moyens accrus pour mieux répondre aux besoins de l'enfance en danger

Le nombre total d'enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance a encore augmenté de près de 2 % en 2005, ce qui porte le total à plus de 10 000 enfants suivis. Plus de 5 300 sont placés en établissements spécialisés, foyers ou familles d'accueil. 4 300 bénéficient d'une mesure éducative à domicile. Il faut y ajouter 420 jeunes en internat scolaire et 330 mères de jeunes enfants, ou femmes enceintes en centres maternels. Les mineurs ou jeunes majeurs étrangers, isolés, représentent à eux seuls 15 % des placements. Malgré la publication d'un nouveau rapport de l'IGAS incitant l'Etat à s'impliquer davantage dans leur prise en charge, le gouvernement n'a toujours pas pris d'initiative en ce sens.

Pour répondre à ces enjeux, **les moyens financiers dégagés pour la protection de l'enfance ont été portés à 270 M€ en 2005**, soit une augmentation de 16 M€ par rapport à 2004.

L'application du schéma de protection de l'enfance et d'aide aux familles adopté en novembre 2003 se poursuit en 2005 avec la **création de places d'accueil d'urgence supplémentaires dans le secteur associatif, l'ouverture de deux Services d'Accueil de Jour Educatif** pour des 6-13 ans et leur famille (19<sup>e</sup>-association JCLT, 13<sup>e</sup>-association Jean Cotxet), **l'ouverture d'une structure de prise en charge de très jeunes enfants** pour courte durée (18<sup>e</sup>-association Enfant Présent).

Le développement du placement familial a également été poursuivi. Le **recrutement de nouvelles assistantes familiales** a permis de leur confier une cinquantaine d'enfants supplémentaires.

Enfin, la politique de modernisation et d'adaptation des établissements gérés directement par le Département s'est traduite en 2005 par l'engagement d'importants travaux, en particulier à Marie Becquet de Vienne, Annet, Le Nôtre et Saint Vincent de Paul.

## L'ESSENTIEL

- **Les budgets consacrés à la solidarité ont été augmentés de 50 % entre 2001 et 2005, atteignant 1,2 milliard d'euros en 2005 soit un quart du budget total de la collectivité parisienne**
- **La contribution de la collectivité parisienne au Samu Social atteint 2,2 M€ en 2005 soit une augmentation de 37 % depuis 2000**
- **4 centres sociaux ont été ouverts depuis 2001**

# La politique du handicap : pour une société plus intelligente

**Parce qu'une société accueillante à tous s'enrichit et devient plus intelligente, tous les aspects de la politique municipale prennent en compte, dès leur conception, le handicap, afin que les personnes handicapées puissent vivre leur ville comme n'importe quel autre citoyen.**

Le **budget dans le domaine du handicap a été multiplié par 10 en 4 ans** en passant de 2,4 M€ en 2001 à 26,2 M€ en 2005. Par ailleurs, le montant consacré à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées s'élève à 121 M€ en 2005 (+ 14 % depuis 2001). Enfin, 1,5 M€ ont été alloués en 2005 aux associations travaillant dans le domaine du handicap.

Bien évidemment, le retard accumulé durant des décennies est tel que l'objectif de l'égalité suppose, au-delà d'un réel changement des mentalités, la poursuite sur le long terme des orientations prises et une mobilisation de tous les acteurs concernés.

L'effort financier engagé depuis 2001 signe la volonté de **valoriser la place et le rôle des personnes handicapées dans la cité**, en les accompagnant dans leurs parcours scolaires et professionnels, leurs pratiques culturelles et sportives, et en leur permettant de circuler comme ils le souhaitent, afin de favoriser au mieux leur insertion sociale.

Ainsi, sur la mandature, 24,5 M€ sont consacrés à des **aménagement de voirie** : le nombre des feux sonorisés est ainsi passé de 20 en 2001 à 2.300 fin 2004, tandis que tous les trottoirs auront été abaissés fin 2008. En ce qui concerne les places GIG-GIC, l'engagement qu'une place de stationnement sur 50 soit une place GIG-GIC à la fin de la mandature est déjà tenu. La Municipalité

## Paris Accompagnement Mobilité

C'est un dispositif de transport à la demande, réservé aux personnes handicapées résidant à Paris. Il a pour but de faciliter les déplacements des personnes handicapées, sur Paris et l'Île de France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit. PAM a été développé conjointement par la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Île de France et le Syndicat des Transports

d'Île de France. Paris est le premier des départements franciliens à s'être lancé dans la création d'une centrale de réservation et de gestion d'un tel transport spécialisé. En 2005, un budget de 2,7 M€, sur un budget global de 8,1 M€ a été dégagé. En août 2005, on compte 4.300 inscrits à ce service (+ 72 % par rapport à 2004).

continuera cependant d'en créer, pour atteindre un taux encore supérieur.

Par ailleurs, en liaison avec les associations d'usagers et avec la RATP, **28 lignes d'autobus sur 59 ont été rendues accessibles tandis que le Tramway des Maréchaux sera entièrement accessible** aux personnes à mobilité réduite. Paris et la Région subventionnent également 60 % du coût d'aménagement de 30 taxis parisiens.

En matière **d'accessibilité des bâtiments municipaux**, l'accueil de l'Hôtel de Ville est accessible à toutes les personnes handicapées depuis mai 2005. De plus, un dispositif permettant de simplifier le dialogue des usagers sourds avec les agents municipaux des 20 mairies d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville a été mis en place.

En 2007, 100 % des bureaux de vote seront accessibles contre 31% en 2001 et 86% aujourd'hui. **Enfin, la quasi-totalité des toilettes publiques le sera également**, contre seulement 20 actuellement.

En ce qui concerne la politique municipale en faveur des **enfants handicapés**, 40 000 € ont été consacrés en 2004 et 2005 aux classes de découverte destinées à des enfants handicapés, et **un deuxième centre de loisirs** : « Loisirs

Pluriel », accueillant à parité des enfants handicapés et valides a ouvert ses portes en mars 2005 à l'école Tandou (19<sup>e</sup>). Un centre de ressources pour former les animateurs de la Ville aux méthodes et aux démarches pédagogiques spécifiques en direction des enfants handicapés a été ouvert en janvier rue Charles Moureu (13<sup>e</sup>).

Enfin, dans les domaines du **sport** et de la **culture**, 53.300 € sont consacrés en 2005 aux « 17 ateliers bleus sportifs » accueillant plus particulièrement des enfants scolarisés dans les Classes d'Intégration Scolaires. Un centre sportif Handijeunes accueillant des enfants âgés de 5 à 17 ans a été ouvert. De plus, en 2005, en liaison avec le Cinéma l'Arlequin, 4 ou 5 films seront rendus accessibles aux déficients visuels et auditifs grâce à une subvention de 10 000 € par film.

## L'ESSENTIEL

- **Le budget dans le domaine du handicap a été multiplié par 10 en 4 ans**
- **28 lignes d'autobus sur 59 ont été rendues accessibles tandis que le Tramway des Maréchaux sera entièrement accessible**

# Agir pour la santé des Parisiens

**Au-delà de ses responsabilités en matière de santé publique (lutte contre la tuberculose, centres de vaccination, médecine scolaire, lutte contre les infections sexuellement transmissibles), la Municipalité accorde une importance particulière à l'information, à la prévention et au soutien à la recherche médicale.**

## Poursuivre la lutte contre le sida et les autres Infections Sexuellement Transmissibles

La Ville, comme chaque année, a mené une campagne d'information et de prévention par le biais de ses 170 panneaux électroniques, de son site Internet, de campagnes d'affichages et par la distribution de nouvelles brochures. **500 000 préservatifs, dont 10 % de préservatifs féminins, ont été gratuitement distribués.** 1,5 M€ sont également alloués aux associations de lutte contre le sida et **1,6 M€ ont été dégagés pour soutenir la lutte contre le sida dans les pays en développement, notamment en Afrique.**

Enfin, des mairies d'arrondissement se mobilisent de plus en plus à l'occasion du 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida.

## Renforcer la lutte contre la toxicomanie

Le drame de la toxicomanie concerne plusieurs milliers de personnes à Paris. Le dispositif de prise en charge relève de l'Etat. Cependant, depuis le début de cette mandature, la Municipalité a souhaité s'impliquer fortement : **une mission de prévention des toxicomanies** a été créée en 2002 pour

## Le plan stratégique de l'AP-HP : une forte inquiétude pour la qualité des soins proposés aux Parisiens

**Président - sans pouvoir effectif sur la direction de l'AP-HP - du Conseil d'administration, le maire de Paris, a voté contre le nouveau plan stratégique 2005-2009 de l'AP-HP.** Le projet de fermeture de 800 lits de long séjour prenant en charge des personnes âgées, la poursuite du plan d'économies et la suppression de 4.000 emplois sont en effet inacceptables.

Pour ce qui concerne les opérations immobilières ou de travaux, certaines sont déjà en cours, les autres seront achevées prochainement: un bâtiment des grands brûlés à Saint Louis (10<sup>e</sup>), un nouveau bâtiment des urgences et de la biologie à Saint-Antoine (12<sup>e</sup>), un nouveau pôle maternité-périnatalité

et un bâtiment des laboratoires, après la Maison des adolescents ouverte en novembre 2004 à Cochin (14<sup>e</sup>), une nouvelle maternité créée et la maternité de l'hôpital des métallurgistes reconstruite à Armand Trousseau (12<sup>e</sup>), un nouveau bâtiment des urgences à Tenon (20<sup>e</sup>), un bâtiment pour la recherche à Georges Pompidou (15<sup>e</sup>), un nouveau bâtiment de soins et de rééducation à l'hôpital Rothschild (12<sup>e</sup>).

**Par ailleurs, la Municipalité a clairement pris position pour le maintien de l'Hôtel Dieu (4<sup>e</sup>) et pour la création d'un pôle médico-social de prise en charge des enfants et des adolescents handicapés sur le site de Saint Vincent de Paul (14<sup>e</sup>).**

coordonner les actions de soutien aux associations et pour aider les initiatives locales. Le 11 mars 2005, un **nouveau centre de prise en charge a été inauguré rue Saint-Denis**, qui suit actuellement près de 300 personnes. Des projets sont en cours d'élaboration avec les communes limitrophes pour développer le même type de prises en charge pour les crackers, avec une partie soins et une partie hébergement.

De plus, un **important travail de prévention est mis en place, notamment auprès des jeunes.** Plusieurs sessions de formation des personnels de la Ville ont été menées, par exemple pour une centaine d'éducateurs travaillant dans la prévention spécialisée. Par ailleurs,

un forum s'est tenu les 7 et 8 octobre 2004 à l'Hôtel de Ville, pour partager les expériences, y compris internationales. Une soirée d'échanges a eu lieu à la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, le 14 juin dernier, pour aborder spécifiquement les problèmes liés à la consommation de crack.

## La lutte contre le cancer

La première campagne de dépistage gratuit du cancer du sein, lancée il y a deux ans, avait obtenu un taux de réponse de l'ordre de 23 %. Une 2<sup>e</sup> campagne a commencé début mai 2005. Celle-ci, relayée début octobre 2005 par l'opération « ruban rose », s'accompagne d'actions spécifiques vis-à-vis d'un public défavorisé dans plu-

sieurs quartiers « Politique de la Ville ». Paris a également posée sa candidature pour démarrer le dépistage du cancer colorectal et attend la réponse de l'Etat. Pour toute information : numéro vert 0 800 10 50 32.

## La santé mentale

L'inauguration du nouvel hôpital psychiatrique Henri Ey (13<sup>e</sup>) en février dernier et des unités de l'hôpital Sainte-Anne (14<sup>e</sup>), la tenue d'un colloque sur la santé mentale des jeunes à l'Hôtel de Ville, la mise à jour du Guide de la psychiatrie publique parisienne témoignent du souci de la Municipalité vis-à-vis de ces questions. La Ville se fera également le relais de la nouvelle campagne nationale pour mieux faire accepter les malades mentaux.

## Soutenir la recherche et la protection de la santé publique

Dans le souci de mieux répondre aux attentes des chercheurs, la Ville de Paris attribuera cette année 4 nouvelles bourses de recherche, valables

sur 4 ans, à des équipes de jeunes chercheurs dans le domaine de la médecine, ce qui portera à 10 le nombre d'équipes soutenues.

Par ailleurs, un atelier de santé publique a été mis en place et a produit plusieurs études sur la canicule à Paris, tandis qu'une étude sur le lien entre l'environnement et la santé se poursuit auprès de 3.000 enfants parisiens.

En outre, le département de Paris poursuit son action concernant les **vaccinations** et la **lutte contre la tuberculose**, qui a été sensiblement renforcée ces 3 dernières années.

La lutte contre le tabac a fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'un label « Paris sans tabac » en partenariat avec les cafés hôtels restaurants.

Enfin, la **lutte contre l'obésité des enfants**, problème important de santé publique avec près de 17 % des enfants parisiens concernés, se poursuit avec une forte mobilisation de la médecine scolaire au sein d'un réseau qui comprend les hôpitaux pédiatriques Robert Debré (19<sup>e</sup>), Trousseau (12<sup>e</sup>) et Necker (15<sup>e</sup>).

## L'ESSENTIEL

- **500 000 préservatifs, dont 10 % de préservatifs féminins, ont été gratuitement distribués**
- **Un nouveau centre de prise en charge des toxicomanes a été inauguré rue Saint-Denis**
- **Une 2<sup>e</sup> campagne de dépistage gratuit du cancer du sein a commencé début mai 2005**

## L'égalité entre les femmes et les hommes

La Municipalité a engagé, depuis 2001, une politique volontariste et inédite jusque-là, de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Cette politique s'accompagne d'un soutien significatif aux associations féministes et féminines (750 000 € en 2005).

**Des actes pour l'accès à l'emploi et l'égalité professionnelle.** Pour les femmes en grande précarité, des parcours d'insertion professionnelle sont proposés dans les 10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Ces initiatives sont renforcées en 2005 : création d'une plate-forme linguistique qui s'adresse en priorité aux femmes en difficulté, accompagnement spécifique de 200 femmes par des spécialistes du placement dans l'emploi, accueil des jeunes enfants en halte-garderie pour faciliter les démarches d'insertion dans l'emploi.

De plus, la Municipalité encourage la création d'entreprises par les femmes, grâce à des permanences spécifiques dans les Maisons du développement économique et de l'emploi ou au soutien aux projets d'associations spécialisées telles que l'Incubateur Paris Pionnières qui a ouvert ses portes début 2005.

Par ailleurs, la Ville, en tant qu'employeur, applique les principes d'égalité. Ainsi, dès septembre 2005, elle met en œuvre un plan d'égalité professionnelle impliquant les 22 directions de l'administration parisienne.

**La défense des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.** La Ville maintient son effort financier en faveur des associations travaillant dans ce domaine (160 000 € en 2005), alors que l'Etat, depuis 2004, a fortement réduit les crédits qui leur sont versés, ce qui met en péril l'activité de certaines d'entre elles.

La politique de lutte contre les violences que mène la municipalité repose sur trois axes :

- **l'accueil et l'accompagnement des femmes** : les associations subventionnées par la Ville proposent accueil, soutien psychologique, aide juridique aux femmes victimes de violences. Un accueil spécifique est mis en place cette année par Ni putes Ni soumises au sein du Point d'accès aux droits du 20<sup>e</sup> arrondissement, pour les jeunes filles victimes ou menacées de mariage forcé. Dans cette logique, la Municipalité travaille avec les bailleurs sociaux afin de définir les modalités concrètes, dès 2005, qui permettraient aux femmes victimes de violences de

conserver leur logement ou de l'échanger contre un autre. Enfin, la Ville finance la construction d'un nouveau centre d'hébergement dans le 15<sup>e</sup> arrondissement pour les femmes victimes de violences, qui accueillera fin 2006 une trentaine d'entre elles, avec ou sans enfants.

- **la formation et la sensibilisation des acteurs sociaux aux thèmes des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines** : 150 travailleurs sociaux, sages-femmes, médecins scolaires, agents des services du Département et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ont été formés sur ce sujet en 2005, en complément de la formation dispensée chaque année sur les violences conjugales auprès de 60 travailleurs sociaux et étendue depuis 2004 aux correspondants de nuit.

- **des actions de communication et de sensibilisation** : la troisième campagne d'information sur les violences faites aux femmes a été lancée fin 2004 avec 400 000 plaquettes et 3 000 affiches indiquant les numéros d'appel d'urgence diffusées dans les mairies d'arrondissement, les services sociaux de proximité, les services de l'Etat, les hôpitaux, les Maisons de la justice et du droit, les points d'accès aux droits et les associations, etc.

**Lutter contre l'esclavage sexuel.** La Municipalité a poursuivi son partenariat avec d'autres grandes villes sur cette question. Le second colloque sur les politiques urbaines face à la prostitution organisé en juin dernier, a réuni à l'Hôtel de Ville les représentants de plus de 35 villes françaises et de plusieurs pays européens ainsi que la Préfecture de Police et les associations parisiennes.

**Faire partager les valeurs d'égalité.** Durant l'année scolaire 2004-2005, 5.791 élèves de classe de 4<sup>e</sup> ont été sensibilisés au respect mutuel filles/garçons en partenariat avec le Rectorat de Paris et l'association Je, Tu, Il. Au total, depuis le début de l'opération, plus de 9.000 jeunes ont bénéficié de ce programme.

Par ailleurs, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la loi autorisant l'Interruption Volontaire de Grossesse a été célébré, en janvier, à l'Hôtel de Ville et dans les arrondissements.

Enfin, la Municipalité célèbre chaque année **la journée internationale des femmes du 8 mars**. Cette manifestation de grande ampleur a réuni en 2005, sur le thème de « la Femme dans la Ville », une centaine d'associations féminines et féministes parisiennes et a permis de sensibiliser un large public aux questions d'égalité des sexes.

# Une ville riche de sa diversité

Le creuset multiculturel parisien est riche de sa diversité et de son ouverture sur le monde : 400 000 Parisiens immigrés, étrangers ou français, 14,4% d'étrangers, avec pas moins de 110 nationalités.

En permettant à chacun, par une intégration réelle, d'apporter sa contribution à notre cheminement culturel commun, notre société devient plus intelligente et plus forte. C'est pourquoi pour la première fois, une adjointe au maire chargée de l'intégration et des étrangers non communautaire a été nommée au sein de l'équipe municipale qui, depuis 4 ans, a engagé de nombreuses actions dans le domaine de la représentativité et de l'accès au droit, aux services publics et à l'aide sociale.

**Formation des agents municipaux à l'accueil des étrangers.** L'amélioration de l'accueil des publics de culture étrangère par les agents du service public est un élément essentiel de l'accès

aux droits. C'est pourquoi un programme de formation du personnel a été élaboré dès 2003 en partenariat avec une mairie pilote, celle du 18<sup>e</sup> arrondissement. L'expérience étant jugée satisfaisante, un plan de formation est programmé en 2005-2006-2007, et étendu progressivement aux arrondissements les plus concernés. Il est prévu de former ainsi au total 1.000 agents d'ici à 2007. Dès 2005, trois arrondissements sont inscrits au programme de formation : le 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>.

**Accès à l'aide sociale.** Auparavant, les étrangers non communautaires résidant à Paris ne bénéficiaient des aides sociales de la Ville que s'ils étaient titulaires de la carte de résident de 10 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, l'accès aux aides sociales est étendu, dans un souci d'équité, à l'ensemble des étrangers non communautaires résidant à Paris depuis au moins trois ans, condition générale pour tous les Parisiens.

**Amélioration des conditions de vie dans les établissements d'accueil des travailleurs migrants.** Outre l'engagement d'un programme de réhabilitation et de transformation en résidences sociales de certains établissements, la Ville a signé un protocole avec les représentants des résidents des 5 foyers gérés par le CASVP visant à améliorer leur gestion et le dialogue avec les usagers.

**Lutte contre le racisme et les discriminations.** Après une campagne contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations en 2004, une campagne d'affichage pour sensibiliser à la diversité est prévue fin 2005. Par ailleurs, la Ville de Paris a déjà signé 12 conventions avec des entreprises, pour définir des actions concrètes de lutte contre les discriminations, comme par exemple l'obtention de stages ou de parcours en alternance pour les jeunes issus de l'immigration.

## Les ultras marins, un atout pour Paris

**Soutenir les ultras-marins.** Le Centre Municipal d'Action et d'Information DOM-TOM, qui reçoit les ressortissants de l'outre-mer éprouvant des difficultés en matière de logements et d'accès à l'emploi, aide les personnes en grande difficulté d'origine antillaise, notamment sur deux sites : les Halles (1<sup>er</sup>), en partenariat avec l'association la Clairière, et place de Torcy (18<sup>e</sup>), en association avec la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, une grande étude sur la situation du **logement** des Parisiens d'origine ultramarine est lancée afin de tenter de mieux répondre à leurs besoins.

**La mémoire.** La commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui a lieu chaque année le 27 avril dans les salons de l'Hôtel de Ville, est l'occasion de rendre un hommage solennel aux victimes de l'esclavage et du racisme. C'est aussi un moment de partage et d'écoute avec les nombreux agents de Ville de Paris originaires des DOM. Cette année, Lilian Thuram et Marie José Pérec ont assisté au dépôt de gerbe, en présence d'une foule très nombreuse. Par ailleurs, le Maire de Paris a déposé une gerbe devant la plaque située Quai Henri IV qui rend hommage aux

ultramarins venus par milliers participer à la Libération de la France.

### Les grandes manifestations culturelles.

Le **Carnaval Tropical de Paris** a été marqué en 2005 par un nombre important de chars et de participants. Un public toujours plus nombreux où se côtoient à la fois les Parisiens originaires d'outre-mer et ceux de métropole a pu apprécier le défilé.

Après l'Océan Indien en 2003, les Caraïbes et l'Atlantique en 2004, l'exposition d'art contemporain « **Latitudes 2005** » mettra à l'honneur, en décembre dans les salons de l'Hôtel de Ville, les Territoires d'outre-mer du Pacifique. Comme pour les éditions précédentes, des artistes représentatifs des pays de la zone concernée seront invités à participer à cette manifestation.

Par ailleurs, en partenariat avec les collectivités d'outre mer, une grande **manifestation traditionnelle de Noël** sera organisée en liaison avec la Région Guadeloupe. La collaboration avec la Réunion donnera lieu quant à elle à une manifestation pour célébrer le 20 Décembre, date habituelle où se fête la libération des esclaves dans ce département.

# Des actes pour une meilleure « qualité de ville »

## Priorité au logement

**Notre pays affronte une grave crise du logement, comme l'a confirmé un rapport de la Fondation Abbé Pierre publié en janvier dernier qui évalue à plus de 3 millions le nombre de personnes pas ou mal logées en France. Dans le champ de compétence qui est le sien, la Municipalité conduit depuis 2001 une action volontariste en faveur du logement social et intermédiaire, pour les plus démunis et les familles issues des classes moyennes.**

**De même, pour tenter de faire face à la situation très dégradée d'immeubles parisiens, la lutte contre l'habitat insalubre a constitué une priorité avec 1 000 immeubles en phase de réhabilitation. Malgré les efforts réalisés, les dramatiques incendies qui ont coûté la vie à de nombreux Parisiens, ont démontré l'urgence d'une mobilisation de tous les acteurs, l'Etat mais aussi toutes les communes d'Ile-de-France, pour que ne se reproduisent pas des événements aussi tragiques.**

**La politique municipale, des actes concrets : 14 527 logements sociaux ont été financés de 2001 à 2004**

**14 527 logements sociaux ont été financés de 2001 à 2004.** Malgré cela et compte tenu de la grande difficulté des demandeurs de logements sociaux à bénéficier d'un logement, la Municipalité a souhaité **porter le financement de nouveaux logements sociaux de 3 500 à 4 000 logements par an.**

Cet objectif, atteint dès 2004 avec **4 032 logements financés**, vise toutes

les catégories de logements sociaux pour tenter de répondre aux spécificités des demandes: 700 à 800 logements très sociaux de type PLA-I, 1 900 à 2 000 logements sociaux ordinaires de type PLUS, dont une prévision de 300 à financer par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, et 1 200 à 1 400 logements intermédiaires de type PLS.

Parmi ces logements financés, **600 seront réservés aux étudiants.** De même, 1.650 places d'hébergement d'urgence seront créées ou réhabilitées sur la période 2005-2010.

Enfin, la convention signée avec l'Etat prévoit la **réhabilitation de 4 600 loge-**

**ments sociaux existants par an** pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour toutes ces opérations, la Municipalité s'assure que les maîtres d'ouvrage prennent en compte, dès la conception, les conditions d'une meilleure durabilité des bâtiments, d'entretien et d'économies d'énergie, en s'inscrivant dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

### Eradiquer l'insalubrité et l'habitat dégradé

**La Ville consacre 152 M€ sur 6 ans, à ce véritable défi. A titre comparatif, l'Etat mobilise, sur le même sujet, 7 M€ chaque année.**

### L'hébergement d'urgence

**L'hébergement** d'urgence est une priorité en matière de lutte contre l'exclusion : un programme a été décidé pour humaniser les centres d'urgence parisiens (centre Ney 18<sup>e</sup>, CHRS passage du Trône 11<sup>e</sup>), et créer des centres de qualité (CHRS Charonne, centre Picpus...).

La réhabilitation du centre Crimée (19<sup>e</sup>) a été engagée en 2005 et 2 nouveaux Centres d'hébergement d'urgence temporaire ont été ouverts dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. **Au total 636 places en CHU et CHRS ont été réhabilitées depuis 2001 et 870 le seront sur la période 2005- 2007. Près de 300 places nouvelles doivent être financées sur cette même période.**

4500 places d'hébergement d'urgence ont été proposées aux Parisiens en difficultés cet hiver. Dans le cadre du plan

grand froid, la Ville a ouvert 3 gymnases et a renforcé les équipes mobiles qui vont à la rencontre des Parisiens sans abri.

Par ailleurs, dès la fin 2004, la collectivité parisienne a mis en place un plan d'action visant à **améliorer la qualité des hôtels meublés** utilisés pour l'hébergement en urgence de familles en grande difficulté (poursuite du rachat des hôtels les plus dégradés, négociation d'un programme de travaux d'amélioration du bâti avec les propriétaires, création d'un observatoire des hôtels meublés). Depuis 2001, la Ville a notamment racheté 27 hôtels meublés. Suite à l'incendie de l'hôtel Paris Opéra, il a été demandé à la Préfecture de Police d'exercer un contrôle renforcé sur ces établissements dont certains ne sont plus habilités à recevoir des familles.

Au 31 août 2005, 976 immeubles sont traités dans les conditions suivantes :

- 424 immeubles sont confiés à la SIEMP dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (CPA) d'éradication de l'insalubrité (il s'agit de propriétés dont l'état particulièrement préoccupant justifie des acquisitions publiques) ;
- 390 immeubles sont traités dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (procédure incitative vis-à-vis des propriétaires comportant l'attribution de subventions de la Ville et de l'ANAH pour les travaux à réaliser) ;
- 63 immeubles sont traités sous la responsabilité de la SEMAVIP dans le cadre de la CPA du secteur Château Rouge (18<sup>e</sup>) ;
- 51 immeubles font l'objet d'un suivi dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- 48 immeubles sont soit en attente d'affectation à une procédure de traitement (essentiellement OAH) soit déjà sortis des dispositifs après traitement de l'insalubrité.

## Rénover les hôtels meublés

Les 700 hôtels meublés parisiens constituent un maillon essentiel de l'hébergement collectif d'urgence et un refuge pour une partie de la population défavorisée en situation précaire. L'essentiel de ce parc, construit au début du siècle dernier, est aujourd'hui largement dégradé.

Dans le cadre de son action contre le « mal-logement », la Municipalité en a acquis 27 dans le cadre d'opérations d'urbanisme et a pris l'initiative d'une coordination avec tous les partenaires concernés, dont la Préfecture de Police, pour remédier aux situations les plus inacceptables sur le plan de l'hygiène et de la sécurité. L'objectif est de résorber les « hôtels-taudis » et de maintenir le rôle social de nombreux établissements, en favorisant leur transformation en résidences sociales ou leur mise aux normes.

## Trois incendies dramatiques qui soulignent que le logement doit devenir une vraie priorité nationale :

Par trois fois, en avril rue de Provence (9<sup>e</sup>), en août boulevard Vincent Auriol (13<sup>e</sup>) puis rue du Roi doré (3<sup>e</sup>), le drame s'est noué à Paris. Trois circonstances bien distinctes, mais qui montrent combien doit être prioritaire l'action pour le logement décent. Trois événements meurtriers, qui appellent à la mobilisation de tous.

La Ville de Paris est résolument engagée dans ces objectifs depuis 2001. Après des décennies d'inaction, les chantiers de l'éradication de l'habitat insalubre et du développement du logement social dans tous les arrondissements parisiens sont conduits avec la plus grande détermination.

A son tour, l'Etat doit prendre la mesure des enjeux et mobiliser des terrains, subventionner les programmes sociaux, lutter contre la spéculation immobilière et recourir, si nécessaire, à la procédure des réquisitions. De même, face au phénomène des « ventes à la découpe », des

solutions sont possibles, consistant par exemple à ce que les maires puissent désormais autoriser ou non la « découpe » des immeubles, ou à ce que l'exonération des droits de mutation sur les opérations de vente par lots hautement spéculatives soit supprimée.

L'implication solidaire des communes riveraines est tout aussi indispensable. Comment accepter plus longtemps l'absence quasi-totale de logements sociaux dans certaines communes de l'ouest parisien par exemple, tandis qu'ils sont concentrés dans l'Est ou dans certaines villes de Seine-Saint-Denis ?

Votée en 2000, la loi « Solidarité et renouvellement urbain », qui oblige chaque commune à réaliser 20 % de logements sociaux sur son territoire, offre des moyens insuffisamment mobilisés aujourd'hui.

## Améliorer l'habitat privé

La convention de délégation de compétence de l'Etat signée en avril 2005 prévoit des moyens accrus en faveur de l'habitat privé, avec l'objectif d'aider à la réhabilitation de 74 000 loge-

ments privés sur six ans. Ces moyens supplémentaires contribueront notamment à la production de 17 000 logements privés à loyers maîtrisés, dont 15 350 à loyer intermédiaire et 1 650 à loyer conventionné à l'Aide personnalisée au Logement (APL).

## Favoriser l'accession à la propriété : le premier bilan du PPL 0%

Le Prêt Paris Logement 0% a été mis en place en juin 2004 pour aider des Parisiens à revenus moyens à devenir propriétaires de leur logement à Paris. En avril 2005, le 1 000<sup>e</sup> bénéficiaire du PPL 0 % a pu concrétiser son achat avec l'aide de la Ville. Sur l'ensemble de l'année 2005, le nombre des bénéficiaires devrait être compris entre 1 500 et 2 000. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, cette aide est enfin

cumulable avec le nouveau Prêt à 0% de l'Etat.

82 % des emprunteurs sont des jeunes ménages de moins de 35 ans ; 9 % sont des locataires ayant reçu un congé pour vendre et de 4% des locataires du parc social. Les logements acquis à l'aide d'un PPL 0% se situent principalement dans le 18<sup>e</sup> (17% des achats), le 20<sup>e</sup> (13 %) et le 11<sup>e</sup> (11 %).



## Une action forte pour le logement des plus défavorisés

### - Développer les logements d'insertion

pour permettre aux personnes de sortir de l'urgence et d'accéder à l'autonomie : 1.230 places en résidences sociales ont été financées sur la période 2001-2004 et 961 places sont programmées en 2005. La Ville a mis cette année à disposition des associations de lutte contre l'exclusion près de 200 logements pour favoriser le retour progressif à l'autonomie de personnes en grande difficulté.

- en matière de **prévention des expulsions**, la forte mobilisation du Département et des associations a permis de réduire les expulsions en 2004. Désormais, grâce à la création d'une équipe spécialisée de travailleurs sociaux du Département, le juge peut s'appuyer sur une enquête sociale afin de mieux défendre les locataires. L'amélioration des aides au logement de la collectivité parisienne pour les allocataires du RMI, les familles monoparentales et celles de deux enfants joue aussi favorablement.

- Le **Fond Solidarité Logement** dont la gestion a été transférée au Département en 2005, est fortement mobilisé : 8.700 dossiers aidés en 2004. Il faut cependant souligner que la compensation financière de l'Etat est insuffisante, entraînant un surcoût pour la collectivité parisienne de l'ordre de 1,5 M€.

### Améliorer l'accès au logement

L'action conduite par la Municipalité se situe dans un contexte difficile :

- un taux de rotation du parc social qui demeure extrêmement faible (de l'ordre de 5 %), ce qui limite le nombre de logements à attribuer ;
- une augmentation du nombre de demandeurs de logement inscrits : de 102 930 au 30 juin 2004 à 105 885 au 30 juin 2005, notamment

liée à la multiplication des congés pour vente 40 % du nombre de ces demandeurs se renouvelle chaque année et 15 % réside en dehors de Paris..

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2005, 2 449 attributions ont été effectuées, réparties ainsi :

- Contingent Mairie de Paris : 762 ;
- Contingent Mairies d'arrondissement : 789 ;
- relogements obligatoires : 414 ;
- mutations internes aux organismes : 484.

Dès le mois de mai 2001, une Commission pluraliste, ouverte à l'opposition municipale, au Préfet de Paris et aux associations comme Emmaüs, a été créée par le maire de Paris pour son contingent. A l'exception des 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, tous les arrondissement sont dotés d'une Commission pluraliste.

Le nombre de pièces justificatives à produire pour la demande de logement social a été réduit en 2004 et le formulaire a été simplifié. Son téléchargement sera possible sur le site Internet de la Ville. De plus, pour faciliter le dépôt des demandes, il est désormais possible de l'effectuer par courrier et des points d'accueil seront progressivement mis en place dans toutes les mairies d'arrondissement et à l'OPAC. Enfin, le 3975 fournit dorénavant tout renseignement sur les formalités de demande ou sur l'état d'instruction de son dossier.

### Mobiliser les logements privés durablement vacants

La SIEMP, Société d'Economie Mixte de la Ville, a été chargée d'aider les propriétaires de logements vacants situés dans Paris, à remettre leur bien en location. Fin juin 2005, **205 contrats de location ont été signés dans ce cadre**. Grâce à la communication par l'Etat, après 3 ans d'attente, du fichier de la taxe sur les logements vacants, une information sur les aides apportées par la collectivité parisienne

sera adressée à l'automne 2005 à tous les propriétaires concernés.

## Prendre le contrôle des logements gérés par des SEM dans lesquelles la Ville est minoritaire

Trois Sociétés d'économie mixte immobilières gèrent plus de 80.000 logements à Paris. Elles sont contrôlées majoritairement par des actionnaires privés, avec une participation minoritaire de la Ville de Paris.

La Municipalité a décidé de reprendre le contrôle de ces logements, notamment pour faire en sorte que les attributions de logements répondent bien aux priorités sociales et pour rationaliser les relations financières entre la Ville et ces SEM. Après un accord avec l'actionnaire majoritaire, ce devrait être le cas pour les 9 000 logements de la SGIM avant la fin 2005. En ce qui concerne la RIVP, qui gère près de 30 000 logements, un accord de principe est intervenu mi 2005 avec les actionnaires majoritaires.

Enfin, suite au refus de la SAGI, qui gère 30.000 logements, la municipalité a décidé de ne pas prolonger la convention avec la SAGI pour 16.000 logements et les a confiés à l'OPAC, avec la garantie pour les locataires de rester dans leur logement, aux mêmes conditions de loyers.

## L'ESSENTIEL

- **14 527 logements sociaux ont été financés de 2001 à 2004**
- **La Ville consacre 152 M€ sur 6 ans, à l'éradication de l'habitat insalubre et dégradé**
- **Dès le mois de mai 2001, une Commission pluraliste, ouverte à l'opposition municipale, au Préfet de Paris et aux associations comme Emmaüs, a été créée par le maire de Paris pour son contingent.**

# La politique des déplacements : un choix d'avenir

**La politique municipale des déplacements menée depuis 2001 vise à la fois à :**

- améliorer la qualité de l'air et diminuer le bruit, enjeu majeur de santé publique, en réduisant le trafic automobile et en favorisant les modes de déplacements générant moins de nuisances, notamment les transports en commun et le vélo,
- rendre la ville accessible à tous,
- prendre en compte les besoins liés à l'activité économique et aux emplois.

Pour atteindre ces objectifs, les différents projets de la municipalité permettront au fur et à mesure de leur réalisation :

- d'améliorer l'offre en transport en commun afin d'offrir une alternative de qualité à l'automobile,
- de mieux prendre en compte tous les modes de déplacement (vélo, rollers, marche à pied, deux-roues motorisés) pour que chacun puisse utiliser le mode de déplacement qui lui convient, en toute sécurité,
- de rendre l'espace public plus agréable à vivre, plus sûr, moins pollué et moins bruyant,
- de renforcer l'accessibilité de la voirie et des transports aux personnes à mobilité réduite.

Les moyens budgétaires consacrés à la voirie et aux déplacements sont passés de 820 M € sur la période 1996-2000 à 1 264 M € pour 2001-2005.

D'ores et déjà, des résultats encourageants sont constatés :

**la circulation dans Paris a diminué de 13% en 4 ans, la fréquentation des transports en commun à Paris a crû de 8,5 % et les déplacements à vélo dans Paris ont augmenté de 41 % pendant cette même période. Enfin, le nombre des victimes d'accidents a diminué de 30 %.**

**Mais le défi que représente la lutte contre la pollution suppose une action d'envergure sur plusieurs années et concertée, notamment avec la Région.** Le Plan de Déplacements de Paris, qui doit être défini d'ici 2007, constituera un projet d'ensemble autour d'orientations partagées et d'actions concrètes à mettre en place au cours des 10 prochaines années. Une concertation approfondie sera menée avec les élus, les acteurs économiques et sociaux, les Mairies d'arrondissements, les conseils de quartier, les associations, la Région, les collectivités voisines, et plus largement les Parisiens, conformément à la procédure adoptée par le Conseil de Paris en juillet 2005.

## Le tramway : un enjeu majeur pour des milliers de Parisiens et Franciliens

Le chantier du Tramway des Maréchaux Sud se poursuit avec la RATP, entre le pont du Garigliano (15<sup>e</sup>) et la porte d'Ivry (13<sup>e</sup>), avec le soutien de l'Etat et de la Région Ile-de-France, pour une **livraison en 2006**. Ecologique et silencieux, il permettra une amélioration significative de l'offre de transport, en particulier pour les habitants des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements et des communes limitrophes : capacité de 100 000 voyageurs par jour, vitesse commerciale de 20 km/h en moyenne contre 14 km/h pour le PC, meilleure régularité, confort accru pour les voyageurs, liaisons Paris-banlieue facilitées et réelle accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

C'est aussi un projet pour améliorer la qualité de vie le long des boulevards des Maréchaux, avec une réduction de la place accordée aux voitures et des nuisances qu'elles génèrent, la création d'un espace réservé aux cyclistes, des trottoirs élargis et plantés d'arbres qui deviendront des espaces de promenade. De plus, des

œuvres d'art seront implantées tout au long du parcours.

310 M € sont consacrés au projet. A ce stade, la construction de la plateforme du tramway est largement engagée, son engazonnement a même été réalisé à certains endroits, les premiers trottoirs ont été livrés, de même que certains mobiliers et l'éclairage public. De nouveaux arbres ont également été plantés, sur les 1.000 programmés. Les premiers essais de rames commenceront à l'automne 2005.

La Ville de Paris participe par ailleurs au financement du doublement de la capacité du tramway T2 et à son prolongement jusqu'à la Porte de Versailles, à hauteur de 5,9 M€.

## Le prolongement jusqu'à la Porte de la Chapelle

Une nouvelle étape se dessine avec l'extension du tramway sur les Maréchaux vers l'Est et le Nord. La Municipalité étudie en effet un prolongement jusqu'à la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>). La Commission Nationale du Débat Public, saisie par le Maire de Paris, a décidé d'organiser un débat public entre la fin de l'année 2005 et le début 2006, permettant à chacun de s'exprimer.

## Développer l'offre de bus

Si la fréquence des bus est décidée par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), en liaison avec la RATP, la Mairie de Paris peut contribuer, par des aménagements urbains, à améliorer les conditions de circulation des bus et faire pression pour que plus de bus circulent dans Paris.

Depuis le début de la mandature, **111 km de lignes de bus ont été traités**

## Améliorer les transports en commun :

L'étude de faisabilité pour une ligne fluviale régulière accessible avec la carte orange est achevée et démontre l'intérêt d'une telle réalisation. Le STIF, autorité décisionnaire, sera saisi de ce projet.

Pour mieux desservir la population des quartiers périphériques et la proche couronne, plusieurs projets de prolongement de lignes de métro sont engagés dans le cadre du contrat de plan Etat / Région : **la ligne 14 jusqu'au quartier des Olympiades (13<sup>e</sup>)**, avec la participation financière de la Ville, **la ligne 4 jusqu'à Montrouge**, **la ligne 12 vers Aubervilliers**, les lignes 8 et 13 (avec pour cette dernière, **le projet Ouragan pour renforcer la capacité de 40 % d'ici 2007**).

Par ailleurs, la Municipalité a obtenu du STIF qu'une étude soit lancée pour faire fonctionner le métro une heure de plus les vendredis et samedis soirs.

Enfin, même si cela dépasse son strict champ de compétences, la Ville étudie, en liaison avec le STIF, les possibilités de créer de nouveaux parkings relais à côté des gares du RER et du Transilien et d'améliorer l'attractivité des parkings existants.

à Paris, notamment par la réalisation de couloirs protégés. Ces aménagements permettent **d'augmenter jusqu'à 30 % la vitesse** des bus -il faut moins de 10 minutes aujourd'hui pour aller en bus de Châtelet à la gare du Nord contre 23 minutes avant les aménagements-, d'offrir un meilleur confort aux voyageurs et de réduire la pollution. La ligne 38 est la première ligne de bus Mobilien aménagée en site propre sur la quasi-totalité de son parcours. Des travaux sont en cours pour les lignes 91, 27 et 60 dans les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et le seront prochainement pour la ligne 21. Des concertations locales et des études sont engagées pour d'autres lignes, par exemple le 96 dans

les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ou le 26 dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Parallèlement, **la fréquence des bus a été renforcée par la RATP depuis 2003 sur 9 lignes**, dont 3 lignes Mobilien (38, 91 et 96), un service le dimanche a été instauré sur les lignes 76 et 86, ainsi que sur la partie nord de la ligne 38, tandis que le prolongement en soirée des parties nord de la ligne 38 et sud de la ligne 67 a été mis en place. Des efforts sont cependant encore nécessaires pour que les usagers disposent avec le réseau de bus d'un véritable métro de surface.

**Une première ligne de bus de quartier** a par ailleurs été créée en novembre 2004 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement pour répondre à des besoins spécifiques dans un secteur mal desservi par les transports en commun. Une autre ligne de quartier doit être mise en service fin novembre 2005 dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements et une étude est en cours dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

Enfin, une refonte du **réseau des bus de nuit** en Ile-de-France, sous le vocable « Noctilien », décidée par le STIF et subventionnée par la Ville de Paris, sera mise en place en septembre 2005. Le nombre de bus de nuit sera doublé et une rocade reliera les gares parisiennes.

## Des aménagements pour rendre la ville plus agréable

Le souci de la beauté de Paris et de la qualité de vie guide l'ensemble des aménagements réalisés.

**Les espaces civilisés** : Plusieurs grands axes de circulation automobile sont transformés en espaces civilisés pour donner une place accrue aux piétons, aux vélos et aux transports en commun, tout en plantant des arbres et en créant des espaces végétalisés. Ils offrent aussi l'occasion de réorganiser et de moderniser le mobilier urbain afin de dégager les trottoirs. Enfin,

des recommandations sont faites aux propriétaires concernant le ravalement des façades et l'amélioration de la qualité des devantures des commerces.

**Les travaux sont sur le point d'être achevés sur les boulevards de Clichy et Rochechouart et sont en cours sur l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Magenta. L'avenue Jean-Jaurès bénéficiera ainsi de près de 4.000 m<sup>2</sup> de parterres plantés et le boulevard Magenta de 300 arbres supplémentaires. L'aménagement du boulevard Barbès sera engagé à l'automne 2005.**

**La création des quartiers verts** : elle répond aussi à la volonté d'embellir la ville et de la rendre plus agréable pour les habitants : dissuasion de la circulation de transit, sécurisation des cheminements piétonniers, aménagements cyclables, élargissement de places et de trottoirs, plantations d'arbres...

En complément des quartiers verts et des espaces civilisés, **le projet de réseau vert** vise à créer un vaste parcours piéton et cyclable. Un premier tronçon, reliant le bassin de la Villette à la Seine est en cours d'étude.

On peut citer également le **réaménagement du parvis de la gare du Nord** qui sera engagé prochainement et les **travaux sur la gare de l'Est (bâtiment et parvis)** qui seront achevés pour l'arrivée du TGV Est à l'été 2007

## Les couvertures du boulevard périphérique

Trois secteurs sont concernés, avec un cofinancement de la Ville, de l'Etat et de la Région Ile de France : la porte des Lilas (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>), la porte de Vanves (14<sup>e</sup>) et le secteur des portes des Ternes et de Champerret (17<sup>e</sup>).

Les concertations préalables ont débuté en 2001. **En mai-juin 2004, se sont déroulées deux enquêtes publiques pour les secteurs Vanves et Lilas. Pour le secteur Lilas, les travaux sont en cours pour un achèvement prévu fin 2006.**

Si la Ville et la Région ont déjà mobilisé leurs moyens financiers et techniques pour permettre une réalisation rapide des trois opérations, l'Etat n'a toujours pas fait connaître précisément comment il entend honorer son engagement du Contrat de Plan. Sa décision sera déterminante pour pouvoir engager les travaux principaux sur le secteur Vanves en 2006, les travaux préparatoires commençant au 3<sup>e</sup> trimestre 2005. Pour le secteur Ternes/Champerret, des études sont en cours pour une couverture complémentaire sur le secteur Villiers conformément à la demande formulée localement.

### Améliorer le service rendu par les taxis

Les taxis jouent un rôle fondamental dans la ville. C'est pourquoi, au-delà de l'amélioration des conditions de circulation grâce au développement des couloirs de bus ouverts aux taxis, la Municipalité contribue au projet « Paris Capitale Taxis » visant à améliorer l'accueil de la clientèle.

Par ailleurs, suite à une proposition de la Municipalité et du CODEV, l'Etat a donné son accord pour une **réforme tarifaire** élaborée avec les professionnels. Cette réforme, en vigueur depuis le 11 avril, autorise une augmentation du tarif aux heures de pointe et permet de facturer les courses au kilométrage plutôt qu'au temps passé. **Elle vise à augmenter le nombre de taxis aux heures où les usagers en ont le plus besoin.**

Enfin, la Préfecture de Police, autorité décisionnaire en la matière, a prévu d'autoriser la création de 100 nouvelles licences en 2005, en sus des 200 nouvelles instituées en 2003 et 2004.

### Faire du vélo un moyen de transport plus sécurisé

Conformément au « schéma directeur vélo » adopté en 2003, 22 km d'aménagements ont été réalisés en 2004 et au 1<sup>er</sup> semestre 2005, en sus des 63 km réalisés depuis mars 2001 dans Paris et le long des canaux (en comptabilisant les améliorations apportées aux itinéraires

existants). En concertation avec la Préfecture de Police, une expérimentation de contresens cyclables est engagée dans certaines zones 30.

Pour **lutter contre le vol de vélo, 1.000 places de stationnement ont été créées en 2004** avec un mobilier d'accrochage spécifique et un programme de 1.000 nouvelles places par an a été décidé. Le projet de Plan Local d'Urbanisme prévoit l'obligation de réaliser des garages à vélos dans toute construction neuve.

Enfin, un **nouveau point de location de vélos** a été inauguré au printemps 2004, Boulevard Bourdon (4<sup>e</sup>), en complément de la maison Roue Libre des Halles de la RATP. Une étude est en cours pour examiner la faisabilité d'un réseau de points vélos en libre-service sur la voie publique.

### Les deux roues motorisés : 1.000 places de stationnement nouvelles en 2004

Un comité technique deux roues motorisés a été créé en 2003 avec les associations représentatives et la Préfecture de Police pour assurer la plus large concertation sur les problèmes rencontrés par les utilisateurs de ce moyen de transport. Une journée technique nationale sur les deux roues motorisés a également été organisée par la Ville en avril 2004. Cette concertation a déjà permis l'adoption d'un **nouveau mobilier urbain pour le stationnement, installé au rythme de 1.000 places par an.** Une « charte des comportements » est en cours d'élaboration, notamment pour renforcer la sécurité routière.

## Une politique dynamique du stationnement

La **priorité est donnée au stationnement résidentiel** : en complément de la **baisse de 80% du tarif résidentiel décidée en 2002 (0,50 euro par jour), 20.100 places payantes ont été créées depuis 2001.** Par ailleurs, une réforme du zonage du stationnement résidentiel a été menée en 2005 pour mieux répondre aux besoins, avec des zones organisées autour du domicile de chaque résident.

Dans les parcs publics, **tout renouvellement de concession donne désormais lieu à des réservations de places pour les résidents à des tarifs réduits. Depuis 2001, 2 540 résidents ont été concernés, avec des réductions allant de 23 à 35 %.** En outre, une étude sur la rénovation et la sécurisation des parcs des bailleurs sociaux, qui comptent près de 23.000 places vacantes, est en cours afin de mettre des emplacements à la disposition des riverains.

Sur un plan institutionnel, la décentralisation des compétences en matière de contrôle du stationnement payant, souhaitée par la Municipalité, permettrait de renforcer l'efficacité du contrôle du respect de la réglementation. A défaut, la Municipalité attend de la Préfecture de Police qu'elle renforce son action de répression.

### L'optimisation des conditions de livraison

Pour mieux prendre en compte les besoins logistiques, tout en cherchant à réduire les nuisances générées par les déplacements (pollution, bruit...), la Municipalité mène une importante concertation depuis 2001 avec les transporteurs, les commerçants et la Préfecture de Police et une Journée Marchandises a été organisée avec tous les partenaires en juin 2005.

### La passerelle Bercy Tolbiac - Simone de Beauvoir

Conçue après un concours international, elle sera réservée exclusivement à l'usage des piétons et des vélos. Elle reliera dès juin 2006 le nouveau quartier Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) et le jardin de Bercy (12<sup>e</sup>).

Une « charte de bonnes pratiques » a été élaborée et des premiers dispositifs ont été mis en place pour assurer des livraisons avec des véhicules moins polluants (vélos triporteurs, scooters et véhicules électriques...).

Enfin, trois pistes sont explorées : un plan stratégique de développement du fret ferroviaire avec la SNCF et RFF ; l'utilisation du métro et du RER pour le transport des marchandises ; un programme de travail avec le Port Autonome de Paris pour développer la logistique fluviale sur la Seine et les canaux.

### L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

**28 lignes d'autobus sur 59 ont été rendues accessibles en collaboration avec la RATP. Le Tramway des Maréchaux sera entièrement accessible.**

Par ailleurs, Paris et la Région subventionnent 60 % du coût d'aménagement de 30 taxis parisiens.

Enfin, 24,5 M€ ont été consacrés à la sonorisation de feux tricolores, à l'abaissement de trottoirs, à la création de bandes de guidage, ou encore à l'aménagement de 2.000 places GIG/GIC.

### La sécurité routière : une priorité constante

Depuis 2001, 109 aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière sont également menées avec les associations, notamment auprès des jeunes : campagne auprès des coursiers et des livreurs en 2002, action « soirée sans alcool » en 2004, journées « ados » chaque année...

Avec **une baisse de 25 % en 3 ans à Paris**, le nombre d'accidents n'a cessé de diminuer depuis 2001. Il reste malheureusement encore trop élevé, rendant nécessaire une répression plus forte par la Préfecture de Police du non-respect du Code de la Route, notamment pour mieux garantir la sécurité des piétons et des cyclistes à Paris.

### Le mobilier urbain : beauté et fonctionnalité

Le mobilier urbain doit évoluer pour répondre aux nouveaux besoins tout en veillant à ne pas encombrer les trottoirs. La Commission du Mobilier Urbain s'attache à enrichir le catalogue de la Ville avec de nouveaux modèles de qualité, au design plus contemporain, qui s'inscrivent dans la tradition parisienne et respectent le schéma d'accessibilité aux personnes handicapées. La conception d'une nouvelle poubelle, d'une ligne de bancs, et de nouveaux sanitaires publics, a ainsi été lancée.

#### L'ESSENTIEL

- **La circulation dans Paris a diminué de 13% en 4 ans, la fréquentation des transports en commun à Paris a crû de 8,5 % et les déplacements à vélo dans Paris ont augmenté de 41% pendant cette même période. Enfin, le nombre des victimes d'accidents a diminué de 30%.**

- **Le tramway des Maréchaux Sud sera livré en 2006**

## Education et périscolaire : donner à chaque enfant les moyens de réussir

**Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel en mettant au cœur de toute politique l'enfant et la dimension scolaire, dans un esprit de justice sociale et territoriale, telle est la philosophie de la politique en direction des écoles et des collèges, menée depuis 2001 par l'équipe municipale.**

**Pour réduire les inégalités face à la réussite scolaire, des efforts conséquents restent à accomplir, notamment dans les domaines de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou dans le soutien aux enfants en difficulté.**

### L'accueil des écoliers et des collégiens : 226 classes nouvelles depuis 2001

La Municipalité poursuit son effort pour développer les capacités d'accueil dans les écoles et les collèges parisiens. Ainsi, à la rentrée 2005, les écoles parisiennes disposent de **29 nouvelles salles de classe, dont 13 en maternelle**, ce qui porte à 226 (dont 129 en maternelle) le nombre de nouvelles salles de classe créées depuis le début de la mandature. 56 classes de maternelles

sont ainsi disponibles et n'attendent que des enseignants pour accueillir 1 400 enfants de plus.

La **Municipalité regrette que la politique de l'Etat, via l'Académie de Paris ne permette pas d'augmenter la scolarisation des moins de 3 ans à Paris, alors que tant de classes sont disponibles.**

Par ailleurs, **3 nouveaux établissements ouvrent leurs portes cette année : les écoles Duployé et Forest-Cavalotti (18<sup>e</sup>), et le collège Varèse (19<sup>e</sup>).**

## Les actions en faveur des enfants handicapés

**232 enfants atteints de handicap, 2 fois plus que l'an dernier, ont été accueillis dans les centres de loisirs municipaux**, grâce à des protocoles d'accueil et à la formation des personnels. Un centre de ressources « enfance handicapée » a ouvert afin d'aider les équipes d'animateurs pour cet accueil.

Deux centres de loisir spécialisés fonctionnent désormais : l'un dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, l'autre dans le 19<sup>e</sup>. Un troisième ouvrira en janvier 2006 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, **86 écoles seront rendues accessibles d'ici la fin de la mandature**, ce qui portera à 130 le nombre d'écoles accessibles dans Paris. L'emplacement de ces écoles sera choisi de façon à ce que tous les secteurs en bénéficient.

Enfin, un audit concernant **l'accessibilité des collèges** est lancé afin d'établir une programmation analogue.

## Mettre tout en œuvre pour la sécurité et le confort dans les écoles et les collèges

Dès 2001, la Municipalité a engagé un effort très important pour l'entretien du patrimoine scolaire, aussi bien pour l'entretien courant que pour les gros travaux. A cette rentrée, **1.400 opérations de travaux auront été réalisées. Les sommes consacrées à l'entretien courant sont passées de 16 M€ en 2000 à 24 M€ en 2005, soit une progression en 5 ans de plus de 48%**.

Il convient d'ajouter à ces travaux d'entretien courant les restructurations d'écoles et de collèges, notamment pour la restauration. Ainsi, à l'automne 2005, les services de restauration des collèges G. Apollinaire (15<sup>e</sup>) et Dorgelès (18<sup>e</sup>), et ceux du lycée-collège Carnot

(17<sup>e</sup>) seront restructurés. Enfin, l'école Ramponneau (20<sup>e</sup>) a été entièrement rénovée et ouvre à nouveau à la rentrée 2005, après une année de fermeture.

## Améliorer la qualité de l'offre périscolaire

En 2001, 20 000 enfants étaient accueillis en moyenne chaque mercredi, ils étaient 22 500 en 2004, soit une augmentation de 11 %. Le soir, les « clubs coup de pouce » pour les petits de CP et les ateliers de mathématiques et de français pour les grands de CM2 ont concerné 1 300 enfants dans les écoles les plus défavorisées de Paris.

Ce dispositif concernera 1 400 enfants à la rentrée 2005.

## 73 % des parents satisfaits des activités périscolaires

Dans le cadre d'un audit des activités périscolaires réalisé par l'Inspection Générale de la Ville, la Municipalité a confié à l'institut BVA la réalisation d'une étude destinée à mesurer le degré de satisfaction des parents parisiens à l'égard de l'offre périscolaire actuelle.

3.565 parents d'élève ont répondu à cette enquête. Entre autres résultats : 66 % estiment que la qualité des repas est bonne, 86 % estiment que les formalités d'inscription aux activités sont plutôt simples, 79 % sont satisfaits de la qualité de l'accueil et de l'encadrement, 71 % des conditions de sécurité et d'hygiène, 73 % du contenu des activités pratiquées, 80 % déclarent que leur enfant est satisfait des activités pratiquées, 79 % estiment enfin que la refonte des tarifs en fonction des revenus des parents est positive.

Par ailleurs, la préparation des **Etats généraux de la restauration scolaire** qui se tiendront fin octobre a été l'occasion de débats et de réflexions dans la plupart des arrondissements. Les principaux points abordés portent sur la qualité des repas, l'hygiène et la sécurité alimentaire et les activités des enfants pendant le temps de midi.

Durant l'année scolaire écoulée, **93 Espaces Premiers Livres** ont fonctionné dans les écoles maternelles. 32 autres ouvriront au début de l'année scolaire 2005. Des animateurs de la Ville de Paris, spécialement formés, y éveillent les petits à la découverte du livre et du récit. Enfin, les **jardins pédagogiques** se multiplient : on en recense aujourd'hui 200 dans les écoles.

## Le lancement du « plan collège »

En plus de l'effort déjà signalé pour la sécurité et le confort des collégiens, la Municipalité lance un « plan collège ». Il vise à soutenir les projets éducatifs des collèges et à les doter de moyens justement répartis dans les différents arrondissements, ainsi qu'à renforcer le dispositif « action collégien » destiné aux collégiens en risque de décrochage scolaire.

En application de la loi du 13 août 2004, le Département de Paris a de nouvelles missions : l'hébergement, l'accueil, la restauration, l'entretien et la sectorisation. Paris s'y prépare en liaison étroite avec les chefs d'établissements. Le plan collège tiendra compte de ces nouvelles missions et permettra notamment de préparer les modifications des contours des secteurs des collèges dans un souci de proximité et de mixité sociale. Il se traduira par la signature de conventions entre le Département et les collèges de Paris.

Cette décentralisation pose cependant divers problèmes, notamment parce

## Le goûter récréatif dans les écoles maternelles

Au cours du premier trimestre de cette année scolaire, la garderie du soir sera réorganisée pour en faire un véritable temps de loisir et de détente. **Un goûter, produit par la caisse des écoles, sera fourni à tous les enfants restant après 16h30.** Ce goûter sera confectionné sur la base de principes

diététiques et pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants. Autour de ce goûter, des activités de détente, calmes et diversifiées, seront organisées à partir des compétences des animateurs. Les tarifs seront établis de façon uniforme sur Paris et en fonction des revenus des parents.

que l'Etat ne transfère pas la totalité des moyens nécessaires à l'exercice des nouvelles compétences et qu'il tarde à fixer les nouvelles règles qu'appelle une gestion décentralisée. C'est pourquoi la Municipalité n'a pas signé la convention provisoire de transfert des services de

**l'éducation, comme une majorité de départements et la quasi-totalité des régions** concernées par les lycées. Elle veille cependant à être **prête à exercer ses nouvelles responsabilités dans le souci permanent d'améliorer la qualité du service rendu aux colégiens et à leurs familles.**

- **226 classes nouvelles depuis 2001**
- **3 nouveaux établissements ouvrent leurs portes cette année : les écoles Duployé et Forest-Cavalotti (18<sup>e</sup>), et le collège Varèse (19<sup>e</sup>)**
- **Les sommes consacrées à l'entretien courant sont passées de 16 M€ en 2000 à 24 M€ en 2005, soit une progression en 5 ans de plus de 48%**
- **93 Espaces Premiers Livres ont fonctionné dans les écoles maternelles**

## Agir ensemble sans relâche pour un Paris plus propre

**En 2001, la Municipalité a trouvé une situation de la propreté très dégradée à Paris, qui constituait une forte préoccupation de la population. Une action de longue haleine a donc été engagée, dotée des moyens nécessaires pour offrir aux usagers de Paris un niveau de propreté de qualité qu'ils sont en droit d'attendre.**

**Ainsi, le budget consacré à la propreté et à la collecte des ordures ménagères a augmenté de 18,8 % entre 2001 et 2005 et 83 M€ d'investissements ont été réalisés, dont 43 M€ pour les véhicules.**

**Parallèlement, pour plus d'efficacité et une meilleure écoute des usagers, les Services Municipaux ont été réorganisés, avec notamment un rôle très important confié aux Maires d'arrondissement.**

**Enfin, pour rechercher une participation active des habitants à la propreté de leur Ville, des actes concrets ont été pris pour mieux informer les usagers de la voirie et réprimer sévèrement les incivilités.**

### Organiser un service public plus performant

Plusieurs centaines de postes ont été créés depuis 2001, dont 422 éboueurs, tandis que le programme d'investissements a été relancé, notamment pour moderniser le parc d'engins et de nouvelles prestations ont été mises en place (lavage à eau chaude sous haute pression, déploiement de gros engins de nettoyage des chaussées...).

Décidée en 2002 et amorcée en 2003, la réorganisation du Service Technique

de la Propreté a commencé à produire son plein effet en 2004, autour de 3 objectifs :

- **Un service plus réactif** : la centralisation excessive des Services constituait un frein à leur efficacité. Les divisions locales disposent désormais d'une forte autonomie pour réagir plus efficacement et plus rapidement aux besoins, notamment en liaison avec les Mairies d'arrondissement.

- **Une présence renforcée sur le terrain** : alors que le temps de travail des agents sur le terrain était auparavant concentré sur les jours de semaine et les matinées, la nouvelle organisation permet de renforcer leur présence les après-midi et les week-end.

- **Un service plus proche de la population** : Jusqu'à alors, les prestations étaient

organisées en fonction de logiques « industrielles », basées sur le déploiement régulier de moyens. Les bons moyens n'étaient donc pas forcément aux bons endroits ou à la bonne heure. Avec l'aide des conseils de quartier, un diagnostic de la situation de chaque secteur de l'arrondissement a été effectué et les élus de proximité ont fixé des objectifs de propreté qui s'imposent aux services locaux.

Pour les respecter, les services ont revu leurs modes d'intervention et des visites contradictoires sont régulièrement organisées entre la Mairie d'arrondissement et les services pour vérifier le bon respect des engagements pris. Plusieurs « **contrats de service** » avec les mairies d'arrondissement ont été conclus au cours de l'année 2004, portant leur nombre à 13.

Parallèlement, **50 chefs de secteur**, garants du bon entretien de l'espace public dont ils ont la charge et interlocuteurs privilégiés des habitants, du conseil de quartier et des élus locaux, ont été désignés au cours des 12 derniers mois.

## Associer les habitants aux efforts de propreté

Pour inciter les Parisiens à adopter quelques réflexes simples, la Municipalité a poursuivi en 2004 ses actions de communication et renforcé ses moyens de répression.

### - Mieux informer

Plusieurs campagnes de communication « grand public » sur le thème des incivilités ont été menées depuis 2001 et une nouvelle campagne est programmée au second semestre 2005. Par ailleurs, des Opérations coordonnées de nettoyage approfondi (OCNA) ont été expérimentées sur plusieurs quartiers.

Ces opérations se déroulent sur deux semaines : la première semaine, le secteur visé fait l'objet d'un nettoyage particulièrement intensif avec déploiement de moyens exceptionnels et des actions de sensibilisation (kiosques permettant des contacts directs avec la population, panneaux d'information, interventions dans les écoles du quartier...). La seconde semaine, les actions normales de nettoyage sont reprises et les inspecteurs de propreté sanctionnent les incivilités. 25 Opérations ont été conduites en 2004 et 2005.

### - Faciliter les gestes citoyens

La Ville compte aujourd'hui **27 500 corbeilles de rues, contre 16 000 en 2001**. L'objectif de 30.000 unités sera atteint fin octobre 2005.

### - Réprimer sévèrement les incivilités

Certains comportements inciviques ne sont plus tolérables, ignorant ostensiblement le respect d'autrui ainsi que les règles de la vie collective. C'est pourquoi il est légitime, lorsque information et prévention restent sans effets, de réprimer de telles attitudes. Sur le pre-

mier semestre 2005, près de 22.758 procès-verbaux ont été dressés contre 9.860 sur la même période en 2004. Ces chiffres sont à comparer avec les 10.700 verbalisations enregistrées pour toute l'année 2001.

## Mieux gérer les déchets

### LA COLLECTE DES DECHETS

3.000 tonnes de déchets sont à ramasser chaque jour à Paris. Dès 2002, une **collecte hebdomadaire des déchets recyclables** (emballages et papiers d'une part, verre d'autre part) a été organisée pour la totalité des immeubles parisiens.

Certains quartiers ont fait l'objet d'expérimentations pour améliorer le rendement des différentes collectes. Ainsi, dans les 9<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, un jour de collecte d'ordures ménagères a été remplacé par une collecte sélective. Dans le 9<sup>e</sup>, les mercredi et samedi, et dans le 14<sup>e</sup>, les mardi et vendredi, sont devenus des jours à bacs jaunes avec suppression de toute collecte le dimanche.

D'autres expérimentations ont été conduites, par exemple pour le tri des cartons dans le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> arrondissement pour s'adapter aux productions des commerçants et dans le 8<sup>e</sup> pour tester une collecte sélective des déchets papiers non ménagers.

Enfin, des efforts particuliers ont porté sur le parc roulant. **La carburation au Gaz Naturel Véhicules (GNV) a été privilégiée** : pour le parc municipal, 120 bennes et 34 laveuses de chaussée, soit 157 gros engins GNV, auront été livrés entre septembre 2004 et décembre 2005, portant à 50 % la proportion de véhicules moins polluants dans la catégorie des bennes de collecte. Par ailleurs, 110 petits engins fonctionnant au gaz participeront au nettoyage des rues.

## Un second ramassage hebdomadaire des déchets recyclables dès 2006

Si les tonnages collectés en ordures ménagères sont restés stables en 2004, le cap des **100.000 tonnes de déchets recyclables a été dépassé**, chiffre à comparer aux 51.000 tonnes triées en 2001 et aux 68.000 tonnes de 2002. Ces premiers résultats, qui

démontrent que les Parisiennes et les Parisiens recourent de plus en plus au geste citoyen du tri de leurs déchets, ont conduit la Municipalité à décider **la mise en place d'un second ramassage hebdomadaire des déchets recyclables dès 2006**.



## LE TRAITEMENT DES DECHETS

La Ville de Paris confie le traitement de ses ordures ménagères au SYCTOM, syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne, qui regroupe 89 communes sur cinq départements : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Le traitement des déchets s'effectue grâce à trois types d'installations : **les installations d'incinération** avec récupération d'énergie (au nombre de trois unités) continuellement modernisées pour répondre aux normes environnementales les plus récentes, **les centres de tri** (6 installations auxquelles se rajoutera le centre de tri situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement en 2007) qui reçoivent les déchets issus des collectes sélectives (papiers et emballages ménagers) avant leur envoi vers des filières de recyclage et **les centres de stockage** de déchets qui recueillent les déchets non incinérables et non valorisables.

**A l'heure actuelle, 82% des déchets sont incinérés, tandis que 14% sont valorisés et 4% stockés.**

### REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE

La gestion des déchets, qu'il s'agisse de leur collecte ou de leur traitement, représente un coût de plus en plus important pour les collectivités territoriales. Il apparaît donc indispensable de **favoriser la réduction du nombre de déchets**.

Pour cela, un certain nombre d'actions ont été engagées dès 2004.

Par exemple, les services municipaux mènent une politique d'achats qui prend en compte cet aspect et valorisent les déchets produits, comme les cartouches

d'encre ou les matériels informatiques. Par ailleurs, une fiche dématérialisée « Noël sans déchets » sera produite pour limiter la production de déchets à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

D'autres initiatives ont été prises comme l'organisation d'une semaine de la prévention des déchets en octobre 2004 avec stands, animations et débats, la diffusion d'un autocollant « Stop Pub » auprès de chaque Parisien en décembre 2004 pour leur permettre de refuser les publicités non adressées dans leur boîte aux lettres ou encore la lutte contre la distribution non autorisée sur le domaine public de journaux d'annonces gratuits en présentoirs.

Enfin, une réflexion globale a été lancée en 2004 sur **la mise en place d'un plan de prévention des déchets pour Paris**. Trois axes ont été identifiés :

- **Développer une administration exemplaire**, responsable dans ses achats publics et dans la gestion des biens et des fournitures qu'elle utilise,

- **Faire changer les comportements des Parisiens pour produire moins de déchets**,

- **Mettre en place une gestion plus durable des déchets**, donnant la priorité à la prévention et au tri comme alternative aux filières classiques de traitement.

Six groupes de travail thématiques auront la charge de faire des propositions en 2005 : achats publics exemplaires, pratiques de prévention dans les services, information et sensibilisation, réparation et réutilisation, partenariat avec les professionnels parisiens et gestion durable des déchets. L'élaboration de ce plan et les propositions des groupes de travail feront l'objet d'une large concertation avec les associations, les organismes institutionnels (ADEME, SYCTOM, administrations publiques parisiennes) et les professionnels.

## L'ESSENTIEL

- Le budget consacré à la propreté et à la collecte des ordures ménagères a augmenté de **18,8 %** entre 2001 et 2005 et **83 M€** d'investissements ont été réalisés

- La Ville compte aujourd'hui **27.500 corbeilles de rues**, contre **16.000** en 2001

- Sur le premier semestre 2005, près de **22.758 procès-verbaux pour incivilité** ont été dressés contre **9.860** sur la même période en 2004

- **82% des déchets** sont incinérés, tandis que **14%** sont valorisés et **4%** stockés

Améliorer le cadre de vie de tous les Parisiens, créer des logements, promouvoir le rayonnement de la capitale et la création d'emplois pour tous, réduire les inégalités territoriales et les dernières poches d'habitat indigne, tout en veillant à mieux respecter le patrimoine et l'environnement, telle est l'ambition de la Municipalité en matière de développement et de renouvellement urbain.

Dans le processus d'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris, qui fixera dès 2006 les règles d'urbanisme pour les vingt prochaines années,

chaque Parisien a eu la possibilité de donner son avis avant le vote définitif du Conseil de Paris l'année prochaine, dans le cadre des concertations organisées avec les Conseils de quartier et du questionnaire adressé à tous les foyers parisiens puis au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 mai au 13 juillet dernier (voir encadré).

Après les traumatismes subis au cours des dernières décennies, comme par exemple la voie Georges Pompidou, l'aménagement des Halles ou encore l'abandon total des quartiers en difficulté,

les défis auxquels est confrontée la Municipalité sont considérables et ne peuvent être relevés, dans la concertation avec les Parisiens, que sur le long terme.

### 10 % de la superficie de Paris fait l'objet d'une opération d'aménagement urbain

Paris bouge. Aujourd'hui, plus de 900 hectares du territoire parisien sont concernés par des projets urbains, ce qui représente plus de 10 % de la superficie de la capitale (hors Bois de Boulogne et de Vincennes). Pour les deux tiers de cette surface, les

## Le Plan Local d'Urbanisme de Paris, un véritable projet de Ville

Le projet de PLU a été voté par le Conseil de Paris le 1<sup>er</sup> février 2005 puis transmis aux personnes publiques associées (Etat, Région Ile-de-France, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, communes riveraines, ...) qui ont disposé d'un délai de 3 mois pour donner leur avis.

Ensuite, une enquête publique a été organisée du 31 mai au 13 juillet, avec panneaux d'exposition, documents à consulter et registres dans les 20 mairies d'arrondissement ou sur paris.fr. Près de 10 000 observations ont été recueillies. La commission d'enquête doit rendre son rapport et ses conclusions cet automne et le Conseil de Paris sera appelé à délibérer sur le PLU définitif en mars ou avril 2006.

Le PLU remplacera le Plan d'occupation des sols (POS), qui date pour l'essentiel de plus de 25 ans. Il comprend :

- **Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : ce document décrit le projet de ville pour les 20 années à venir, en précisant les objectifs poursuivis : amélioration durable du cadre de vie, promotion du rayonnement de Paris et stimulation de la création d'emploi pour tous, réduction des inégalités pour un Paris plus solidaire et association, dans un vrai partenariat, des collectivités locales voisines.

- **Une cartographie générale** de Paris qui localise les principaux zonages : 4 grandes zones (zone urbaine, zone de grands services urbains, zone verte et zone naturelle et forestière), ainsi que le secteur de protection de l'habitation, le secteur d'incitation à la mixité habitat/emploi, les sites de protection des grands magasins, les voies sur lesquelles la création d'un parc de stationnement est interdite, les voies où le commerce et l'artisanat sont protégés, la zone de déficit en logement social où celui-ci sera tout particulièrement promu.

- **Une cartographie détaillée** où les 73 000 parcelles parisiennes sont représentées avec des réserves sur les sites où la Ville a prévu d'implanter un équipement (école, crèche, gymnase,...) ou de créer un espace vert, ou d'obliger à la réalisation de logements dont une part plus ou moins importante de logement social. Cette cartographie fait également ressortir les éventuelles règles particulières qui peuvent porter sur la hauteur ou la morphologie d'un bâtiment sur rue, protéger un bâtiment ou un espace vert.

- **Un règlement et ses annexes** qui explicitent les règles de construction (y compris pour les interventions sur les bâtiments existants) et recense l'ensemble des servitudes (réserves, espaces verts protégés, protections patrimoniales...).

opérations ont été décidées et lancées depuis 2001 par la nouvelle Municipalité. Parallèlement, les opérations antérieures ont bien souvent été modifiées pour mieux répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

### **Le Grand Projet de Renouvellement Urbain :**

Il permet de mener des actions d'envie dans des quartiers trop longtemps abandonnés, pour améliorer substantiellement la qualité de vie des habitants.

### **Bédier/Porte d'Ivry (13<sup>e</sup>) :**

après l'approbation du projet de territoire, le programme d'aménagement est en cours de finalisation, avec l'objectif de donner plus de mixité à ce quartier en y créant des immeubles tertiaires et des activités économiques, des commerces ainsi que de nouveaux logements. Un aménageur sera choisi pour une création de ZAC début 2006. Un bâtiment de logements est d'ores et déjà en cours de construction par l'OPAC rue Claude Régaud pour un achèvement prévu en 2007. Cet immeuble est destiné notamment à reloger les habitants de la tour « T2 », située au bord du boulevard périphérique et dont la démolition a été décidée.

### **Olympiades (13<sup>e</sup>) :**

Le projet de territoire sera soumis au Conseil de Paris avant la fin de l'année. Un concours d'idée organisé par les propriétaires, avec l'assistance de la Ville, a permis de choisir les projets pour restructurer les accès à la dalle. Les premiers travaux sur l'accès Tolbiac, prévus pour 2006, seront financés à 80 % par la Ville. Conformément aux engagements pris, la Ville poursuit son aide financière pour l'entretien des espaces com-

muns ouverts au public : pour 2005, cette aide s'est élevée à 673 500 €, auxquels s'ajoute l'enlèvement des graffitis par les services municipaux. En outre, les études sur le stadium ont commencé : elles doivent aboutir à une mise en sécurité pour une réouverture du site au public, ainsi qu'à la réalisation de l'équipement sportif d'ici fin 2007 et à la rénovation de l'accès depuis l'avenue d'Ivry.

Concernant la Villa d'Este, l'étude urbaine déjà réalisée doit être approfondie pour permettre de redéfinir le statut des espaces ouverts à la circulation et d'en améliorer l'aspect et le fonctionnement.

### **Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) :**

Le projet de quartier, qui inclut un centre social, une halte garderie et des locaux d'activités, va pouvoir être mis en œuvre. Parallèlement, les travaux préparatoires à la couverture du périphérique débutent en septembre. La Municipalité attend de l'Etat le respect de ses engagements financiers au titre du contrat de plan.

### **Porte Pouchet (17<sup>e</sup>) :**

Une réunion publique de concertation a eu lieu en juin 2005 et la ZAC devrait être créée avant la fin de l'année. Le projet prévoit la démolition d'une tour et du tiers d'une barre d'habitation, la rénovation d'une autre tour, la construction préalable de nouveaux immeubles d'habitation protégés des nuisances, le déplacement des services municipaux pour créer un vaste espace public en lien avec Saint-Ouen et Clichy et la construction d'immeubles d'activités et tertiaires. La première tranche de la restructuration du mail Bréchet débutera dès le second semestre 2006 pour s'achever en avril 2007. Le concours pour la « métamorphose » de la tour Bois le Prêtre a déjà été lancé par l'OPAC.

### **Porte Montmartre / porte de Clignancourt (18<sup>e</sup>) :**

L'étude urbaine réalisée sur l'îlot Binet a permis de valider la démolition de la tour de la Porte Montmartre après construction d'un nombre au moins équivalent de logement sociaux dans le quartier. L'opération d'aménagement inclut une crèche, la modernisation de l'équipement Binet et une école maternelle.

Un programme de locaux d'activités et de logements libres sera également réalisé pour apporter de la mixité au quartier. La concertation se poursuivra après une réunion publique organisée en juin. Un aménageur sera choisi d'ici la fin 2005 pour engager la mise en œuvre de l'opération.

Deux autres études urbaines ont été lancées sur les portes de Clignancourt et des Poissonniers (18<sup>e</sup>) pour définir, en concertation avec les habitants, le devenir des tours de l'OPAC, ainsi que le développement économique et urbain à prévoir à moyen terme, en s'appuyant notamment sur les grandes entreprises du Ministère de la Défense, de la RATP et de la SNCF.

### **Paris Nord Est (18<sup>e</sup> - 19<sup>e</sup>) :**

La ZAC Claude Bernard - canal Saint Denis - quai de la Charente a été créée en mai 2005 et la SEMAVIP a été désignée comme aménageur de ce nouveau quartier mixte qui accueillera environ 260 logements, une école élémentaire de 12 classes, une crèche de 60 berceaux, un établissement privé pour personnes âgées dépendantes de 100 lits, un pôle de loisirs de 8 000 m<sup>2</sup>, 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux (environ 2 000 emplois) et 10 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités (300 emplois).

Les études et la concertation se poursuivent en relation avec Plaine

Commune, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin, avec notamment la volonté d'étendre le tramway des Maréchaux jusqu'à la porte de la Chapelle et de créer une gare RER Eole sur le site Evangile pour constituer un pôle de transport, essentiel pour la vie quotidienne des futurs habitants et des personnes qui travailleront dans ce secteur.

### **Cité Michelet (19<sup>e</sup>) :**

La mise en œuvre du programme est confrontée à la découverte d'une pollution liée à l'occupation du site par une usine à gaz qui n'a pas été totalement déséquipée. L'étude détaillée des risques sera achevée à la fin de l'année 2005. La Ville de Paris a obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif qui a enjoint la Préfecture de Police à engager les procédures prévues par la loi vis-à-vis de l'ancien exploitant (GDF).

### **Porte des Lilas (19<sup>e</sup>/20<sup>e</sup>) :**

Les travaux de couverture du périphérique ont commencé, leur achèvement est prévu fin 2006. Un concours de paysagiste est lancé pour l'aménagement de la couverture. Les chantiers de construction d'une résidence étudiante et d'un établissement pour personnes âgées sont en voie d'achèvement. Des bureaux et des commerces seront également construits de part et d'autre de la Porte des Lilas.

### **Saint-Blaise (20<sup>e</sup>) :**

Le projet de territoire a été approuvé. En préalable à toute opération d'aménagement sur l'îlot « Cardeurs – Vitruve », se pose la question du devenir d'une barre de logement des Logements Familiaux (démolition ou réhabilitation), pour laquelle une enquête sociale a été lancée. Le réaménagement du mail Saint-Blaise sera réalisé en 2006.

### **Porte de Montreuil (20<sup>e</sup>) :**

Une exposition et une réunion publiques seront organisées cet automne pour présenter au public les différents projets issus des marchés de définition.

### **Porte de Vincennes (12<sup>e</sup>/20<sup>e</sup>) :**

Un architecte coordinateur devrait être choisi d'ici la fin de l'année pour mettre au point le projet d'aménagement. Un maître d'œuvre a également été choisi pour le réaménagement de l'avenue de la porte de Vincennes qui sera réalisé entre le second semestre 2006 et le premier semestre 2007.

## **D'autres quartiers de Paris en mouvement**

### **Les Halles (1<sup>er</sup>) :**

Après une vaste concertation, à laquelle plusieurs centaines de personnes ont participé, l'agence Seura, conduite par David MANGIN, a été retenue en décembre 2004. Ce projet prévoit notamment de mieux insérer le forum des Halles dans son environnement, de mettre en valeur le patrimoine existant, de réaménager le jardin pour en faire un espace ouvert à tous, à la fois lieu de promenade, de loisirs et de repos, et d'améliorer les accès aux commerces et aux transports en commun. Le bâtiment du « Carreau » constituera au cœur de Paris une œuvre d'art architecturale, choisie à l'issue d'un concours international qui sera lancé en 2006.

Un premier marché de maîtrise d'œuvre urbaine a été signé au début de l'année 2005 avec l'équipe Seura. Des marchés d'études portant sur la voirie et le jardin et deux marchés d'assis-

tance pour arrêter la programmation du Carreau sont soumis au Conseil de Paris de septembre 2005. Une réunion avec les associations et les conseils de quartier s'est tenue le 13 avril 2005 pour définir les modalités de la poursuite de la concertation sur ce projet.

### **Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) :**

Le projet Icade / Jacob – MacFarlane a été retenu à l'issue de la consultation sur les magasins généraux d'Austerlitz. Ce projet contribuera fortement à l'animation du quartier et des berges de la Seine, avec l'implantation d'un pôle de création centré sur la mode et le design, un espace d'exposition, des restaurants et des commerces... A proximité, les travaux de la piscine sur la Seine et de la future passerelle Simone de Beauvoir, reliée au parc de Bercy, sont en cours pour une livraison en 2006.

Par ailleurs, plusieurs sites sont étudiés pour l'installation du Tribunal de Grande Instance de Paris et une concertation est en cours sur ce sujet.

De plus, des études de définition sont lancées, en partenariat avec la SNCF, pour la requalification de la gare d'Austerlitz et de son environnement.

Enfin, les constructions se poursuivent (logements, locaux universitaires, activités économiques et commerciales) dans le quartier Masséna tandis que 126 logements sociaux ont été livrés rue du Chevaleret.

### **Beaugrenelle (15<sup>e</sup>) :**

Les premiers travaux de rénovation des parkings sont engagés et le réaménagement de la dalle doit démarrer début 2006. L'enquête publique sur la restructuration du centre commercial est en cours et les travaux de la piscine Keller commenceront à l'automne 2005 pour une livraison à l'automne 2006.

### **Boucicaut (15<sup>e</sup>) :**

Une première phase de réaménagement des terrains Boucicaut sera réalisée en 2008, avec une crèche, un institut médico-éducatif géré par l'association Protection Sociale Vaugirard, des logements sociaux, des appartements thérapeutiques et des commerces.

### **Batignolles (17<sup>e</sup>) :**

L'opération est désormais engagée sur les premiers terrains libérés par les entreprises ferroviaires. Une première ZAC (Cardinet/Chalabre) a ainsi été créée en juin 2005 pour un parc de 4,3 hectares, une école, des logements et un parc de stationnement. Pour le reste du site, même si Paris n'a pas été retenue pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2012, la concertation et les études vont reprendre avec les propriétaires (SNCF et Réseau Ferré de France), la Ville gardant l'objectif de créer un nouveau quartier reliant les Epinettes à la Plaine Monceau.

### **Pajol (18<sup>e</sup>) :**

Des consultations seront organisées pour désigner les concepteurs des différents équipements (collège, centre sportif, espaces verts) et les appels d'offres lancés pour la restructuration de la halle qui permettra l'accueil d'une auberge de jeunesse avec des espaces d'animation, d'une bibliothèque et de locaux d'activités.

### **Autres aménagements prévus ou en cours**

Les travaux se poursuivent dans le 12<sup>e</sup> (Brulon-Citeaux), le 18<sup>e</sup> (Château Rouge, Emile Duployé, Clignancourt Nord), le 19<sup>e</sup> (passage Goix) et le 20<sup>e</sup> (Bas-Belleville).

Les travaux commencent sur les secteurs suivants : Cité Prost (11<sup>e</sup>), Planchat Vignoles et Vignoles Est (20<sup>e</sup>).

Les études et procédures sont en cours pour Beaujon (8<sup>e</sup>), Lourmel (15<sup>e</sup>), Didot Thermopyles, l'îlot Caillié, l'impasse Dupuy (18<sup>e</sup>), Ourcq-Jaurès (19<sup>e</sup>), passage de la Brie (19<sup>e</sup>). L'opération Fréquel-Fontarabie (20<sup>e</sup>) sera lancée avant la fin de l'année et les premiers chantiers sur la Gare Rungis (13<sup>e</sup>) sont prévus en 2006.

Des réflexions sont engagées sur d'autres secteurs, souvent en partenariat avec les propriétaires fonciers : Balcon Vert (10<sup>e</sup>) avec SNCF et RFF ; Bréguet (11<sup>e</sup>) avec La Poste ; Truillot-Richard Lenoir (11<sup>e</sup>) ; Charolais et Bercy-Poniatowski (12<sup>e</sup>) avec SNCF et RFF, porte d'Auteuil (16<sup>e</sup>) avec RFF et Poissonniers-Andrézieux (18<sup>e</sup>) avec RATP, SNCF et le Ministère de la Défense .

# Construire l'avenir avec les collectivités voisines

Chaque jour, plusieurs centaines de milliers de personnes franchissent le péri-phérique venant de Paris, ou du reste de l'Île de France. Que ce soit pour leur vie quotidienne, leurs loisirs, leur travail, leurs études...les habitants ne s'arrêtent pas aux frontières administratives.

De nombreux enjeux se posent dans des termes comparables à Paris et en banlieue : c'est le cas notamment du manque de logements, des dangers liés à la pollution ou de la nécessité de créer des emplois durables pour le plus grand nombre.

Afin d'élaborer des réponses concertées à ces défis, la Municipalité développe depuis quatre ans des partenariats avec plus d'une centaine de collectivités en Île-de-France, afin de rendre plus performante l'action publique et de la faire coïncider avec les attentes des Franciliens.

Ainsi, des protocoles de coopération ont déjà été signés ou sont en cours d'élaboration avec les communes Malakoff, Pantin, Bagnolet, Ivry sur Seine, Vincennes et Vitry sur Seine, avec la communauté d'agglomération Plaine Commune ou encore avec le département de la Seine Saint Denis et celui du Val de Marne. Cette démarche de travail en commun s'illustre dans des projets concrets. C'est le cas notamment sur les **Portes de Paris, dont les projets de**

**réaménagement sont désormais conçus avec les collectivités voisines** (Porte des Lilas, Porte de Montreuil ou encore Porte de Vanves par exemple).

De plus, les **écrans anti-bruits du péri-phérique** vont pouvoir être rénovés et entretenus grâce à la collaboration entre Paris et les départements de Seine Saint Denis et du Val de Marne, et **l'extension du stationnement payant à Paris se fait désormais en concertation** avec les communes limitrophes. Autre exemple concret, les travaux ont commencé pour la **réalisation d'une piste cyclable entre l'avenue Daumesnil (12<sup>e</sup>) et le château de Vincennes à travers le bois, reliant ainsi les communes de Paris, Vincennes et Saint Mandé**. En outre, une carte de l'ensemble du réseau cyclable francilien est désormais disponible, permettant de mettre en évidence le maillage régional déjà existant.

Paris poursuit également la démarche engagée avec les 47 communes bordant le Canal de l'Ourcq et le canal St Denis, mais dont le développement ne peut se concevoir que dans un dialogue constant avec les collectivités concernées.

Au delà de ces diverses relations bilatérales, Paris est engagée aux côtés du Conseil

régional dans l'élaboration du nouveau Schéma directeur de la région, document qui déterminera les grands axes de développement de l'Île-de-France pour les 20 ans à venir. La Municipalité a également mis en œuvre l'élaboration du Plan de déplacement de Paris qui sera construit dans un dialogue permanent avec les collectivités du cœur de l'agglomération, mais aussi avec les usagers de Paris.

## L'ESSENTIEL

- **Les protocoles de coopération ont déjà été signés ou sont en cours d'élaboration avec les communes Malakoff, Pantin, Bagnolet, Ivry sur Seine, Vincennes et Vitry sur Seine, avec la communauté d'agglomération Plaine Commune ou encore avec le département de la Seine Saint Denis et celui du Val de Marne**
- **Paris poursuit également la démarche engagée avec les 47 communes bordant le Canal de l'Ourcq et le canal St Denis**

## Un nouveau partenariat entre Paris et Plaine commune

Le maire de Paris et le Président de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, qui regroupe huit villes de Seine-Saint-Denis et plus de 300 000 habitants, ont signé en juin dernier une déclaration de partenariat entre les deux collectivités qui fixe notamment :

- Les priorités retenues afin de **renforcer la desserte des territoires du nord-est** : le prolongement de la ligne de tramway « SDEV » pour irriguer le territoire de Plaine Commune jusqu'à la future gare du RER E Eole-Evangile à Paris et permettant

sa connexion avec l'extension du Tramway des maréchaux à l'est, jusqu'à la porte de la Chapelle.

- L'engagement de mettre en œuvre des démarches conjointes et concertées de renouvellement urbain sur des territoires situés à l'interface de Paris et de Plaine Commune.

- L'engagement de la Ville de Paris de financer un centre aquatique intercommunal à hauteur de 20 %, en contrepartie de la réservation de lignes d'eau pour les scolaires parisiens comme prévu dans le dossier de Paris 2012

**La Municipalité poursuit en faveur de la jeunesse une politique globale qui tient compte de la très grande diversité des situations, avec pour objectif le soutien à l'accès à l'autonomie, déclinée dans tous les domaines : accès à l'information, à la citoyenneté, à l'emploi, au logement, à la culture et aux loisirs, etc.**

## Offrir aux jeunes un service public encore plus performant

Ainsi, autour des Antennes jeunes, le réseau de **structures d'accueil et d'information** à destination des jeunes est intensifié, avec un **effort financier atteignant 1,9 M€ en 2005, soit plus du double qu'en 2002**. Ces Antennes constituent une porte d'entrée « généraliste » permettant d'orienter les jeunes vers les structures plus spécialisées : missions locales pour l'emploi, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), Centres médico-sociaux, etc.

Des travaux de réhabilitation et d'équipement ont été réalisés sur la quasi totalité des sites : après Orillon (11<sup>e</sup>) et Didot (14<sup>e</sup>) inaugurés en 2004, une nouvelle Antenne ouvrira ses portes dans le secteur GPRU Bédier-Boutroux, en complément de l'agrandissement de celle située aux Olympiades (13<sup>e</sup>).

## Des engagements citoyens

Le **Conseil parisien de la jeunesse**, dont la première promotion arrive au terme de son mandat de 2 ans, s'est illustré par le dynamisme et la créativité de son action, placée en 2004-2005 sous le thème de la lutte contre toutes les formes de discrimination : campagnes d'affichage, débats dans les arrondissements, rencontres avec les Parisiens et les associations, etc.

Le 15 octobre 2005, **une grande manifestation se tiendra au Zénith**, « Tous égaux, tous en scène », en présence de 5.000 jeunes et d'associations. Cet engagement vient relayer celui des 1.500 jeunes Parisiens dans les 20 Conseils de la jeunesse d'arrondissement, animés par 14 agents de la Ville afin d'aider à la mise en œuvre de projets conçus par les jeunes, grâce à un budget propre de 200 000 €.

## Soutenir des projets émanant des jeunes

**ParisJeunes Talents** s'adresse aux jeunes de 13 à 28 ans qui vivent, travaillent ou étudient à Paris. Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser leur passion ou de s'engager sur la voie de la professionnalisation dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, mime, cirque, arts de la rue... et de la musique). En 2005, 6 artistes, groupes et troupes ont été primés.

Paris **jeunes aventures** soutient financièrement, avec une aide de 760 à 7.600 €, les projets à but humanitaire, culturel, scientifique, sportif..., en France et à l'étranger, proposés par des jeunes de 16 à 28 ans, habitant, travaillant ou étudiant à Paris.

Quant à **Paris jeunes vacances**, c'est une aide financière de 150 € pour ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. En 2005, Paris Jeunes associations

a encouragé, par l'octroi d'une prime exceptionnelle, les jeunes Parisiens à créer leur propre association et à inciter les associations déjà existantes à rajouter leurs instances de décision.

## Favoriser le logement des jeunes

Dans le domaine de **l'accès au logement**, une convention a été signée avec le CLLAJ, structure d'accueil et d'information, portant son soutien à 145.000 €. Le partenariat avec les foyers de jeunes travailleurs a bénéficié d'une aide financière de 1,4 M€ pour développer les activités socio-éducative et financer la construction de nouveaux foyers dans Paris. Par ailleurs, les études se poursuivent pour la création de deux centres d'hébergement internationaux pour la Jeunesse dans le 11<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> arrondissements.

## Les centres d'animation : un service précieux

Dans la continuité des travaux d'amélioration, de réaménagement ou de création de centres d'animation lancés depuis 2001, le centre Vercingétorix (14<sup>e</sup>) a été inauguré au printemps dernier, le centre Sohane Benziane (15<sup>e</sup>) sera ouvert au dernier trimestre de l'année 2005, de même que les centres Villiot et Stinville (12<sup>e</sup>), intégralement réhabilités.

## L'ESSENTIEL

- **Le centre d'animation Vercingétorix (14<sup>e</sup>) a été inauguré au printemps dernier, le centre Sohane Benziane (15<sup>e</sup>) sera ouvert au dernier trimestre de l'année 2005, de même que les centres Villiot et Stinville (12<sup>e</sup>), intégralement réhabilités**
- **Le 15 octobre 2005, une grande manifestation se tiendra au Zénith, « Tous égaux, tous en scène », en présence de 5.000 jeunes et d'associations**

# Sécurité : une volonté et des actes concrets

**Pour la tranquillité et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, la Ville a financé la création de 400 postes d'agents de surveillance de Paris (ASP) en 2002 et 2003 et de 500 agents locaux de médiation sociale (ALMS), permettant ainsi à la Préfecture de Police de redéployer des effectifs vers la police de quartier.**

**La Ville de Paris, principal contributeur du budget spécial de la Préfecture de police, a porté sa participation à 252 M€ en 2005, contre seulement 187 M€ en 2000, soit une augmentation de 33,5 %.** Cette augmentation significative se justifie notamment par la mise en place du plan de **modernisation de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP)**. Ce plan pluriannuel, d'un montant de 73 M€ et qui s'échelonne sur 6 ans, vise à augmenter les effectifs de la BSPP, à la doter de nouveaux équipements et à augmenter ses capacités d'hébergement. Grâce à ce plan, **750 personnes supplémentaires devraient être embauchées à la Brigade.**

La Municipalité a tenu également à participer au financement d'une unité dite NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) chargée de prendre en compte les risques liés à l'évolution de la lutte contre le terrorisme.

Parce qu'encore trop d'incivilités ne sont pas réprimées, la Municipalité attend de la Préfecture de police une action répressive plus volontariste. En effet, les efforts entrepris ne doivent pas connaître de relâchement pour que des résultats durables et réellement satisfaisants soient obtenus.

## Donner la priorité à l'aide aux victimes

La Ville apporte 80.000 € à l'association « **Paris Aide aux Victimes** » qui mène une action d'accueil, d'information, d'orientation et de soutien psychologique auprès des victimes d'infractions pénales. Elle les informe en particulier sur leurs droits et les aide à constituer un dossier d'indemnisation.

Ses missions sont effectuées dans le cadre de **permanences juridiques et psychologiques** qui ont lieu au siège de l'association (4/14, rue Ferrus dans le 14<sup>e</sup>), dans les maisons de la Justice et du Droit des 10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, et 17<sup>e</sup> arrondissements et au Tribunal de grande instance de Paris.

La Municipalité, le Parquet et la Préfecture de Police ont souhaité poursuivre et amplifier cette action par la mise en place d'un **Schéma Départemental d'Aide aux Victimes**. L'objectif est de créer un maillage d'interlocuteurs sur chaque arrondissement (en mairies d'arrondissement, dans les centres d'action sociale, les commissariats et les maisons de justice et du droit...) destiné à mieux orienter la victime. Pour l'heure, l'expérimentation est menée sur 4 arrondissements (10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

## Des correspondants de nuit pour la tranquillité des Parisiens

A l'été 2004, une équipe de correspondants de nuit a été créée dans le quartier du **Bas-Belleville (19<sup>e</sup>)**. Au cours de l'été 2005, ce dispositif a été étendu au quartier de **Château-Rouge/Goutte d'Or (18<sup>e</sup>)**. Formés à la médiation sociale, ces jeunes professionnels font en sorte que la rue redevienne un lieu d'échange et de tranquillité en assurant une présence sur le terrain.

## « Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance » (GPIS) : au service des locataires sociaux

Ce nouveau **dispositif de surveillance des ensembles sociaux parisiens**, géré par les bailleurs sociaux et subventionné à hauteur de 60 % par la Ville de Paris, a été inauguré en novembre dernier. Cette structure unique permet une meilleure coordination des interventions et un lien permanent avec la salle d'information et de commandement (SIC) de la Ville de Paris, ainsi qu'avec la Préfecture de Police. **27 patrouilles de 3 agents, véhiculées, surveillent ainsi quotidiennement de 18h à 5h, plus de 55.000 logements situés prioritairement dans les quartiers « Politique de la Ville », dans lesquels vivent plus de 120.000 Parisiens.**

## Assurer la sécurité aux abords des écoles

Dans le cadre de la politique partenariale instaurée entre la Ville et la Préfecture de Police, il a été convenu de transférer progressivement la mission de surveillance des points d'école aux agents locaux de médiation sociale. **330 agents locaux de médiation sociale (ALMS) sécuriseront 232 points d'école dans 17 arrondissements à la rentrée 2005-2006.**

Cependant, compte tenu de la décision gouvernementale prise en juillet 2002, de mettre un terme au programme « emplois jeunes », il n'est plus possible de recruter de nouveaux ALMS. **Dans la mesure où la Préfecture de police s'est engagée à prendre en charge la surveillance des 50 points d'école les plus dangereux de la Capitale**, la Municipalité



a décidé de mettre progressivement en place, au fur et à mesure du départ des ALMS, **un nouveau dispositif de sécurisation par le recrutement d'agents vacataires (jeunes retraités, parents sans emploi,...)**. Ces agents assurent **4 vacations par jour, à 8h30, 11h30, 13h30, et 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis**. Les dispositifs de surveillance actuellement en place sont régulièrement complétés par des aménagements de voirie qui contribuent à une meilleure sécurité aux abords des établissements scolaires.

### La veille éducative au service des jeunes en rupture éducative ou sociale

La veille éducative est une démarche de prévention qui consiste à coordonner l'action de différents partenaires autour de jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et/ou sociale. Il s'agit, en accord avec la famille, d'un suivi individuel qui vise, par le lien entre les professionnels et l'institution d'un parrainage, à améliorer la qualité des réponses proposées à l'enfant. Ce projet expérimental est opérationnel à compter de la rentrée scolaire de septembre 2005 dans les 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements.

### Prévenir la délinquance : les programmes Ville Vie Vacances

Le dispositif Ville Vie Vacances permet de développer et de diversifier les opérations de prévention de la délinquance destinées aux jeunes garçons et filles (entre 6 et 21 ans) les plus en difficulté et qui ne partent pas en vacances. Ainsi, il est proposé aux jeunes concernés, pendant les petites et grandes vacances scolaires, des activités sportives, ludiques, culturelles, artistiques ainsi que des séjours-découverte ou des chantiers de solidarité internationale en Afrique francophone, à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

## Lutte contre les incivilités

Le sentiment d'insécurité peut naître de la dégradation et de la détérioration de l'environnement quotidien. C'est pourquoi la Municipalité s'est engagée dans la lutte contre les **incivilités liées à la propreté. Après une large campagne de sensibilisation et de dissuasion**, les inspecteurs de sécurité et de salubrité de la Ville de Paris, qui peuvent constater par procès-verbaux les contraventions à l'ensemble des arrêtés du Maire de Paris pris en matière de salubrité sur la voie publique, bruits de voisinage, bon ordre dans les foires et marchés, **ont dressé 14.075 procès-verbaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2005.**

Cette année, l'opération Ville Vie Vacances permet à **35 994 jeunes de bénéficier d'activités sportives, éducatives et culturelles gratuites**. 400 projets ont été retenus, soutenus par 134 associations. La Ville consacre 1,3 M€ en 2005 à ce dispositif (1,1 M€ en 2004) tandis que 31 inspecteurs de sécurité et 38 agents de médiation sociale participent à l'encadrement des activités pendant les mois de juillet et d'août aux côtés de la Préfecture de Police.

### Création d'un Observatoire de la tranquillité publique

L'Observatoire parisien de la tranquillité publique aura pour rôle de recueillir, d'organiser et d'analyser l'ensemble des données liées à la notion de tranquillité publique, qui émanent des différents services de la Ville ou des partenaires extérieurs, étatiques ou non. A terme, il constituera un instrument de mesure et d'analyse utile à la prise de décision, un outil d'évaluation des politiques publiques et des moyens opérationnels mis en œuvre pour assurer la tranquillité publique des Parisiens et un appui aux arrondissements dont les contrats de sécurité prévoient la mise en place d'un observatoire local.

## L'ESSENTIEL

- **La Ville de Paris, principal contributeur du budget spécial de la Préfecture de police, a porté sa participation à 252 M€ en 2005, contre seulement 187 M€ en 2000, soit une augmentation de 33,5 %**
- **Une nouvelle équipe de correspondants de nuit créée à Château Rouge - Goutte d'Or (18<sup>e</sup>)**
- **27 patrouilles de 3 agents, véhiculées, surveillent quotidiennement de 18h à 5h, plus de 55 000 logements situés prioritairement dans les quartiers « Politique de la Ville », dans lesquels vivent plus de 120 000 Parisiens**

# Espaces verts : favoriser la respiration de la ville

**La Municipalité s'est fixé pour objectif de créer 30 hectares supplémentaires d'espaces verts durant la mandature. Cette politique, ambitieuse compte tenu de la faible surface du territoire parisien, est cependant indispensable pour améliorer la qualité de l'air, rendre plus agréable le cadre de vie et offrir plus d'espaces de jeux et de détente aux Parisiennes et aux Parisiens.**

## Des jardins nouveaux, rénovés ou agrandis

Ces jardins, aménagés en lien avec les usagers lors des réunions de concertation, sont conçus en intégrant une gestion écologique afin de respecter l'environnement: choix des végétaux, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ou encore valorisation des déchets verts pour la production de compost.

Depuis 2001, **11,6 nouveaux hectares de jardins auront été ouverts au public**, parmi lesquels le jardin 90 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>), le jardin Cypriam Kamid Norwid (13<sup>e</sup>), l'extension du jardin de la rue de Chatillon (14<sup>e</sup>), la première tranche du parc de Passy (16<sup>e</sup>).

D'autres ont été **ouverts ou le seront au cours de cette année 2005** : le jardin Juliette Dodu (10<sup>e</sup>), les extensions du jardin Villemin (10<sup>e</sup>) et du jardin du Mail de Bièvre (13<sup>e</sup>), le jardin Colonel Manhès (17<sup>e</sup>), la deuxième tranche du jardin de l'impasse des Deux Nèthes (18<sup>e</sup>) et le jardin Carré Baudouin (20<sup>e</sup>).

**Les travaux d'aménagement des Jardins d'Eole**, 4,2 hectares dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements soit l'équivalent du Parc Montsouris (14<sup>e</sup>) ou du Parc de Belleville (20<sup>e</sup>), sont en cours, de même que la rénovation des abords du Petit Palais dans les jardins des Champs Élysées (8<sup>e</sup>),

l'extension du jardin 8 rue de la Madone (18<sup>e</sup>) et le square Léon Frapié (20<sup>e</sup>).

Les travaux commenceront en 2006 pour **les jardins des Grands Moulins** (13<sup>e</sup>) d'une superficie de 1,2 hectare et pour la première tranche du **parc Clichy-Batignolles** (17<sup>e</sup>) d'une superficie de 4,3 hectares. De plus, des jardins de quartier seront créés comme le jardin Cité Prost (11<sup>e</sup>), le jardin Debergue-Rendez-Vous (12<sup>e</sup>), le jardin de la ZAC Didot (14<sup>e</sup>) et l'extension du square Cloche-Bidassoa (20<sup>e</sup>).

## Le tri dans les jardins

Tous les nouveaux espaces verts aménagés sont désormais équipés de corbeilles permettant aux promeneurs de trier leurs déchets.

## Des jardins partagés

Jardin de proximité, animé par une association proposant des activités de jardinage, développant l'éducation, l'insertion et la création de lien social, le jardin partagé est ouvert au public et doit respecter une démarche environnementale.

Six nouveaux jardins partagés seront ouverts en 2005, portant le nombre de ces espaces de rencontre et d'échange à une trentaine : square Villemin (10<sup>e</sup>), square Boutroux (13<sup>e</sup>), square du Chanoine Viollet (14<sup>e</sup>), jardin de la ZAC Alésia-Montsouris (14<sup>e</sup>), jardin rue des Soupirs (20<sup>e</sup>) et Cité Leroy (20<sup>e</sup>).

## 45 murs végétalisés supplémentaires

Pour « verdir » l'espace public, 12 murs ont été « végétalisés » en 2004. En 2005, 45 murs supplémentaires auront été réalisés, parmi lesquels l'angle rue Saint-Sauveur/rue Dussoubs (2<sup>e</sup>), le jardinet rue des Oiseaux

(3<sup>e</sup>), avenue Myron-Herrick (8<sup>e</sup>), 80/82 rue du Faubourg Poissonnière (10<sup>e</sup>), angle des rues Davy/Guy Moquet (17<sup>e</sup>) ou l'allée Darius Milhaud (19<sup>e</sup>).

## Des arbres d'alignement : 3 000 arbres plantés depuis 2001

Lors de l'hiver 2004/2005, les 1 291 arbres morts ou dépérissants abattus ont été remplacés. Au cours des quatre premières années de la mandature, **près de 3.000 arbres supplémentaires ont été plantés dont 1 202 pour l'hiver 2004/2005**. D'ici la fin de mandature, 3.000 nouveaux arbres seront plantés, portant ainsi le nombre total des arbres d'alignement à 98 000 arbres.

A noter que les 600 érables abattus durant cet été pour cause de maladie de la suie, devenus dangereux pour la sécurité des passants, seront tous remplacés par de jeunes arbres.

## Des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable

La Municipalité s'est résolument engagée dans une démarche de développement durable en signant la **Charte des villes européennes pour la durabilité** (dite d'Aalborg) au printemps 2005. La Ville mettra en place un **Agenda 21** visant par exemple à réduire les consommations énergétiques et les rejets polluants, ou à protéger la biodiversité... Afin de compléter le Plan Local d'Urbanisme, la Ville a adopté un **Cahier de Recommandations Environnementales**. Ce cahier, destiné aux acteurs de la construction et de l'aménagement urbain, est un document favorisant la prise en compte de l'environnement dans les projets de construction et

de réhabilitation (réduction des nuisances de chantiers, attention portée à l'absence de pollution des sols, préservation de la ressource en eau et gestion des eaux pluviales, lutte contre le bruit, gestion de l'énergie, végétalisation...).

De plus, la Municipalité a lancé la réalisation du **bilan carbone de Paris** qui lui permettra de disposer, dès le troisième trimestre 2005, d'un bilan énergétique du patrimoine bâti municipal, et au premier semestre 2006, du bilan énergétique de l'ensemble des immeubles parisiens.

En outre, 7 **Espaces Info Energie** ont ouvert leurs portes et dispensent des informations et conseils gratuits aux particuliers, par exemple sur les économies d'énergies en mairie d'arrondissement. L'un de ces Espaces sera accueilli par la Maison à la clé (11<sup>e</sup>)

qui dispensera également des cours de jardinage et une initiation globale à l'écologie urbaine.

Par ailleurs, le plan de lutte contre les nuisances sonores, issu des réflexions menées par **l'Observatoire du bruit**, sera achevé prochainement et permettra de mieux prendre en compte, dans les opérations d'aménagement, le bruit et la qualité de l'air.

Enfin, l'action de la Ville en matière de protection de l'environnement et de développement durable comprend un volet de sensibilisation, d'information et de formation du public. Deux équipements de Paris-Nature seront réaménagés : la Maison de l'air située dans le parc de Belleville (20<sup>e</sup>) pour rendre plus scientifique la présentation de la pollution de l'air et la Ferme du bois de Vincennes (12<sup>e</sup>) pour intégrer les concepts de l'agriculture biologique, utiliser les énergies renouvelables et recycler l'eau.

## L'ESSENTIEL

- Depuis 2001, 11,6 nouveaux hectares de jardins auront été ouverts au public
- Les travaux d'aménagement des Jardins d'Eole, 4,2 hectares dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements soit l'équivalent du Parc Montsouris (14<sup>e</sup>) ou du Parc de Belleville (20<sup>e</sup>), sont en cours
- Près de 3 000 arbres supplémentaires ont été plantés depuis 2001

## L'eau à Paris

**Ressource particulièrement précieuse, l'eau est un bien rare et indispensable dans notre vie quotidienne. L'action de la Municipalité vise donc à préserver l'approvisionnement en eau de la capitale, à améliorer la qualité de l'eau fournie et à procurer aux Parisiennes et aux Parisiens un service public de l'eau le plus performant et le moins onéreux possible.**

### Préserver la ressource en eau

La qualité biologique des eaux de la Seine et des canaux s'améliore, notamment grâce aux efforts de réduction des rejets et à la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées et de rétention des eaux pluviales. En 2005, un nouveau bateau nettoyeur, « l'Acoupa », a été mis en service sur le Bassin de la Villette et le canal Saint Martin.

Depuis 2001, 11,6 nouveaux hectares de jardins auront été ouverts au public, parmi lesquels le jardin 90 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>), le jardin Cyprien Kamid Norwid (13<sup>e</sup>), l'extension du jardin de la rue de Chatillon (14<sup>e</sup>), la première tranche du parc de Passy (16<sup>e</sup>).

### Maitriser les consommations

Depuis 2002, la Ville a rationalisé ses systèmes de nettoyage de la voirie, des égouts et d'arrosage des jardins pour réduire de 40 % ses besoins en eau non potable. De plus, la réparation plus rapide des fuites a permis entre 2003 et 2004, de réduire de 30 % le niveau des fuites du réseau et d'éviter la perte de 6 millions de mètres cube par an.

### Assurer la qualité de l'eau du robinet

Dans le cadre des nouvelles normes de qualité destinées à protéger

la santé du consommateur parisien, la Municipalité a accéléré son programme d'éradication du plomb dans les réseaux publics municipaux : **8 250 branchements sont changés par an, avec l'objectif d'une éradication totale pour 2009.**

**L'eau du robinet est 200 fois moins chère que l'eau en bouteille (0.2 centime d'euros le litre d'eau du robinet) et elle ne produit pas de déchets d'emballage. Pour le rappeler, des actions pédagogiques ont été engagées. Par exemple, Eau de Paris a distribué gratuitement au public sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, plus de 4 000 carafes lors de la journée mondiale de l'eau et a proposé des animations autour de l'eau pour 50 classes.**

### Prévenir les coupures d'eau pour les ménages les plus démunis

En 2005, un dispositif d'alerte sociale et de conciliation a été mis en place entre les acteurs du service public de l'eau et les services sociaux municipaux pour faciliter l'étalement et le règlement des factures d'eau des usagers parisiens en difficulté et leur éviter ainsi les coupures d'eau.

### Agir en faveur de l'accès à l'eau dans le monde

Afin de venir en aide aux victimes du Tsunami, Paris a mis à la disposition de la Croix Rouge son stock d'eau de secours et ses experts. Ainsi Eau de Paris a mené 2 missions en Indonésie pour évaluer les besoins en ressources en eau de la population. Au delà de l'urgence, et pour contribuer aux objectifs humanitaires des Nations Unies, Paris a mis en place en 2005 un fonds de solidarité eau destiné à financer des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement.

## Paris aime le sport

**La Municipalité s'attache à favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, en offrant aux Parisiens des équipements de qualité, accessibles à tous sans distinction d'âge, de condition physique ou de revenus.**

**Elle a ainsi, en 2005, maintenu son effort d'investissement dans l'entretien et la rénovation de son patrimoine, tout en poursuivant son programme de création de nouveaux équipements. Elle a également amplifié son effort pour promouvoir la pratique du sport pour toutes et tous. Enfin, au-delà de la formidable mobilisation des amoureux du sport en faveur de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012, la Capitale a accueilli ou organisé de nombreux événements sportifs tout au long de l'année.**

### Des travaux importants pour permettre à chacun de pratiquer son sport dans de meilleures conditions

**Les gymnases Thomas Mann (13<sup>e</sup>) et Alésia Montsouris (14<sup>e</sup>) ont été ouverts**

**en 2005 et 20 gymnases ont été rénovés ou sont en cours de rénovation :** Michel Le Comte et Carreau du Temple (3<sup>e</sup>) ; Poliveau (5<sup>e</sup>) ; Valeyre et Buffault (9<sup>e</sup>) ; Philippe Auguste et Japy (11<sup>e</sup>) ; Léo Lagrange et la piste de Roller de Bercy (12<sup>e</sup>) ; Halle Georges Carpentier, Charléty, Château des Rentiers et Choisy (13<sup>e</sup>) ; TEP Didot (14<sup>e</sup>) ; Doudeauville et Goutte d'Or (18<sup>e</sup>) ; TEP Vilette, Jean Jaurès et TEP Pailleron (19<sup>e</sup>) ; Maryse Hilsz (20<sup>e</sup>).

De plus, **12 Piscines et Bassins Ecoles ont été rénovés** ou sont en cours de rénovation: Suzanne Berlioux (1<sup>er</sup>) ; Saint Merri (4<sup>e</sup>) ; Jean Taris (5<sup>e</sup>) ; Bassin Ecole Grange aux Belles (10<sup>e</sup>) ; Château des Rentiers (13<sup>e</sup>) ; Didot (14<sup>e</sup>) ; Keller et Armand Massard (15<sup>e</sup>) ; Hébert et Amiraux (18<sup>e</sup>) ; Georges Hermant (19<sup>e</sup>) et G. Vallerey (20<sup>e</sup>).

Par ailleurs, des travaux permettant l'accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisés à la Piscine Georges Rigal (11<sup>e</sup>), une aire de jeux de pétanque a été aménagée au TEP Valeyre (9<sup>e</sup>) et des travaux sont prévus en janvier au TEP Orillon et en juin au TEP Emile Lepeu (11<sup>e</sup>) ainsi qu'au CS Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup>) (synthétique rugby et espace roller) et au TEP Vilette (basket et roller) (19<sup>e</sup>).

Enfin, des aménagements sont en cours dans 15 équipements : CS Jean Dame (2<sup>e</sup>) ; CS Roquepine (8<sup>e</sup>) ; Tennis de la Faluère, CS Paul Valéry et Vélodrome Jacques Anquetil (12<sup>e</sup>) ; CS Carpentier, TEP Jenner (13<sup>e</sup>) ; CS Didot et CS Jules Noël (14<sup>e</sup>) ; CS Suzanne Lenglen, CS Emile Anthoine et CS Armand Massard (15<sup>e</sup>) ; CS Montherlant, Coubertin et Parc des Princes (16<sup>e</sup>) ; CS Louis Lumière (20<sup>e</sup>).

### Une politique active de promotion et de diffusion de la pratique sportive

#### Réforme des tarifs applicables aux usagers individuels

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, cette réforme a eu pour objectif de rapprocher les tarifs des piscines en régie de ceux des piscines concédées, les prix parisiens restant dans l'ensemble inférieurs à ceux pratiqués dans les autres grandes villes françaises.

Parallèlement, pour rendre les équipements publics accessibles aux plus modestes, la **gratuité, déjà en vigueur pour les allocataires du RMI et les demandeurs d'emploi depuis juillet 2001, a été étendue aux bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API) et de l'Allocation d'Insertion.**

## La formidable mobilisation populaire du 5 juin 2005

Le 5 juin 2005, grâce à la mobilisation des Fédérations olympiques, du Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi que de tous les partenaires, **un million**

**de Parisiens, Franciliens et touristes sont venus sur les Champs-Élysées** manifester leur désir d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2012, et **célébrer les valeurs de fraternité, de solidarité et d'universalité.**

Sur les Champs-Élysées transformés en cette occasion en un immense terrain de sport, des athlètes de haut niveau ont présenté les 28 disciplines olympiques. Démonstra-

tions, initiations... chacun a pu admirer les champions et se mesurer à eux.

Grâce à la **Grande Parade des Jeux de la Jeunesse Parisienne**, aux randonnées pédestres, cyclistes et à rollers, au concert sur le Champ de Mars, grâce à l'enthousiasme des participants, **cette journée du 5 juin a démontré que le sport est aussi une fête qui rassemble le plus grand nombre au-delà des nationalités et des différences.**

Enfin, la négociation à la baisse, entreprise depuis le début de la mandature, des tarifs de toutes les piscines au fur et à mesure du renouvellement des contrats des équipements en gestion déléguée a permis de baisser le plein tarif de la Piscine Pontoise (5<sup>e</sup>) de 4,25 euros à 3,40 euros.

### Réforme des tarifs applicables aux scolaires, associations et autres groupements :

Cette réforme, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2005, permet plus de justice sociale avec notamment la hausse de 30 % des occupations à caractère non-sportif et la suppression de la gratuité pour les établissements d'enseignement privé hors contrat d'association avec l'Etat.

### Mise en place de la Filière d'Action Sportive

Cette année, **38 opérateurs des activités physiques et sportives et 12 éducateurs sportifs ont été recrutés, avec des spécialisés aussi divers que Handisports, Natation ou Fitness...** Ils auront pour mission, dans les grands

stades de la couronne nord, est et sud de Paris, d'animer et d'encadrer les activités sportives chaque fin d'après-midi, chaque week-end et pendant les vacances scolaires.

### Une politique volontariste d'animation sportive dans la ville

Comme chaque année depuis mars 2001, **la Mairie de Paris a organisé ou accueilli plusieurs centaines de manifestations, d'événements ou de compétitions sportives dans ses équipements municipaux ou en plein air.** Par exemple :

- L'opération de découverte de l'équitation «Le cheval dans la ville» du 15 septembre au 28 novembre 2004 pour les enfants des écoles, collèges, centres de loisirs et centres sociaux de 9 à 14 ans,
- Les Jeux de la Jeunesse Parisienne qui ont mobilisé plus de 13.000 jeunes de 8 à 14 ans de février à juin 2005,
- Les démonstrations et initiations de BMX, roller, basket acrobatique et tram-

poline au Printemps de la démocratie parisienne le 18 juin au POPB,  
 - L'étape de la tournée mondiale de Beach Volley au Champs de Mars fin juillet,  
 - Le Skate et roller-park géant sur la Pelouse de Reuilly du 17 juillet au 31 août, les animations sportives de Paris-Plage, les traditionnelles patinoires de «Paris sur Glace» à Montparnasse et à l'Hôtel de Ville,

### L'ESSENTIEL

- **12 Piscines et Bassins Ecoles ont été rénovés ou sont en cours de rénovation**
- **Les gymnases Thomas Mann (13<sup>e</sup>) et Alésia Montsouris (14<sup>e</sup>) ont été ouverts en 2005 et 20 gymnases ont été rénovés ou sont en cours de rénovation**

### Au-delà du 6 juillet...

Comme tous les Parisiens, l'équipe municipale a ressenti une très grande déception à l'annonce de la décision du Comité International Olympique.

Ce fut néanmoins, une formidable aventure humaine, collective, qui a démontré la capacité de tous les acteurs de Paris 2012 à dépasser les clivages et les différences afin de défendre une grande idée, dans la cohésion et la cohérence.

Merci à celles et à ceux qui se sont mobilisés, avec enthousiasme et générosité, autour d'un projet porteur de valeurs : l'universalité, la solidarité, le respect des différences, qui sont indispensables à la civilisation du XXI<sup>e</sup> siècle. Paris restera fidèle à ces valeurs, demeurant, plus que jamais, ouvert au monde et aux influences diverses qui l'ont façonné.

Merci notamment aux athlètes d'avoir inspiré Paris 2012 et d'avoir communiqué leur désir d'accueillir de grands événements sportifs internationaux.

Cette candidature aura été utile à Paris. Utile pour son rayonnement international, car ces années de compétition ont permis de démontrer la volonté de notre ville d'assumer la compétition internationale à l'aube de ce siècle mondialisé. Utile pour le développement de la pratique sportive et de la place du sport dans notre société. Utile enfin, car toutes les études menées en matière d'aménagement urbain, de transports et d'équipements sportifs serviront, de toute évidence, à dessiner le visage du Paris de demain.

Ainsi, la perspective pour la Ville d'acquiescer les terrains des Batignolles- dernière grande emprise à aménager dans la capitale - est d'autant plus stimulante qu'un projet existe déjà, voté par le Conseil de Paris et répondant aux attentes sociales, économiques et culturelles des citoyens. L'équipe municipale reste également déterminée à prolonger le tramway et à renforcer l'accessibilité des personnes handicapées aux transports de surface.

# Paris en mouvement, une ville ouverte sur le monde

## La vitalité économique au service de l'emploi

**Dans un contexte national particulièrement difficile, la Municipalité déploie, dans la limite de ses compétences légales, tous les efforts possibles pour faire reculer le chômage qui gangrène notre société.**

**Dans le choix d'implantation d'une entreprise, des facteurs tels que la qualité de vie, la performance du réseau de transport en commun, ou la vitalité culturelle entrent en ligne de compte. A cet égard, la politique municipale dans ces domaines veille à renforcer l'attractivité économique de Paris. L'action de Paris Développement et la stabilité du taux de la taxe professionnelle depuis 2001- et jusqu'à la fin de la mandature - s'inscrivent dans la même logique.**

**Même s'il s'agit d'une compétence de l'Etat, la Municipalité est mobilisée pour contribuer à une vraie dynamique de l'emploi dans la capitale.**

**Soutenir la création d'entreprises et aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche constituent deux axes prioritaires de l'action municipale qui, si elle commence à porter des premiers fruits devra être poursuivie sans relâche.**

En juin 2005, le nombre de demandeurs d'emploi a enregistré une forte baisse à Paris (-3.2 %), ce qui ramène à 116.314 le nombre de personnes à la recherche d'un emploi.

Avec une baisse annuelle du chômage de 5,5 % en juin, Paris enregistre la plus forte baisse du chômage des départements franciliens. En un an, le chômage des jeunes baisse de 6 %, le chômage des cadres de 11,4 %, le chômage des femmes de 3,1 % et le chômage de longue durée de 2,2 %.

### L'immobilier d'entreprises : tout faire pour attirer des entreprises à Paris

Le projet de PLU établit de nouvelles règles d'urbanisme plus favorables à l'emploi puisque **le potentiel des surfaces dédiées à l'emploi sera plus que doublé par rapport à l'ancien POS**. En 2005, à noter le démarrage des opérations de développement économique dans le Nord-Est parisien avec l'implantation de 70.000 m<sup>2</sup> de bureaux et de commerces dans le secteur de la Porte des Lilas (19<sup>e</sup>).

**Les hôtels d'entreprises** les aident à démarrer leur activité ou à se développer

dans de bonnes conditions jusqu'à ce qu'elles trouvent un lieu d'implantation durable.

**5 hôtels d'entreprises d'initiative municipale seront créés au cours de cette mandature pour compléter l'offre actuelle de 25 hôtels industriels, ce qui correspond à une capacité d'accueil de 2.400 emplois.** Parmi les projets en cours, l'hôtel industriel Vauvenargues (18<sup>e</sup>) où 3.500 m<sup>2</sup> seront livrés fin 2005. En 2006, ce seront les hôtels Brûlon Citeaux (4.200 m<sup>2</sup> dans le 12<sup>e</sup>), Tolbiac Masséna (30.000 m<sup>2</sup> dans le 13<sup>e</sup>), Losserand (5.700 m<sup>2</sup> dans le 15<sup>e</sup>) et Rue de l'Est (3.300 m<sup>2</sup> dans le 20<sup>e</sup>).

### 25.000 entreprises créées à Paris en 2004

Avec plus de 25.000 créations d'entreprises en 2004, Paris affiche son dynamisme économique : pour une entreprise disparue, 1,6 entreprise se crée à Paris, taux supérieur au taux national. Pour les soutenir, la Ville a mis en place un réseau de pépinières et d'incubateurs, structures qui accueillent les créateurs

### « Paris pour l'emploi » : 4 500 recrutements

En 2004, l'opération « Paris pour l'Emploi » a rassemblé 250 entreprises et permis **4.500 recrutements, notamment ceux de jeunes à la recherche d'un premier emploi ou de cadres seniors** pour lesquels le contact direct avec les entreprises s'est avéré très positif. La prochaine édition aura lieu dans les mêmes conditions les 13 et 14 octobre 2005. Environ 15 **forums de recrutement ont également été organisés dans les arrondissements** en direction de publics ciblés (cadres seniors, femmes créatrices d'entreprises...) ou de secteurs d'activités qui connaissent des difficultés de recrutement (hôtellerie-restauration, services aux personnes...).

d'entreprises le temps qu'ils développent leurs projets.

### Les pépinières et incubateurs

En 2001, il n'existait qu'une pépinière et un incubateur d'initiative municipale. Au terme de la mandature actuelle, **la Capitale comptera au minimum 6 pépinières et 5 incubateurs**, soit une surface de 20 000 m<sup>2</sup>. **Depuis 2001, quelques 1 500 emplois ont été créés grâce à ces structures.** A noter la création en 2005 de **Paris Pionnières, incubateur « au féminin »**, consacré à l'accompagnement des projets de services à la personne et aux entreprises. D'autres suivront : une pépinière rue des Haies (20<sup>e</sup>) en 2006 ainsi qu'une pépinière à Cochin (14<sup>e</sup>) dédiée aux bio-technologies. Enfin, les Ateliers de Paris rue du Faubourg Saint Antoine (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>) ouvriront leurs portes en 2006 dans l'ancien immeuble JP Gaultier pour accueillir les jeunes entreprises de l'artisanat et de la création.

### Le financement des jeunes entreprises

La Ville participe au financement des jeunes entreprises lorsque le secteur bancaire n'assume pas les risques financiers, en s'appuyant sur des réseaux spécialisés. Ainsi, en 2004, ce sont quelques **400 jeunes entreprises qui ont été aidées** par des prêts d'honneur et des garanties d'emprunts.

La Municipalité soutient également les jeunes créateurs avec les Grands Prix de la Création, dotés de 8.000 euros, qui récompensent les jeunes créateurs distingués dans le cadre de Paris Capitale de la Création.

### Une solidarité active avec les demandeurs d'emploi

#### Signature de 12 Conventions avec des entreprises

La Ville a signé **12 conventions avec des entreprises parisiennes** (EDF, Accor, Carrefour, Kompass Groupe...) qui s'engagent dans des opérations de **recrutement de proximité**, de présen-

tation de métiers, de développement de l'apprentissage, de **lutte contre les discriminations à l'embauche**. 12 nouvelles conventions seront signées en 2005.

#### 300 emplois tremplins

Une convention a été signée avec la Région pour la mise en place de **300 Emplois Tremplin pour développer le secteur de l'économie sociale et solidaire**, et, en particulier, les associations qui interviennent dans les quartiers d'habitat social.

#### La Maison de l'Emploi à Paris

Labellisée en juillet par l'Etat, la **Maison de l'Emploi de Paris** apportera des moyens complémentaires aux **5 Maisons du développement économique et de l'emploi déjà existantes**. Ces structures conseillent sur les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprises et rapprochent les offres et les demandes d'emploi sur un quartier déterminé.

### Renforcer l'insertion professionnelle des plus démunis

#### Les contrats d'avenir

Le contrat d'avenir est désormais l'outil essentiel pour l'insertion dans le secteur public et associatif. La Municipalité s'engage sur **3.000 contrats d'avenir et 2.200 contrats d'accompagnement en emploi** et apporte dans le même temps des améliorations significatives au dispositif de base : cahier des charges pour les employeurs, formation, tutorat, augmentation du temps de travail... Ces contrats, qui concernent les allocataires de minima sociaux, doivent jouer pleinement leur rôle de **sas vers l'emploi durable**, dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle.

#### Le soutien aux entreprises d'insertion

La Ville encourage la création d'entreprises d'insertion en accordant une **aide financière systématique, pour chaque**

**poste occupé, aux 17 entreprises d'insertion par l'économie en activité à Paris.** Elle subventionne également la création de sociétés **coopératives ouvrières** et la création de **régies de quartier** dans les quartiers difficiles. Enfin, la Ville, conformément au protocole pour l'emploi des travailleurs handicapés signé en juillet 2003, passera auprès des structures protégées (**CAT, ateliers protégés et centres de distribution de travail à domicile**) pour 420.000 euros de commandes en 2005.

#### Un Plan ciblé pour les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements

En réponse aux difficultés persistantes rencontrées par certaines personnes pour accéder à l'emploi sur des territoires qui **concentrent les plus forts taux de chômage**, le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi des 18 et 19<sup>e</sup> arrondissements a été créé et démarrera en septembre 2005. Il permettra de suivre et d'accompagner annuellement 1.500 personnes en grandes difficultés, avec un **objectif de 750 retours durables à l'emploi.**

### L'ESSENTIEL

- **5 hôtels d'entreprises d'initiative municipale seront créés au cours de cette mandature pour compléter l'offre actuelle de 25 hôtels industriels, ce qui correspond à une capacité d'accueil de 2 400 emplois**
- **300 Emplois Tremplin pour développer le secteur de l'économie sociale et solidaire**
- **La Municipalité s'engage sur 3 000 contrats d'avenir et 2 200 contrats d'accompagnement en emploi**

# Le commerce à Paris : une qualité de vie à préserver

**Le commerce fait partie des composantes essentielles de la qualité de vie et constitue un vivier considérable pour l'emploi et le dynamisme des quartiers. C'est pourquoi la Municipalité veille à favoriser le maintien des activités commerciales et à assurer les conditions de leur développement et de leur diversité, dans un contexte de concurrence difficile pour les commerçants.**

**Par ailleurs, une attention particulière est portée aux marchés parisiens qui participent à l'animation des quartiers et offrent un service de proximité légitimement apprécié des Parisiens.**

## Protéger le commerce et les commerçants

### L'action de la SEMAEST pour lutter contre la mono-activité

En décembre 2003, la Ville de Paris a confié une nouvelle mission à la SEMAEST consistant à **racheter des fonds de commerce ou des locaux commerciaux pour y réimplanter des commerces de proximité indispensables à la vie des habitants**. Après 18 mois d'action sur 6 quartiers prioritaires, la SEMAEST a acquis 5.000 m<sup>2</sup> et maîtrise 7.500 m<sup>2</sup> de locaux.

### Le PLU : un outil au service du développement commercial

Le projet de PLU prévoit que **sur les 250 km de rues les plus commerçantes, les commerces et artisanats existants ne pourront pas être transformés en logement ou en lieux de stockage**.

De plus, **sur 21 km de «rues de marchés», une protection particulière visera à protéger l'artisanat de bouche et sur 18km de voies, la création de locaux d'activité en pied d'immeuble sera rendue obligatoire.**

En outre, **les sites historiques des cinq «Grands Magasins» parisiens (Bon Marché, Printemps, Galeries La Fayette, BHV et Samaritaine) ne pourront être consacrés à une vocation autre que le commerce.**

Enfin, afin de garantir la présence des artisans, **29 sites situés dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ne pourront être consacrés qu'à l'artisanat**, à l'exclusion de toutes autres vocations.

## Développer les marchés

### 6 nouveaux marchés alimentaires ont été créés depuis 2001 :

Tous les arrondissements de la capitale sont désormais pourvus d'un marché. En 2005, le quartier des Halles (1<sup>er</sup>) a vu la création du marché Saint Eustache-Les Halles et des études sur la création de nouveaux marchés alimentaires seront lancées prochainement pour Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>), le quartier Georges Brassens (15<sup>e</sup>) et Voltaire (11<sup>e</sup>).

De plus, pour s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des Parisiens, certains marchés sont **ouverts jusqu'en fin d'après midi** (marché des Halles le jeudi par exemple), et peuvent disposer de « carrés Bio », proposant des produits issus de l'agriculture biologique.

En outre, dans le cadre des coopérations renforcées entre Paris et Plaine Commune, une réflexion est en cours sur un marché des « 5 continents ». Autour d'un concept culturel et commercial qui reste à définir, ce projet participerait au développement économique du nord parisien.

Enfin, concernant la Foire du Trône, pour la première fois cette année, les organisateurs, la Ville et la RATP ont mis en place une **navette de bus à titre expérimental** tous les week-end entre la Place de la Nation et la pelouse de Reuilly pendant les deux mois de la manifestation. Pour la prochaine édition, les services municipaux **étudient la possibilité de création d'un parking relais**, facilitant l'accès à la Foire du Trône tout en limitant les nuisances pour les riverains.

## Informer et dialoguer

Venant s'ajouter aux Commissions Extra-municipales du Commerce et de l'Artisanat, la **Commission Extra-municipale des Professions Libérales** a tenu sa première réunion le 28 avril dernier. Comme les deux précédentes, elle constitue un véritable lieu de dialogue entre les représentants des professionnels de ce secteur et la Municipalité.

## Lancement d'un projet phare autour de la Mode et du Design : Les Docks

En 2008, les Docks de Paris, appellation anciens Magasins Généraux d'Austerlitz retenue à ce jour pour ce lieu, ouvriront leurs portes à l'emplacement des anciens Magasins Généraux d'Austerlitz (13<sup>e</sup>), sur un espace dédié à la mode et à la création.



## L'ESSENTIEL

- Dans le PLU, les sites historiques des cinq «Grands Magasins» parisiens (Bon Marché, Printemps, Galeries La Fayette, BHV et Samaritaine) ne pourront être consacrés à une vocation autre que le commerce
- 6 nouveaux marchés alimentaires ont été créés depuis 2001
- La SEMAEST a acquis 5 000 m<sup>2</sup> et maîtrise 7 500 m<sup>2</sup> de locaux pour lutter contre la mono-activité

Par ailleurs, **Paris & Co** est la nouvelle lettre que la Municipalité a décidée de créer afin de s'adresser directement aux commerçants et artisans parisiens. Distribué deux fois par an à 60 000 exemplaires, ce quatre pages se propose de faire le point auprès des commerçants et artisans sur les différents projets municipaux en matière de commerce et d'artisanat.

## Université et recherche : dynamiser le pôle d'excellence parisien

**Élément essentiel du rayonnement international de Paris, le dynamisme universitaire et scientifique parisien doit être soutenu et valorisé dans un contexte de concurrence exacerbée entre les grandes métropoles du monde. Rompant avec la relative inertie des mandatures précédentes, l'actuelle Municipalité s'est fixée pour objectif de donner aux chercheurs et aux étudiants parisiens des conditions de vie et d'études les plus propices à leur réussite.**

### Poursuivre l'amélioration des conditions d'études et de vie à Paris

La Municipalité continue de **rénover et de construire des logements pour les étudiants** : à la rentrée universitaire, 576 logements répartis dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements viendront s'ajouter aux précédentes livraisons pour atteindre l'objectif des 3 000 nouveaux logements sur la mandature.

La Municipalité soutient également la rénovation des restaurants universitaires : Châtelet (5<sup>e</sup>), Dauphine (16<sup>e</sup>), cafétéria St Charles (15<sup>e</sup>), et consacre 1,5 M€ pour les restaurants universitaires de Paris 7 sur Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>).

Les actions ne se limitent pas à la vie étudiante mais concernent aussi les **bâtiments universitaires**. Ainsi, la Ville poursuit à la Sorbonne (5<sup>e</sup>) les travaux de rénovation et de mise en sécurité des bâtiments qui se termineront en 2008 et elle contribue, à hauteur de 61,5 M€, à la construction des équipements de l'Université Paris 7 Denis Diderot sur Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>).

### Une identité « étudiant de Paris »

La **carte « étudiant de Paris »** et son site Internet [www.etudiantdeparis.fr](http://www.etudiantdeparis.fr), créés en 2004 en partenariat avec les universités, le CROUS, l'IUFM et le Rectorat de Paris, facilitent la vie quotidienne des étudiants, dans les

domaines de l'accès au logement, des emplois temporaires, des activités culturelles ou sportives, de la vie associative, etc.

La Ville a par ailleurs organisé la **2<sup>e</sup> édition du festival artistique étudiant** : 50 lieux, 115 spectacles, 20 000 spectateurs en 2005. De plus, 269 associations sont inscrites (+15%) à la **Maison des Initiatives Étudiantes** qui a accueilli 40 000 visiteurs. Un nouvel espace, ouvert aux associations et accessible aux handicapés, y a été inauguré.

Enfin, la **5<sup>e</sup> édition des Etats généraux de la vie étudiante** sera organisée après la prochaine rentrée universitaire. Ce rendez vous désormais installé dans le calendrier des événements universitaires parisiens, qui a attiré 20 000 visiteurs l'an dernier, est aussi l'occasion de l'une des réunions du **Conseil parisien de la vie étudiante**. Ce conseil est par exemple à l'origine de la création du festival artistique étudiant, ainsi que de l'Espace Service

Etudiants du CROUS de Paris, guichet unique qui rassemble tous les services indispensables à une rentrée.

## Diffuser la culture scientifique et technique :

L'opération «**Envie d'Amphi**», organisée en décembre, permettra cette année encore de faire entrer les Parisiens dans les universités de la capitale.

Par ailleurs, en 2005, une **2<sup>e</sup> édition du Répertoire des Savoirs**, véritable annuaire des conférences ouvertes au public dans les écoles supérieures et universités, est publiée.

Enfin, la Ville participe cette année à l'Année Mondiale de la Physique à travers plusieurs opérations grand public dans Paris : expérience de la mesure de la vitesse de la lumière à partir d'un laser vert visible au dessus de Paris, à l'Observatoire (14<sup>e</sup>), contrôle de l'atmosphère au laser au Parc André Citroën (15<sup>e</sup>), etc.

## Renforcer la recherche et promouvoir l'innovation

Le Gouvernement a retenu la candidature de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris pour **trois projets de pôles de compétitivité** (System@tic,

## L'ESSENTIEL

- **À la rentrée universitaire, 576 logements répartis dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements viendront s'ajouter aux précédentes livraisons pour atteindre l'objectif des 3.000 nouveaux logements sur la mandature**
- **La carte « étudiant de Paris » et son site Internet [www.etudiantdeparis.fr](http://www.etudiantdeparis.fr), créés en 2004 en partenariat avec les universités, le CROUS, l'IUFM et le Rectorat de Paris, facilitent la vie quotidienne des étudiants**

Méditech santé, Image-multimédia et vie numérique), fondés sur la coopération scientifique entre les entreprises, les universités et laboratoires et les collectivités locales, confirmant l'attractivité et la compétitivité de la région et de la capitale. Paris accompagnera le développement de ces pôles :

- pôle Méditech : **projets d'institut du cerveau et de la moelle et d'institut de la vision**,
- pôle Image et vie numérique relatif aux jeux vidéo et aux effets spéciaux de demain, ou à la numérisation des contenus multimédias,
- pôle System@tic relatif aux logiciels et systèmes complexes.

**Avec le concours du Conseil scientifique**, composé de personnalités renommées du monde de la recherche, la Municipalité poursuit son programme de **soutien direct à la recherche**. Ainsi, **30 bourses ont été attribuées en 2005** pour permettre à des chercheurs étrangers de travailler dans des laboratoires universitaires parisiens. Certains de leurs projets concernent directement le territoire parisien : culture et transformation de l'espace public parisien, perte de logement chez les personnes sans domicile fixe, criminalité et incivilité sont des thèmes étudiés en 2005 par des chercheurs suisses et hollandais.

Un **programme spécifique d'une dizaine de bourses de recherche par an** permet depuis 2004 à des chercheurs de travailler sur des problématiques ayant un rapport direct avec Paris comme la pollution atmosphérique (projet du CEA sur le suivi de la pollution particulaire par mesure LIDAR), le logement (projet de l'université Paris 2 sur la dynamique du marché du logement à Paris), l'emploi (projet du CNRS sur le travail indépendant à Paris et son avenir).

## Paris, ville internationale d'études et de recherche

Après une année expérimentale, la **plateforme d'accueil des étudiants étrangers** est désormais identifiée par les jeunes étrangers désireux de venir étudier à Paris. A la rentrée 2004, 4.500 étudiants étrangers avaient été reçus pour un accueil personnalisé à la Cité internationale et au CROUS. 1.500 titres de séjour ont été accordés au guichet de la Préfecture de Police installé sur ces deux lieux d'accueil. Le dispositif est complété par le **site**

**Internet « Eduparis.net »**, portail qui rassemble l'ensemble des informations nécessaires à tous les étudiants désireux de poursuivre leurs études à Paris. En partenariat avec la Cité internationale, la ville a également mis en place un dispositif pour accueillir les chercheurs étrangers (25 bourses de recherche post-doctorale et chercheurs seniors attribuées en 2004 et 30 en 2005) et favoriser leur installation à Paris (plus de 1 000 chercheurs accueillis en 2004/2005).

# La culture pour tous

**Dès 2001, la Municipalité a lancé de grands projets comme Nuit Blanche, à la hauteur d'une ville capitale, mais ancrés dans la cité, s'attachant à rendre l'art et la culture plus accessibles pour tous.**

**De plus, les actions en faveur de la création (ateliers d'artistes, lieux de résidences) s'articulent avec une politique de renforcement du service public de la culture.**

**Des efforts restent cependant à accomplir pour que les Parisiennes et les Parisiens disposent d'une offre culturelle diversifiée et accessible au plus grand nombre. Tel est notamment le sens de la réforme des conservatoires ou de la mise en ligne du catalogue des bibliothèques engagées cette année.**

## De grands projets au service de l'ambition culturelle de Paris

Après d'importants travaux de rénovation, deux grands musées rouvrent leurs portes en 2005 :

- **Cernuschi**, le musée d'art asiatique, en juin, dont l'espace d'exposition est passé de 1.900 à 2.900m<sup>2</sup> (7,2 M€ de travaux),

- le **Petit-Palais**, musée des Beaux-arts de la Ville de Paris, en décembre (72 M € de travaux). Après la restauration effectuée par les architectes Chaix et Morel, les visiteurs retrouveront l'ouverture sur l'extérieur du bâtiment d'origine et pourront profiter de l'amélioration des conditions d'accueil, de la création d'un auditorium et du passage de 20 000 à 26 000m<sup>2</sup> des surfaces d'exposition.

Le **Musée d'art moderne** rouvrira quant à lui en janvier 2006, après d'importants travaux de sécurité (15,3 M€), avec

une grande rétrospective Bonnard. Ces travaux ont été l'occasion de montrer les collections du musée dans les mairies d'arrondissement (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>).

La **Maison des métaux** (11<sup>e</sup>) a fermé en juin et les travaux commencent en septembre. Elle rouvrira au public en février 2007. Mélange des disciplines, des cultures et des publics, le projet s'articule autour de 4 axes : ateliers de pratiques, pôle numérique, lieu de diffusion, ouverture aux habitants et aux associations.

A la **Gaîté lyrique** (3<sup>e</sup>), qui sera consacrée aux arts numériques et aux musiques actuelles, après la désignation de Manuelle Gautrand comme architecte, les travaux ont commencé en 2004. L'ouverture est prévue en 2007.

En ce qui concerne le **104, rue d'Auber-villiers** (19<sup>e</sup>), lieu pluridisciplinaire qui accueillera des résidences d'artistes, des lieux de production, des projets de quartier et une pépinière d'entreprise, les travaux préparatoires ont commencé cette année, et l'ouverture au public aura lieu au plus tard début 2008.

Quant **aux trois Baudets** (18<sup>e</sup>), qui sera consacré aux chansons et musiques actuelles, les travaux commenceront en 2006 pour une ouverture au public fin 2007.

La réouverture du cinéma le **Louxor**, enfin, sera l'occasion de mettre à l'honneur les cultures du Sud. Le bâtiment situé 170 boulevard Magenta (10<sup>e</sup>), fermé en 1987, a été racheté par la Ville de Paris en octobre 2003. Il sera dédié au cinéma et aux musiques du « Sud », lieu de rencontres, de découverte réciproque, de dialogue entre les cultures, mais aussi d'actions en direction du jeune public : éducation au cinéma, et sensibilisation aux autres cultures à travers le cinéma.

## La rénovation du service public de la culture, au profit de tous les Parisiens

La Municipalité a instauré dès 2002 la **gratuité des collections permanentes des musées municipaux**. En 2004, près de 700 000 visiteurs ont ainsi pu se réapproprier leur patrimoine et visiter ces collections permanentes.

Par ailleurs, les catalogues (plus de 3,5 millions de notices) de **l'ensemble des bibliothèques municipales ont été mis en ligne** sur [bibliothèques.paris.fr](http://bibliothèques.paris.fr), pour un service public de la culture modernisé et plus accessible. Désormais, chaque usager peut consulter en temps réel sur ce site la disponibilité de l'ouvrage qu'il désire emprunter.

D'ici la fin de la mandature, **2 nouvelles médiathèques ouvriront leurs portes** : rue **d'Alleray** (15<sup>e</sup>), dont les travaux commencent en septembre 2005, pour une ouverture prévue en 2007, et **Bagnolet** (20<sup>e</sup>) dont les architectes ont été nommés cette année. De plus, **des bibliothèques seront rénovées et agrandies : leurs surfaces (médiathèques comprises) auront été augmentées de 25 % en fin de mandature**. En septembre, les bibliothèques Italie (13<sup>e</sup>), après des travaux d'accessibilité handicapés, St Eloi (12<sup>e</sup>) et Clignancourt (18<sup>e</sup>), après de grosses rénovations, rouvriront leurs portes.

En outre, la construction de 2 conservatoires dans les 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements et la rénovation complète du conservatoire du 18<sup>e</sup> arrondissement sont programmées.

Enfin, le « **Centre Socio Culturel pour Sourds** – International Visual Theatre », dirigé par Emmanuelle Laborit, a emménagé en juillet 2004 dans l'ancien « Théâtre 347 », cité Chaptal (9<sup>e</sup>), théâtre

que la Ville a mis à sa disposition. La salle de spectacles ouvrira début 2006.

## Paris soutient la création

C'est un point essentiel de la politique culturelle de la Ville, avec notamment l'augmentation de **15 % du niveau des subventions notamment au profit de secteurs nouveaux** (les arts de la rue et le cirque, les musiques actuelles, les pratiques « amateur »), un souci renouvelé de **soutien aux initiatives locales** ou encore **l'aide aux conditions de travail des artistes** (créations d'ateliers d'artiste, lieux rachetés et rénovés tels le 59 Rivoli, les Frigos, la Forge, etc.).

En ce qui concerne les **ateliers d'artistes, le parc progressera de 30 % au cours de la mandature** (865 ateliers fin 2000, 112 livrés depuis 2001 et 154 à livrer sur la période 2005-2007). En 2005, les travaux ont commencé sur les Magasins généraux pour une livraison en 2006 de 37 ateliers.

Dans le domaine du **cirque et des arts de rue**, la Municipalité soutient à hauteur de 410 000 € en 2005, le projet de la Coopérative De Rue et Du Cirque, qui réunit de nombreuses compagnies professionnelles. Dès la mi-septembre sur la pelouse de Reuilly, les Parisiennes et les Parisiens peuvent découvrir leur

programmation cirque, puis le lancement de leur saison arts de la rue, axée sur une démarche participative.

## Paris aime le Cinéma

La Municipalité mène une politique visant, avec 10 M€ par an, à préserver la diversité de l'offre cinématographique à Paris, à accroître le soutien accordé aux salles indépendantes, à approfondir l'éducation au cinéma des écoliers et collégiens parisiens et à renforcer l'action en faveur de la diversité culturelle.

De plus, les opérations annuelles « **3 jours/3 €** » (4<sup>e</sup> édition du 20 au 22 août 2005 ; 330.000 spectateurs) et « **Paris cinéma** » (3<sup>e</sup> édition du 29 juin au 12 juillet 2005 ; 70 000 spectateurs), avec cette année un hommage plus particulier à Jeanne Moreau, Jacky Chan et Michael Cimino, se poursuivent.

Par ailleurs, la numérisation de la collection du **Forum des images** (1<sup>er</sup>) sera achevée fin 2005. Fermé en octobre 2005, **le Forum rouvrira en janvier 2007**, entièrement rénové avec, attenant, la nouvelle bibliothèque du cinéma. Les Parisiens pourront alors profiter de l'importante collection de films du Forum, notamment les 6 000 films consacrés à leur ville.

Enfin, les tournages sont facilités avec une harmonisation des tarifs et une simplification des procédures pour mieux répondre aux professionnels et associer les riverains. A l'automne 2005 est justement prévue la signature de **la charte des tournages avec l'ensemble des professionnels du cinéma, pour formaliser les obligations mutuelles de la Ville et des sociétés de production, notamment vis-à-vis des riverains.**

## Des initiatives dans les arrondissements

De nombreuses manifestations sont organisées par les mairies d'arrondissement, comme, par exemple, « Paris littéraires » (13<sup>e</sup>), la foire Saint-Germain des Près (6<sup>e</sup>), le festival du film court (18<sup>e</sup>), « l'Été Continue » (12<sup>e</sup>), ainsi que des journées portes-ouvertes des ateliers d'artiste (12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, etc...).

Depuis janvier 2004, le Musée d'art Moderne de la Ville de Paris, fermé pour travaux, organise des expositions hors-murs dans plusieurs mairies d'arrondissements (voir supra) et, en partenariat avec d'autres musées, introduit des œuvres d'art contemporaines dans un contexte inédit (musée des Arts et Métiers, musée du Moyen-Âge, musée de la Marine, etc...).

De même, plusieurs manifestations culturelles se sont installées dans différents quartiers parisiens pour se produire dans des endroits parfois insolites permettant la rencontre de publics divers, dans des places ou jardins à l'écart des flux touristiques : c'est le cas, par exemple, du festival « Paris Quartier d'été », des projections en plein air dans le cadre de « Cinéma au Clair de Lune », ou encore d'« Itinérance-rue » (spectacles de rue et mini-résidences temporaires).

## D'autres actions de l'année 2005

Pendant les vacances de la Toussaint du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, se tient

## La réforme des conservatoires

Les tarifs des conservatoires étaient jusque là différents d'un arrondissement à l'autre. Désormais, une même grille de tarif est appliquée partout, avec un souci de justice sociale puisque **les tarifs varieront en fonction du revenu des usagers, apprécié en fonction du quotient familial.**

Ainsi, l'accès au cursus complet d'un conservatoire, comprenant par exemple, pour les musiciens en herbe, le

solfège, une pratique instrumentale et une pratique collective, coûtera 80 € aux familles les moins aisées, contre une moyenne de 280 € aujourd'hui.

Par ailleurs, au-delà des éléments pédagogiques définis au niveau parisien, la définition du projet artistique de chaque conservatoire se fera dans le cadre d'un conseil d'établissement qui associera les parents d'élèves, les élèves, les professeurs, les élus et les associations.

la première édition de « **Mon premier festival** », pour les enfants de 3 à 12 ans, auquel participent 7 salles parisiennes. Cette opération remplace « Paris capitale du cinéma art et essai ».

Après l'Arlequin, une **nouvelle salle va être équipée pour les malentendants et mal voyants**, la salle Publicis dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Après le DVD sur la Libération de Paris distribué en 2004, **35 000 DVD pédagogiques sur la libération des camps de concentration** seront distribués en septembre aux 30 000 lycéens de première et de terminale, aux CDI, aux professeurs d'histoire et aux bibliothèques.

## L'ESSENTIEL

- **Ré ouverture des Musées Cernuschi et du Petit-Palais**
- **Les catalogues (plus de 3,5 millions de notices) de l'ensemble des bibliothèques municipales ont été mis en ligne**
- **2 nouvelles médiathèques seront créées**
- **Le parc des ateliers d'artistes augmentera de 30% au cour de la mandature**

## Une gestion vivante du patrimoine

Les grands projets culturels de la mandature ont également pour objectif de sauver et rénover des lieux emblématiques du patrimoine parisien : la Gaité Lyrique, le 104 Aubervilliers, la Maison des Métallos, le Louxor, les 3 Baudets.

**Depuis 2001, des efforts sans précédents ont été accomplis, en faveur de la protection du patrimoine, mais aussi de sa mise en valeur, afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se réapproprier leur ville et leur histoire.**

Ainsi, en 2005, le **plan Eglises** se poursuit : plus de 5 M€ par an sont consacrés à la sauvegarde de ces monuments uniques. Les restaurations de la Madeleine (8<sup>e</sup>), Saint Eustache (1<sup>er</sup>), et Saint Sulpice (6<sup>e</sup>) continuent. On pourra admirer en septembre la restauration des façades principales de Saint Merri (4<sup>e</sup>), et en novembre de celle de Saint Eloi (12<sup>e</sup>) et des arcs boutant de Saint Germain l'Auxerrois (1<sup>er</sup>). Débutent également cette année les rénovations de la chapelle du calvaire de Saint Roch (1<sup>er</sup>) et de Saint Christophe de Javel (15<sup>e</sup>). Le chantier de La Tour Saint Jacques (4<sup>e</sup>) débutera quant à lui début 2006. Il sera suivi de celui de la tour nord de l'Eglise Saint Sulpice (6<sup>e</sup>). En outre, un nouvel orgue a été inauguré en juin 2005 dans l'Eglise de Saint Louis en l'Ile (4<sup>e</sup>).

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme permettra d'accorder la « protection Ville de Paris », qui interdit la démolition, à près de 4.000 nouveaux bâtiments remarquables.

La statue de la place de la République, restaurée, a été inaugurée en avril, et les catacombes rouvrent en septembre après 6 mois de fermeture pour la réfection des galeries.

De plus, un dispositif de protection et de valorisation des **passages couverts** parisiens, qui prend la forme de subventions aux co-propriétés acceptant de mener des travaux de sauvegarde et de restauration en contrepartie du libre passage du public, a été mis en place. Sont d'ores et déjà concernés les passages Vendôme (3<sup>e</sup>), Brady (10<sup>e</sup>) et Ponceau (2<sup>e</sup>).

Enfin, une société d'économie mixte « **parisienne de l'image** », qui a vocation à mettre en valeur le **patrimoine iconographique de la Ville**, notamment le fonds Roger Viollet, riche de 6 millions de photographies documentaires, a été créée en 2005. La création de cette SEM s'inscrit dans une politique générale de protection par la numérisation du fonds iconographique municipal, avec la volonté de mieux faire connaître sa richesse.

# Paris, ouverte sur le monde

**Paris partage son expérience dans de nombreux domaines et enrichit son savoir-faire avec d'autres métropoles, avec deux maîtres mots : l'échange et la solidarité.**

## L'enjeu urbain

Alors que 60 % des habitants de la planète habitent en ville (80 % pour l'Europe), la cité est un acteur incontournable du monde actuel. La coopération internationale permet aux villes de partager leurs expériences et d'identifier les meilleures pratiques, de manière à être plus performantes sur le terrain.

Les villes se mobilisent pour que cette expertise, bâtie en commun, soit reconnue et puisse être utile, notamment à l'échelon international, car la quasi-totalité des thématiques des Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU les concernent directement.

## Paris acteur d'un réseau européen

Les capitales européennes sont fortes d'une histoire, de valeurs et d'un destin communs. Elles sont également confrontées aux mêmes préoccupations : l'amélioration de la qualité de vie, l'efficacité des services publics ou la démocratie locale.

**Paris poursuit son action de dialogue, de coopération culturelle et de renforcement des échanges d'expériences avec ses villes partenaires en Europe.** Menés dans un cadre multilatéral, à travers les réseaux auxquels elle participe (Eurocities depuis 2002, Union des Capitales de l'Union Européenne, Conseil des Communes et des Régions d'Europe) et dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne, ou encore dans un cadre bilatéral sur

la base d'accords de coopération, ces échanges visent à mieux répondre aux défis de la gestion urbaine.

En 2005, de nouvelles coopérations ont été engagées : avec **Copenhague** sur la place du vélo en ville et sur l'environnement, avec **Prague** dans le domaine de la prévention des risques, avec **Vienne** sur la base d'un échange de fonctionnaires, dans les domaines des ressources humaines et de la modernisation de l'administration. Paris a également poursuivi ses échanges avec **Berlin** en matière d'urbanisme et avec **Londres** dans le domaine du logement social.

Paris travaille également au sein du réseau Eurocities, sur les questions de « consommation responsable », afin de mobiliser les villes européennes et de sensibiliser les citoyens à cette question.

Il existe par ailleurs une **relation privilégiée avec Rome**, dont le 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage exclusif sera célébré en 2006. Mais les deux villes développent aussi des projets ambitieux avec d'autres capitales en Europe (formation des personnels municipaux à l'accueil des publics étrangers) ou avec d'autres villes du monde (projet de réhabilitation du centre historique de Pékin mené conjointement par les deux capitales).

Célébré sur les Champs Elysées, à travers une exposition de photographies, l'élargissement de l'Union européenne a ouvert de nouvelles perspectives de coopération avec les **capitales d'Europe centrale et orientale**, qui se concrétise, dès 2005, par l'accueil du festival « Étonnante Lettonie », mais aussi par l'élargissement du Mois européen de la Photographie, conduit par la Maison Européenne de la Photo, à des villes comme Bratislava ou Budapest.

## Paris acteur de la Francophonie

Paris renforce aussi son engagement dans l'espace francophone par des actions d'appui au développement. « **L'Association Internationale des Maires Francophones** » (AIMF), présidée par le Maire de Paris et qui rassemble 137 villes dans 46 pays, soutient chaque année des projets de développement (amélioration du cadre de vie, assainissement et santé publique, centres multimédias, infrastructures...). Elle a pour objectif d'établir entre les Maires des métropoles francophones une coopération dans tous les domaines de l'action municipale, pour le renforcement de la démocratie locale et le développement maîtrisé de leur ville.

Par ailleurs, Paris a signé fin 2004 **plusieurs accords d'amitié et de coopération avec des métropoles de la rive Sud de la Méditerranée (Tunis, Rabat, Casablanca)** et a relancé sa coopération de manière active avec **Alger**. En début d'année, des projets ont été lancés dans les domaines de la réhabilitation de l'habitat dégradé, de la culture, de la préservation du patrimoine, des espaces verts, de la propreté et des transports publics.

## Paris acteur d'un réseau mondial

Des maires de grandes villes et des chefs d'Etat sont régulièrement conviés à l'Hôtel de Ville de Paris : ce fut le cas en 2005 des présidents du Portugal et du Brésil. Au cours de ses déplacements à l'étranger, le Maire de Paris a également eu l'occasion de rencontrer le roi du Maroc ainsi que les maires de Sydney et de Pékin en 2005. Chacune de ces rencontres contribue au rayonnement international de Paris et est

l'occasion d'un échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, il y a un an, l'organisation mondiale « **Cités et Gouvernements Locaux Unis** » (CGLU) était créée à Paris, afin de porter auprès des instances internationales la voix et la représentativité des collectivités locales, au service de la démocratie et de la coopération entre les villes. Cette nouvelle organisation, co-présidée par le Maire de Pretoria, le Maire de Quito et le Maire de Paris, qui représente plus de la moitié des habitants de la planète, a pour volonté de contribuer, à l'échelon local, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par les Nations Unies. Les villes ont en effet, aux côtés des Etats, un rôle majeur à jouer dans cette dynamique, afin notamment de réduire la pauvreté dans le monde.

## Construire un monde plus solidaire

Ce partenariat entre CGLU et l'ONU a déjà débouché sur des actions concrètes en matière de solidarité internationale, suite notamment au Tsunami du 26 décembre 2004. Réunis dès le 15 janvier 2005 à l'Hôtel de Ville de Paris, CGLU et les Maires des capitales européennes ont en effet décidé de mettre leurs expertises communes au service du Bureau de l'Action Humanitaire de l'ONU, en complément des soutiens spécifiques de chaque ville : ensemble, CGLU et le Bureau d'Action Humanitaire travaillent à la constitution d'une base de données des moyens humains et techniques des villes immédiatement mobilisables, afin de renforcer les dispositifs créés par les Nations Unies et les ONG, dans la gestion des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, face à cette catastrophe du Tsunami, le Conseil de Paris a voté **une subvention exceptionnelle d'1 M€**, répartie entre les principales ONG et associations à vocation humanitaire de

la capitale. La Ville et « Eau de Paris » ont également envoyé, dans l'urgence, d'importantes provisions en eau et une mission d'expertise destinée à aider au rétablissement rapide des réseaux d'eau potable.

**La mobilisation de la Ville de Paris contre le SIDA s'intensifie.** En complément des actions menées dans la capitale, la Ville soutient les initiatives menées à l'étranger par les associations et ONG spécialisées. Depuis 2002, le Conseil de Paris vote un budget spécial (1,6 M€ en 2005) pour lutter, en partenariat avec des associations parisiennes et des relais locaux, contre la pandémie du SIDA dans les pays du Sud, notamment en Afrique. **Cette initiative de prévention et de formation a permis l'ouverture de plusieurs centres de dépistage, de centres d'appels téléphoniques anonymes et gratuits, des campagnes d'éducation sanitaire ainsi que la distribution d'anti-rétroviraux pour les femmes enceintes, ou de lait maternel afin d'éviter la transmission du VIH aux nourrissons.**

## Faire vivre les cultures du monde

La Municipalité met également en valeur **l'expression des Parisiens** d'origine étrangère. Les Parisiennes et les Parisiens de différentes origines qui participent de la richesse de notre capitale sont ainsi régulièrement conviés à l'Hôtel de Ville (fête du Ramadan, réceptions pour les diasporas espagnole, portugaise ou encore arménienne; nouvel an chinois...).

Dans le domaine culturel, après **l'Année de la Chine** riche en rendez vous parisiens, le **Brésil** est à l'honneur dans la capitale en 2005, dans toute la diversité et la richesse culturelle de cet immense pays. La célébration du 14 juillet a notamment été l'occasion d'un grand concert brésilien place de la Bastille, avec notamment Gilberto Gil,

artiste et ministre de la Culture du Brésil, et en présence du président Lula.

Ces événements sont l'occasion de démontrer combien la culture peut être vecteur de rayonnement international. Ainsi, le théâtre du Châtelet et l'Orchestre de Paris ont-ils été les ambassadeurs de la capitale lors de l'Année de la France en Chine.

De même, le partenariat entre la Ville de Paris et l'Association Française d'Action Artistique (AFAA) permet notamment de proposer aux artistes parisiens des résidences et expositions à Budapest, Buenos Aires, New York et Sao Paulo, mais aussi de soutenir les créateurs parisiens dans des projets ambitieux à l'étranger.

## L'ESSENTIEL

- **En 2005, de nouvelles coopérations ont été engagées : avec Copenhague sur la place du vélo en ville et sur l'environnement, avec Prague dans le domaine de la prévention des risques, avec Vienne sur la base d'un échange de fonctionnaires, dans les domaines des ressources humaines et de la modernisation de l'administration. Paris a également poursuivi ses échanges avec Berlin en matière d'urbanisme et avec Londres dans le domaine du logement social**
- **Paris a signé fin 2004 plusieurs accords d'amitié et de coopération avec Tunis, Rabat, Casablanca et a relancé sa coopération avec Alger**

## Faire progresser la liberté dans le monde

**Droits de l'homme, libertés individuelles, liberté de la presse font partie intégrante des valeurs de Paris**, qui s'engage avec détermination pour leur respect. Ainsi les portraits, sur la façade de l'Hôtel de Ville et place de la République, de Christian Chesnot et Georges Malbrunot, puis Florence Aubenas et Hussein Hanoun, ont-ils été les symboles de cet enga-

gement et de la mobilisation de la Municipalité et des Parisiens. Les heureux dénouements renforcent notre volonté de voir rapidement libérées les personnalités élevées au rang de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris pour les combats démocratiques qu'elles mènent : **Ingrid Bétancourt**, otage en Colombie depuis le 23 février 2002, ou **Aung San Suu Kyi**, Prix Nobel de la Paix, assignée à résidence par la junte militaire birmane.

### Le tourisme à Paris

En 2004, Paris est restée la **première destination touristique mondiale**, avec **26 millions de visiteurs**. 2005 s'annonce comme une bonne année également, avec le retour des touristes américains et l'arrivée en nombre de touristes asiatiques. **Le tourisme est ainsi à Paris la première activité en termes d'emplois et de chiffre d'affaires** (8 milliards d'euros de retombées, 140.000 emplois directement liés à cette activité).

Pour mieux accueillir les visiteurs et mieux informer les Parisiens, un **nouvel accueil principal de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris a été installé 25 rue des Pyramides, et 7 autres points d'information ont été répartis dans plusieurs quartiers** (rue Scribe, Gare du Nord, Gare de Lyon, Tour Eiffel, boulevard Rochechouart, Place du Tertre, Paris Expo).

170 jeunes polyglottes, appelés les « **Ambassadeurs de l'accueil** », ont permis de renforcer ce dispositif d'information en été et un nouveau site web [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com) est disponible en 13 langues.

Par ailleurs, la Municipalité a réédité l'opération « **Paris capitale de la création** », afin de mieux promouvoir le dynamisme de

la création parisienne auprès des acheteurs qui viennent du monde entier à l'occasion des salons professionnels de la mode et du design.

De plus, une charte de qualité « **Paris capitale taxis** » a été réalisée avec les taxis dans l'objectif d'améliorer la qualité d'accueil et de services.

En outre, pour répondre à l'attente de nombreux visiteurs qui ne se contentent plus des grands sites mais souhaitent entrer davantage en contact avec la population, la Municipalité a soutenu le lancement d'une **charte de qualité pour les chambres d'hôtes**. Un document d'information, « **le manuel de l'hôte** », est disponible dans les mairies d'arrondissements.

Dans le même esprit, un grand rallye / jeu de piste, le « **Raid dingue de Paris** », a été organisé les 22 et 23 juillet dernier et des aides ont été accordées à des **initiatives associatives qui proposent des balades dans les quartiers populaires de la capitale**, comme à Belleville, en collaboration avec les commerçants et les artisans.



## La démocratie participative pour une action plus efficace

L'ambition de la Municipalité a été, depuis 2001, de faire vivre la démocratie de proximité afin que les Parisiennes et les Parisiens, quelle que soit leur nationalité, puissent s'exprimer sur les enjeux et les projets municipaux. La démarche initiée sur le projet des Halles (1<sup>er</sup>) a démontré tout l'enrichissement que pouvait procurer pour la qualité du débat démocratique, une large concertation avec les habitants.

Par ailleurs, animée par le souci de proximité et de gestion au plus près des réalités, la Municipalité a considérablement renforcé les pouvoirs des mairies d'arrondissement, donné un rôle majeur aux Conseils de quartier et aux associations, et instauré le rendez-vous annuel des comptes-rendus de mandat du maire de Paris dans chaque arrondissement.

Si l'assainissement du climat démocratique a été entrepris, ce qu'illustre par exemple un taux de participation supérieur de 6 points à la moyenne nationale lors du Référendum sur la ratification de la Constitution européenne, une implication accrue des citoyens à la gestion de la cité doit en permanence être recherchée.

### Une ville gérée au plus près des habitants

La loi « démocratie de proximité » s'est traduite dès 2003 par le transfert de plus d'un millier d'équipements de proximité à l'inventaire des mairies d'arrondissement. Sont désormais considérés comme équipement de proxi-

mité, tous les équipements « à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ». En sont exclus les équipements à vocation parisienne ou nationale.

**Cette décentralisation des compétences et des moyens de fonctionnement vers les vingt mairies d'arrondissement, répond à la volonté d'améliorer le service public municipal rendu aux Parisiens. Il ne s'agit pas d'un simple transfert administratif, sans portée concrète puisque les budgets d'arrondissement, qui s'élevaient à 14 M€ en 2000 atteignent 82,5 M€ en 2005, soit une multiplication par six en cinq ans.**

### Les Conseils de quartier : des acteurs incontournables de la vie citoyenne

Chacun des 121 Conseils de quartiers est doté d'un budget propre de 3.305 € en fonctionnement et 8.264 € en investissement. Pour faciliter le débat et l'action des 4.000 conseillers de quartier, un nouveau livret pratique leur a été distribué. Véritable outil pédagogique, le « **Guide des conseils de quartier** » vise à la fois à donner des clés de compréhension sur les différentes institutions locales mais aussi à répondre aux questions pratiques auxquelles les conseillers de quartier sont le plus fréquemment confrontés.

### Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires

Installée le 12 Janvier 2002, cette instance consultative permet à **170 000 Parisiennes et Parisiens âgés de plus de 20 ans, exclus du droit de vote mais payant des impôts à Paris, de se sentir enfin reconnus et entendus et d'exprimer leur sentiment d'appartenance à leur ville.**

Présidé par le Maire de Paris, le Conseil est composé de 90 femmes et hommes non ressortissants de pays membres de l'Union Européenne, désignés sur une base paritaire, en tenant compte de la diversité des zones géographiques d'origine, des arrondissements de résidence et des milieux socioprofessionnels.

Il dispose d'un budget annuel de 76 000 €, édite un journal et comprend 8 commissions thématiques (accès aux droits fondamentaux, affaires sociales, coopération internationale, développement économique et formation, information et communication, jeunes culture et éducation, qualité de vie, égalité femmes hommes) dont les travaux permettent l'élaboration du rapport annuel au Conseil de Paris.

**Deux groupes de travail supplémentaires ont vu le jour. L'un est consacré à l'avenir du cinéma Le Louxor. L'autre aux Foyers de travailleurs migrants, en s'intéressant particulièrement à ceux des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.**

En outre, des formations –qui peuvent notamment porter sur le fonctionnement de la Ville ou la communication– sont désormais organisées dans les arrondissements à leur bénéfice. A noter qu'environ 25.000 personnes participent chaque année aux réunions des Conseils de quartier.

Temps fort de l'année, l'organisation le 18 juin dernier au Palais omnisport de Paris-Bercy du «**printemps de la démocratie**» ouvert à tous les Parisiens engagés dans le monde associatif ou au sein des instances de participation.

L'année 2005 a également permis à l'**Observatoire parisien de la démocratie locale** de poursuivre ses travaux, notamment par l'organisation de séminaires sur la participation des habitants.

## Respecter les associations et leur offrir les moyens de mener leurs actions

La première quinzaine du mois de juin a permis de mesurer l'ampleur et le pluralisme de la vie associative. Dans tous les arrondissements, des événements ont mis en valeur la vigueur de l'engagement des Parisiennes et des Parisiens dans la vie de leur Ville, qui avaient ensuite rendez-vous au Palais omnisport de Paris-Bercy pour fêter le « printemps de la démocratie » (voir supra).

Deux nouvelles **maisons des associations** ont ouvert leurs portes : au 5 rue Perrée (3<sup>e</sup>) et à l'angle de la rue St Dominique et de la rue Amélie (7<sup>e</sup>).

En 2004, 57.000 personnes ont sollicité les services d'une des **sept maisons déjà ouvertes**, tandis que l'**Espace associatif parisien** situé quai des Célestins accueillait 3.800 personnes. En outre, 1.140 personnes ont pu suivre gratuitement un stage de **formation** pour mieux gérer et développer leur association.

**Les délais de traitement des subventions ont été significativement réduits, puisque plus de 5 subventions sur 6 ont été pu être votées avant le 14 juillet 2005** contre 3 sur 5 par le passé.

Par ailleurs, avec l'installation d'un accueil spécifique situé au 55 rue des Francs bourgeois (3<sup>e</sup>), le Crédit municipal se tourne vers les associations. Il **propose des offres bancaires attractives** adaptées aux besoins spécifiques des associations, permettant notamment des avances de trésorerie à des taux très avantageux dans l'attente d'une subvention.

De plus, après une expérience positive au marché Blanqui (13<sup>e</sup>), la Municipalité incite à la mise en place d'un stand d'informations associatives dans tous les arrondissements.

Enfin, les associations organisatrices de vide-greniers pourront, dans certaines conditions, être exonérées de taxes d'occupation du domaine public et de la taxe d'enlèvement des ordures.

## Améliorer constamment le service public municipal

Le défi d'un service public adapté aux attentes des citoyens, réactif, souple et accessible est un véritable enjeu démocratique. Dès 2002, la création de la délégation générale à la modernisation a permis d'enclencher le processus de réforme du fonctionnement de l'administration parisienne. En avril 2004, une communication du maire au Conseil de Paris a exposé les 3 principaux chantiers sur lesquels la Ville travaille déjà et qu'elle entend approfondir :

### - l'élargissement des fonctions du 3975

Outre sa fonction de centre d'appel de la Ville de Paris, le 3975 assure d'ores et déjà le standard de 2 mairies d'arrondissement et en prendra en charge progressivement d'autres, pour un service de plus en plus complet (information des demandeurs de logements

## La médiation, un outil pour mieux vivre ensemble

Le recours à la médiation est une voie de résolution amiable et gratuite des litiges entre les usagers de la Ville et ses services. Avec plus de **2.500 dossiers traités depuis 2001**, il répond à un réel besoin des Parisiennes et des Parisiens. Les litiges concernent en premier lieu **les questions sociales ou les conditions d'habitat**, deux sujets aux conséquences importantes sur la vie concrète des usagers en cas de dysfonctionnement de l'administration.

**L'année 2005 aura été placée sous le double signe de la proximité et de la simplification :**

Effort de proximité par l'accroissement des permanences des représentants de

la Médiatrice au sein des Points d'accès au droit (PAD) et des Maisons de justice et du droit (MJD). Après celles des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissement, **trois nouvelles permanences ont été inaugurées cette année dans les 10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements**. Elles permettent aux usagers de l'administration parisienne d'être conseillés dans leurs démarches.

Effort de simplification grâce à la mise en place avant la fin de l'année 2005 d'une **téléprocédure permettant le recours à la Médiatrice par l'intermédiaire du site de la Ville** paris.fr. Mais aussi simplification des formulaires et des documents administratifs de la Ville, afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles pour les usagers.

sociaux, enlèvement des encombrants) et avec des horaires élargis. A noter que le coût d'appel du 3975 a été ramené de 0,13€ la minute au coût d'un simple appel local.

#### - la simplification des tarifs et des modes de paiement

Le paiement par Moneo sera accepté fin 2005 pour divers équipements municipaux (piscines, musées, parcs et jardins payants) et pour une première série de parcimètres, en complément des modes de paiement existants.

Les parents pourront également payer la crèche par prélèvement automatique.

#### - le développement de l'administration électronique

Le site Internet de la Ville de Paris – l'un des 5 sites publics les plus visités de France, environ 1 million de « visiteurs » par mois – s'affirme chaque année comme un véritable « guichet administratif en ligne ». Il est ainsi possible de commander des documents d'état civil, de réserver des courts de tennis, de consulter le catalogue des bibliothèques, d'accéder à un plan interactif voire de s'inscrire aux concours de la Ville de Paris. Un accord avec service-public.fr permet également d'accéder à un guide des droits et démarches régulièrement mis à jour dans tous les domaines de la vie quotidienne des usagers, qu'ils dépendent de l'Etat ou de la Ville.

Paris.fr constitue enfin un outil d'information : on peut y lire les rapports de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, ainsi que, depuis septembre 2004, des tribunes libres accordées aux 6 groupes d'élus du Conseil de Paris, et écouter en direct des séances de ce Conseil.

### Le Bureau des Temps

Le Bureau des Temps agit pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent concilier au mieux leurs temps professionnel et privé. Par exemple, sous son impulsion, un nouveau **service**

## Obtenir plus simplement les actes d'état civil

Les actes de naissance des registres de l'état civil parisiens sont en cours de scanérisation pour faciliter leur délivrance aux intéressés. Après les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, le processus a concerné en 2005 les 11<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, soit près de 800 000 actes au total. Il s'achèvera en 2006. Chaque personne née à Paris pourra solliciter un acte de naissance dans n'importe quelle Mairie d'arrondissement, quelque soit son arrondissement de naissance.

**de garde à domicile a été ouvert en juin 2005 et à titre expérimental dans les 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements pour les salariés en situation précaire et à horaires très décalés.** De plus, en concertation avec les mairies d'arrondissement volontaires, des mariages peuvent désormais être célébrés le samedi après-midi.

Des actions sont également menées pour harmoniser les horaires des équipements municipaux et élargir leurs plages d'ouverture. Sont d'ores et déjà concernés les bibliothèques (Port-Royal et Mouffetard dans le 5<sup>e</sup>, Vandamme dans le 14<sup>e</sup>), les piscines en nocturnes (2 établissements supplémentaires depuis le début 2005 : Valeyre dans le 9<sup>e</sup> et Hébert dans le 18<sup>e</sup>), les parcs et jardins ou encore le Petit Palais avec des horaires d'ouvertures différenciés, certains jours de 12h à 20h

et une nocturne par semaine lors des expositions temporaires.

Enfin, **l'administration parisienne vient en aide aux personnes démunies face aux démarches quotidiennes** (remplir un formulaire administratif, obtenir des informations sur les structures d'accueils et de loisirs pour les enfants, s'orienter vers des lieux d'accès à l'emploi...). Pour cela, des lieux d'accueil, d'information et d'orientation dénommés « Point d'information médiation multiservices » (PIMMS) sont mis en place. Le premier site parisien a été ouvert en octobre 2004 dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, au sein du bureau de Poste Bichat (11, avenue de la Porte Montmartre). Deux nouveaux PIMMS devraient ouvrir d'ici au début de l'année 2006 dans les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

### L'ESSENTIEL

- **Deux nouvelles maisons des associations ont ouvert leurs portes : au 5 rue Perrée (3<sup>e</sup>) et à l'angle de la rue St Dominique et de la rue Amélie (7<sup>e</sup>)**
- **Le coût d'appel du 3975 a été ramené de 0,13€ la minute au coût d'un simple appel local**
- **En concertation avec les mairies d'arrondissement volontaires, des mariages peuvent désormais être célébrés le samedi après-midi**

# De l'usage des deniers publics : une politique d'achat dynamique

**Les objectifs s'organisent autour de trois priorités : réaliser des économies, respecter l'environnement et favoriser l'accès à l'emploi.**

## Réaliser des économies

**30 M€ d'économies** ont été réalisées sur les frais de fonctionnement courant. De plus, en globalisant les marchés, on obtient de meilleures conditions financières comme cela a été le cas pour le marché de maintenance des ascenseurs, les marchés de transport scolaire, les marchés d'imprimés administratifs qui ont généré 800.000 € d'économie ou encore de la téléphonie mobile qui sont en baisse de 40 % à périmètre constant.

## Respecter l'environnement

Dans sa politique d'achat, la Ville cherche à **maîtriser sa consommation d'énergie**. Par exemple, 6 M€ ont été investis pour rénover les installations de chauffage, avec le remplacement systématique du fuel par le gaz ou le chauffage urbain, entraînant une économie d'énergie de 5 à 15%.

En outre, des actions sont menées pour **réduire la consommation d'électricité** à l'Hôtel de Ville de 15 à 20% et pour **diviser par 5 la consommation des dispositifs d'éclairage des rues et des monuments historiques**.

Par ailleurs, les projets municipaux, comme la Piscine flottante Est, l'extension du collège Françoise Dolto ou la construction de la piscine de Belleville, intègrent des objectifs de **Haute Qualité Environnementale**. Cette démarche est étendue aux sociétés d'économie mixte : la SIEMP a signé une Charte en juin 2004

avec la Ville, visant à étendre les principes du développement durable aux logements sociaux, et la SEMAPA exige des constructeurs de logements l'obtention d'un label Qualité et Environnement.

## QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE LA POLITIQUE D'ACHAT :

- Exclusion des produits contenant des benzènes ou des éthers de glycol dans les marchés de construction, de nettoyage et d'entretien ;
- 50% des repas servis dans les crèches intègrent des produits d'origine biologique. Ce pourcentage sera de 100 % en 2006.
- Le papier recyclé représente plus de 50 % des fournitures de la Ville ;
- 41 % du parc automobile de la Ville fonctionne selon des modes alternatifs.

## Favoriser l'accès à l'emploi

### Des clauses sociales ont été introduites dans les marchés de la Ville.

Ce dispositif réserve 10 % des heures travaillées à fort potentiel de main d'œuvre aux chômeurs de longue durée, aux jeunes non diplômés, aux bénéficiaires du RMI. Les marchés concernés sont par exemple ceux pour la collecte des ordures ménagères, le nettoyage des locaux municipaux, les travaux de voirie pour la couverture du périphérique, la

modernisation des éclairages publics ou la mise en conformité des signaux tricolores.

### L'intégration de considérations éthiques dans la démarche d'achat

La Ville proscrit par exemple l'utilisation de bois tropicaux provenant de forêts non gérées durablement et organise la traçabilité des bois importés. Dans le domaine sensible des marchés d'habillement, la Ville veille à contrôler le respect des normes et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, en intégrant des exigences spécifiques d'information sur les sites de production et en étudiant la mise en place de mesures de contrôle indépendantes, avec l'assistance du Bureau International du Travail ou d'organismes internationaux.

## L'ESSENTIEL

- **Des clauses sociales ont été introduites dans les marchés de la Ville**
- **50% des repas servis dans les crèches intègrent des produits d'origine biologique**

## Le souci d'une bonne gestion des deniers publics

Comme promis avant l'élection municipale de mars 2001, les taux de la fiscalité locale directe et indirecte sont restés stables depuis 2001 et le resteront jusqu'à la fin de la mandature. Par ailleurs, l'investissement a atteint plus d'un milliard d'euros en 2004 en hausse de 27% par

rapport à 2003 pour améliorer la qualité de vie dans les domaines du logement, des déplacements, de la culture ou de l'accueil de la petite enfance. Cet investissement massif s'est effectué dans le cadre d'une politique d'emprunt raisonnable et maîtrisée.

# Le devoir de mémoire : connaître le passé pour préparer l'avenir

Comment construire un destin commun sans connaître le passé ? L'action de mémoire de la Ville de Paris s'appuie sur un **devoir de connaissance et de vérité, arme contre l'antisémitisme et le racisme renaissant.**

C'est dans cet esprit que la Municipalité a tenu à commémorer en 2005, deux grands anniversaires : le **60<sup>e</sup> anniversaire de la Libération des camps de concentration et du retour des déportés** et celui de la **remise de l'Ordre de la Libération à la Ville de Paris pour son action héroïque en août 1944.**

La Municipalité a particulièrement voulu rendre hommage aux derniers témoins de cette barbarie du 20<sup>e</sup> siècle, dont il importe d'entendre les paroles. A l'occasion de ce 60<sup>e</sup> anniversaire, plusieurs congrès des grandes associations et fédérations de déportés ont été accueillis à l'Hôtel de Ville tout au long de l'année 2005 : ceux de l'Union des anciens déportés d'Auschwitz, de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus et de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance, puis de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes.

**Quatre expositions sur le thème de la déportation ont été organisées par la Ville de Paris :**

- « Derniers témoins. Entre l'écoute et la parole », 60 témoignages de survivants d'Auschwitz, à l'Hôtel de Ville ;
- « *du refuge au piège : les Juifs dans le Marais* », à l'Hôtel de Ville ;
- « *les femmes oubliées de Buchenwald* » au Mémorial Leclerc Musée Jean Moulin ;
- « Paris 1945 : Ils reviennent ! », pour commémorer le retour des déportés

et les rafles de 1941 et 1942 grâce à 26 colonnes érigées en dix lieux de Paris.

Lors de la Journée nationale de la déportation, **la Ville de Paris a organisé une cérémonie spécifique au Père Lachaise autour des monuments consacrés à la déportation.** Une plaquette de l'histoire de ces monuments et de leur signification a été réalisée en coopération avec le Musée de la Résistance nationale.

De plus, un **DVD sur la « mémoire de la déportation est en cours de distribution**

**à tous les lycéens de première et de terminale de la capitale.**

Enfin, en vue de marquer l'anniversaire de la nomination de la Ville de Paris dans l'Ordre de la Libération, ont été organisés successivement un **colloque sur les Six femmes « Compagnon de la Libération »**, le 8 mars ; un **salon du livre « Pierre Brossolette »**, consacré à la Résistance et la Déportation, le 2 avril ; et l'inauguration le 18 juin d'une **esplanade des « Villes Compagnon de la Libération »** près du Pont Louis-Philippe (4<sup>e</sup>).

## L'ESSENTIEL

- **La Municipalité a tenu à commémorer en 2005, deux grands anniversaires : le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Libération des camps de concentration et du retour des déportés et celui de la remise de l'Ordre de la Libération à la Ville de Paris pour son action héroïque en août 1944**
- **Un DVD sur la « mémoire de la déportation est en cours de distribution à tous les lycéens de première et de terminale de la capitale**

## Le droit de vivre à Paris

En quelques mois, 50 personnes, dont de nombreux enfants, ont trouvé la mort dans les incendies d'immeubles.

Ces tragédies montrent une nouvelle fois que ce sont les plus défavorisés, souvent issus de l'immigration, qui sont les plus cruellement frappés par la crise du logement qui concerne cependant de larges couches de la population.

Depuis des années, les élus communistes mènent le débat sur le Droit au logement, droit essentiel pour que Paris se ressource et fonde son dynamisme sur la diversité sociale d'une ville populaire.

Résoudre la crise actuelle nécessite une mobilisation de tous, des mesures neuves et urgentes. L'effort de la Ville de Paris ne peut suffire. Il faut une intervention forte de l'Etat pour répondre aux besoins et faire reculer la spéculation qui jette hors de Paris, les couches populaires et moyennes.

L'Etat doit réquisitionner les logements vides notamment ceux des institutionnels. Il doit céder à l'euro symbolique le patrimoine dont il veut se défaire afin de permettre des aménagements urbains comprenant des logements publics de qualité et accessibles à tous.

Il doit imposer, au niveau régional, l'application de la loi SRU aux 188 communes sur 406 qui n'ont toujours pas le quota de 20% de logements sociaux ... 2,7% à Neuilly chez M. Sarkozy !

A l'échelle du pays il faut créer un service public du logement, doté de moyens financiers conséquents pour relancer la construction.

Cette mobilisation est urgente, elle donnera à la Ville de Paris les moyens de déployer une politique à la hauteur des enjeux.

**Jean Vuillermoz**

Président du groupe communiste

## L'écologie pour tous

Paris est en passe de gagner la bataille de l'amélioration de la qualité de vie, et les Verts ont joué un rôle moteur à cet égard. En témoignent les avancées significatives obtenues en matière de déplacements (Tramway, couloirs de bus ...) et dans la réalisation de nombreux aménagements (espaces verts, espaces civilisés, équipements publics). Beaucoup reste encore à faire mais le changement est en marche. Cette amélioration doit néanmoins profiter à tous les Parisiens.

« Vivre à Paris » reste un enfer pour beaucoup qui souffrent de ne pouvoir accéder à des droits élémentaires : droit à un revenu décent, droit à l'éducation, droit au logement. L'inférieure succession d'incendies qui ont frappé des immeubles parisiens et qui ont coûté la vie à tant d'hommes, de femmes et d'enfants, a mis en lumière – mais fallait-il en arriver là ? – les conditions inadmissibles dans lesquelles vivaient ces populations et l'urgence d'une intervention forte de tous les acteurs concernés pour éradiquer définitivement l'insalubrité et développer l'offre de logements très sociaux à Paris.

Améliorer la qualité de vie pour tous, c'est enfin continuer à militer pour que les questions de santé environnementale –amiante, téléphonie mobile, alimentation biologique ...– soient prises à bras le corps, pour que les principes de précaution et de transparence priment enfin après tant d'années de silence. Pour que cela ne soit pas encore une fois les plus faibles qui, faute de moyens, soient les premières victimes de l'inertie collective.

**René Dutrey**

Président du groupe Les Verts

## Paris : une métropole de second rang ?

Deux événements majeurs, intervenus cet été, symbolisent plus que tout les carences de la politique municipale menée depuis 2001. Le premier, et le plus tragique, concerne les trois incendies intervenus coup sur coup dans des immeubles insalubres qui ont fait 50 morts. Près d'un millier de taudis sont répertoriés à Paris, mais seuls une petite dizaine d'entre eux ont été rénovés par la Mairie ces dernières années. Dans le même temps, Bertrand Delanoë a dépensé plus de deux milliards d'euros pour une politique immobilière consacrée principalement à l'acquisition d'immeubles... au nom de la mixité sociale. En 2004, la spéculation immobilière a rapporté à la Ville 616 millions d'euros, deux fois plus qu'en 2001. De quoi rénover bien des immeubles insalubres !

Le second événement, moins dramatique mais tout aussi emblématique, est l'échec de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012. Mal vécu par un Maire qui s'est révélé mauvais perdant et revanchard, cet échec est avant tout celui d'une vision conservatrice de l'avenir de la capitale : alors que le monde évolue, que la compétition se fait chaque jour plus âpre entre les grandes villes du monde, Paris ne cesse de perdre du terrain en prenant des mesures d'apparence moderne mais qui sont en réalité déjà dépassées... Résultat : Paris perd ses familles et ses classes moyennes, qui ne trouvent ni logements ni places de crèche, mais aussi ses entreprises et ses emplois, ses chercheurs et ses étudiants, ses artisans et ses commerçants. Paris va-t-elle progressivement devenir une métropole de second rang ? Nous avons toutes les raisons de le croire.

**Claude Goasguen**

Président du Groupe UMP

## L'urgence du logement

Le 15 avril, 24 personnes dont 10 enfants ont perdu la vie dans l'incendie de l'hôtel Paris Opéra; le 26 août, 17 personnes sont décédées dans l'incendie boulevard Vincent-Auriol; le 29 août 17 personnes sont mortes rue du Roi-Doré. Une cinquantaine de victimes en quelques mois, victimes de l'indifférence et des querelles politiques politiciennes qui trop souvent freinent l'action publique. Et aujourd'hui, plusieurs milliers de familles vivent encore dans des immeubles identifiés comme insalubres et dangereux. Il faut que cela cesse.

Il est temps que les pouvoirs publics, tous ensemble, Etat, Ville et Région, se mobilisent pour mettre un terme à une situation inacceptable. Tout ce qui sera décidé en ce sens, nous le soutiendrons.

80.000 habitants quittent Paris chaque année. Principalement des jeunes, des familles, des fonctionnaires et des employés. Paris est en train de devenir une capitale de riches privilégiés, refoulant en banlieue proche les classes moyennes après avoir envoyé en lointaine banlieue les classes populaires. Avec un prix moyen au mètre carré supérieur à 5000 euros, la fracture sociale s'aggrave et la capitale devient une ville à deux vitesses où vivent côte à côte les plus aisés et les plus démunis. Nous soutenons clairement la construction de logements sociaux à Paris. Mais nous demandons aussi que soit prévu un nombre conséquent de logements intermédiaires pour libérer une partie du parc social pour les très nombreux demandeurs (plus de 100000) et permettre aux classes moyennes d'accéder à un logement dans notre ville.

Mettre fin au logement insalubre, offrir des logements sociaux et intermédiaires en nombre suffisant, il y a plus que jamais urgence. Pour notre part, nous continuerons dans les mois qui viennent de porter cette exigence d'une ville accueillante, vivante et généreuse pour les femmes et les hommes qui y vivent. C'est ainsi que nous voulons le Paris de demain.

**Les élus UDF de Paris**

## Les deux questions d'actualité aujourd'hui : transports et logement

### Transports

Depuis 2001, la politique parisienne des déplacements est devenue globale, prenant en compte le transport des individus comme des marchandises, la circulation dans toutes ses formes, le stationnement et les livraisons. Le groupe Mouvement Républicain et Citoyen, qui a travaillé à cette évolution, a porté en outre une attention toute particulière à la qualité de l'espace public pour que celui-ci concilie avec mesure l'ensemble des usages qui en sont faits par les piétons, les deux roues et les voitures. Soucieux de permettre aux Parisiens de se déplacer plus facilement et plus rapidement, le MRC souhaite accélérer le développement des transports en commun dans Paris et en proche banlieue: la priorité est désormais de construire, avec les villes voisines, une véritable ambition commune pour les transports en commun.

### Logement

Dans un contexte de flambée des prix de l'immobilier, la municipalité a relancé les investissements de la Ville dans le logement: financement accru de logements sociaux, aide aux propriétaires pour l'amélioration de l'habitat, encouragement à la location des immeubles vides, programme mettant fin aux immeubles insalubres ... L'enjeu est fondamental pour Paris et pour la France: nous n'acceptons pas que la ville capitale, symbole français de la promotion et du pouvoir, se ferme aux ambitions des citoyens aux revenus modestes ou moyens. Le groupe Mouvement Républicain et Citoyen, qui préconise une plus grande égalité d'accès au logement, souhaite que la Ville consacre encore davantage de ressources aux acquisitions foncières pour un logement social qui ne soit pas ouvert qu'aux revenus les plus modestes.

**Georges Sarre  
et les élus du groupe MRC**

## Une ville tournée vers l'avenir

Dans tous les domaines de l'action municipale, des chantiers ont été ouverts qui redessinent notre Ville. L'éradication de l'habitat insalubre en est un : prioritaire dès 2001, lorsque l'inventaire qui n'avait jamais été fait jusque là du millier d'immeubles dégradés et souvent dangereux, a révélé l'urgence sociale mais aussi l'inaction des municipalités Chirac et Tibéri, durant vingt cinq ans.

Personne ne saurait contester qu'il y a aujourd'hui une crise du logement d'ampleur nationale. Paris, comme les autres collectivités locales, doit pouvoir s'appuyer sur une intervention forte de l'Etat en ce domaine. Or, le compte n'y est pas. Lorsque que la Mairie de Paris mobilise 152 millions d'euros sur six ans pour résorber l'habitat insalubre, le gouvernement actuel n'y consacre que 7 millions d'euros par an... pour toute la France.

Convocation d'une conférence régionale sur l'hébergement d'urgence (surtout après la fermeture du Centre de Sangatte par M. Sarkozy), mise en place d'un établissement public foncier régional pour pouvoir construire plus de logements sociaux, loi pour protéger les locataires victimes des ventes à la découpe : ces demandes insistantes que nous avons formulées, n'ont pas, à ce jour, reçu de réponse du gouvernement.

Malgré ce désengagement de l'Etat, nous poursuivons le travail entrepris depuis plus de quatre ans pour construire le nouvel horizon de Paris : une ville qui a renoué avec l'investissement et le développement économique, qui fait de la solidarité une priorité politique et budgétaire, qui aménage son territoire avec le souci du développement durable ; en un mot, une ville plus que jamais tournée vers l'avenir.

**Patrick Bloche  
Président du groupe socialiste et radical  
de gauche**

# Comptes rendus publics de mandat

## de Bertrand Delanoë *et de* l'équipe municipale

<b>Paris 1<sup>er</sup></b> Mercredi 19 octobre à 18h45	Gymnase Berlioux	La Rotonde niveau -3	Métro : Les Halles
<b>Paris 2<sup>e</sup></b> Jeudi 10 novembre à 18h45	Salle Jean Dame	17, rue Léopold-Bellan	Métro : Sentier
<b>Paris 3<sup>e</sup></b> Lundi 19 septembre à 18h45	Mairie du 3 <sup>e</sup>	2, rue Eugène-Spüller	Métro : Arts-et-Métiers
<b>Paris 4<sup>e</sup></b> Mercredi 2 novembre à 18h45	Mairie du 4 <sup>e</sup>	2, Place Baudoyer	Métro : Hôtel de Ville
<b>Paris 5<sup>e</sup></b> Lundi 10 octobre à 18h45	Gymnase des Patriarches	6, place Bernard-Halpern	Métro : Censier-Daubenton
<b>Paris 6<sup>e</sup></b> Mercredi 7 décembre à 18h45	Gymnase Littré	87, rue de Vaugirard	Métro : Saint-Placide
<b>Paris 7<sup>e</sup></b> Mardi 8 novembre à 18h45	Gymnase des Invalides	Rue Paul et Jean Lerolle (sous le terminal Air France)	Métro : Invalides
<b>Paris 8<sup>e</sup></b> Mercredi 21 septembre à 18h45	Gymnase Roquépine	16, rue Roquépine	Métro : Miromesnil
<b>Paris 9<sup>e</sup></b> Jeudi 8 décembre à 18h45	Salle Rossini	6, rue Drouot	Métro : Richelieu Drouot
<b>Paris 10<sup>e</sup></b> Jeudi 15 septembre à 18h45	Mairie du 10 <sup>e</sup>	72, rue du Faubourg-St-Martin	Métro : Strasbourg-St-Denis
<b>Paris 11<sup>e</sup></b> Jeudi 6 octobre à 18h45	Salle Olympe de Gouges	15, rue Merlin	Métro : Père-Lachaise
<b>Paris 12<sup>e</sup></b> Jeudi 3 novembre à 18h45	Espace Reuilly	31, rue Hénard	Métro : Montgallet
<b>Paris 13<sup>e</sup></b> Mardi 6 décembre à 18h45	Mairie du 13 <sup>e</sup>	1, place d'Italie	Métro : Place d'Italie
<b>Paris 14<sup>e</sup></b> Lundi 5 décembre à 18h45	Gymnase Mouchotte	31, rue du Cdt-Mouchotte	Métro : Montparnasse-Bienvenüe
<b>Paris 15<sup>e</sup></b> Mercredi 16 novembre à 18h45	Gymnase Burgard	251-253, rue de Vaugirard	Métro : Vaugirard
<b>Paris 16<sup>e</sup></b> Mercredi 9 novembre à 18h45	Gymnase des Bauches	14, rue Bauches	Métro : Ranelagh
<b>Paris 17<sup>e</sup></b> Lundi 7 novembre à 18h45	Gymnase Biancotto	6, avenue de la Porte de Clichy	Métro : Porte de Clichy
<b>Paris 18<sup>e</sup></b> Lundi 21 novembre à 18h45	Mairie du 18 <sup>e</sup>	1, Place Jules Joffrin	Métro : Jules Joffrin
<b>Paris 19<sup>e</sup></b> Mercredi 5 octobre à 18h45	Gymnase Jean Jaurès	87, avenue Jean-Jaurès	Métro : Laumière
<b>Paris 20<sup>e</sup></b> Mardi 11 octobre à 18h45	Mairie du 20 <sup>e</sup>	6, place Gambetta	Métro : Gambetta